

Groupe Crédit du Nord



Rapport
sur les risques
2020

Pilier 3 - données
au 31/12/2019

Banque
Courtois

Banque
Kolb

Banque
Laydernier

Banque
Nuger

Banque
Rhône-Alpes

Banque
Tarneaud

Société
de Banque Monaco

Société
Marseillaise de Crédit

Crédit
du Nord

Les banques du groupe Crédit du Nord



SOMMAIRE

1. Chiffres clés	1	8. Les risques de marché	65
2. Facteurs de risques	4	8.1 Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché	66
2.1 Typologie des risques	5	8.2 Déclinaison de l'appétit pour le risque de marché du Groupe	66
2.2 Facteurs de risques	6	8.3 <i>Value at Risk</i> 99 % (VaR)	67
3. Dispositif de gestion des risques	15	8.4 La mesure du risque en <i>Stress Test</i>	69
3.1 Gouvernance de la gestion des risques	16	8.5 Valorisation des instruments financiers	71
3.2 Appétit pour le risque	17	8.6 Exigences en fonds propres au titre du risque de marché	71
3.3 Dispositif de stress tests	20	8.7 Exigence en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché	72
4. Contrôle Interne	21	9. Les risques opérationnels	73
4.1 Un cadre sécurisé	22	9.1 Gestion des Risques Opérationnels : organisation et gouvernance	74
4.2 L'organisation du Contrôle Interne	22	9.2 Mesure des Risques Opérationnels	75
4.3 La production et le Contrôle de l'information financière et comptable	24	9.3 Dispositifs de suivi des Risques Opérationnels	76
5. Gestion du capital et adéquation des fonds propres	28	9.4 Modélisation des Risques Opérationnels	78
5.1 Le cadre réglementaire	29	9.5 Assurances des Risques Opérationnels	79
5.2 Champ d'application – périmètre prudentiel	30	9.6 Exigences en Fonds Propres	79
5.3 Fonds propres	30	10. Le risque structurel de taux	80
5.4 Exigences en fonds propres	33	10.1 Organisation de la gestion du risque structurel de taux	81
5.5 Pilotage du capital	35	10.2 Dispositif de mesure et suivi du risque structurel de taux	82
5.6 Ratio de levier	35	10.3 Risque structurel de change	84
5.7 Ratio de contrôle des grands risques	36	11. Le risque de liquidité	85
6. Les risques de crédit et de contrepartie	37	11.1 Gouvernance et organisation	86
6.1 Organisation	38	11.2 Dispositif de mesure du risque de liquidité	87
6.2 Politique de crédit	38	11.3 Réserve de liquidité	88
6.3 Dispositif de suivi et de surveillance des risques	39	11.4 Ratios réglementaires	88
6.4 Couverture des risques de crédit, garanties et collatéraux	40	11.5 Publication d'informations sur les charges pesant sur les actifs	89
6.5 Dépréciations	42	12. Risques de non-conformité et de réputation, risques juridiques	90
6.6 Le risque de remplacement	45	12.1 Conformité	91
6.7 Mesure des risques et notations internes	46	12.2 Risques et litiges	93
6.8 Informations quantitatives	50	13. Risque de modèle	94
7. Titrisation	60	14. Risques liés aux activités d'assurance	96
7.1 Titrisations et cadre réglementaire	61	14.1 Gestion des risques d'assurance	97
7.2 Gestion des risques liés à la titrisation	61	14.2 Modélisation du risque d'assurance	98
7.3 Activités de titrisation au Crédit du Nord	62	15. Autres risques	99
7.4 Traitement prudentiel des positions de titrisation	63	15.1 Risques liés aux actions	100
		15.2 Risques stratégiques	102
		15.3 Risques environnementaux et sociaux	102
		15.4 Risque de conduite	102

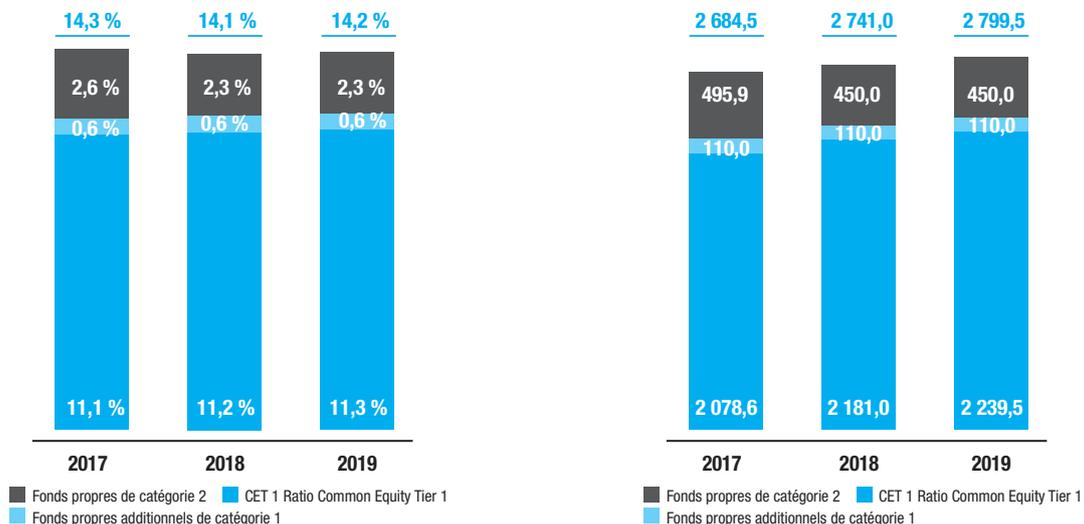


Chiffres clés

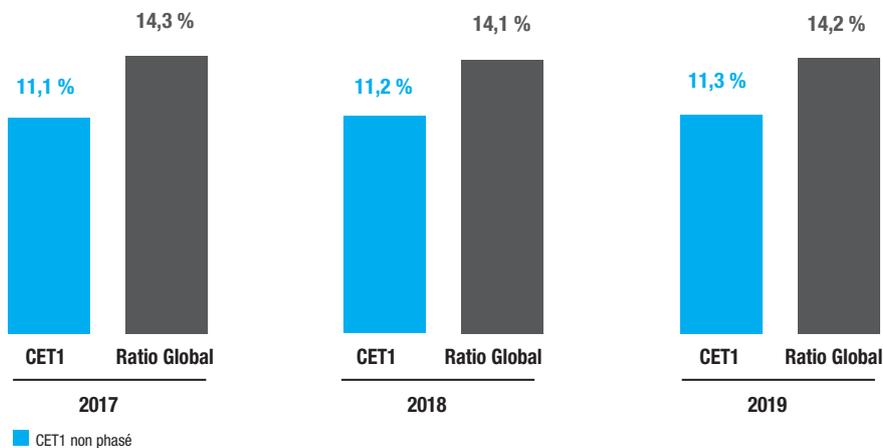
1. Chiffres clés

Ratio global de solvabilité

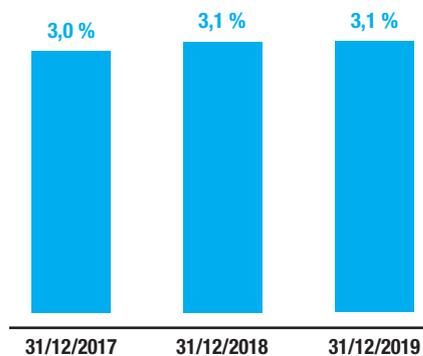
(en % et montants en millions d'euros)



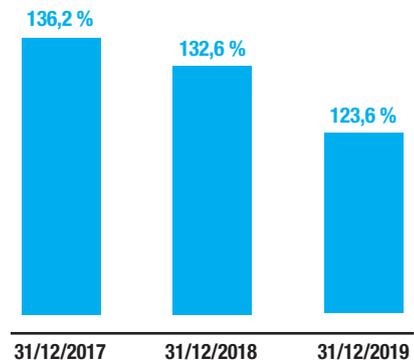
CET1 et ratio global non phasé



Ratio de levier ⁽¹⁾



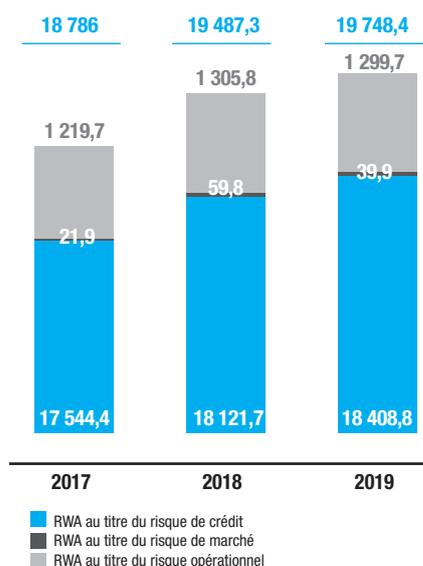
Ratio de liquidité à un mois (liquidity coverage ratio – lcr)



(1) Ratio non phasé sur la base des règles CRR adoptées par la Commission européenne en octobre 2014 (acte délégué).

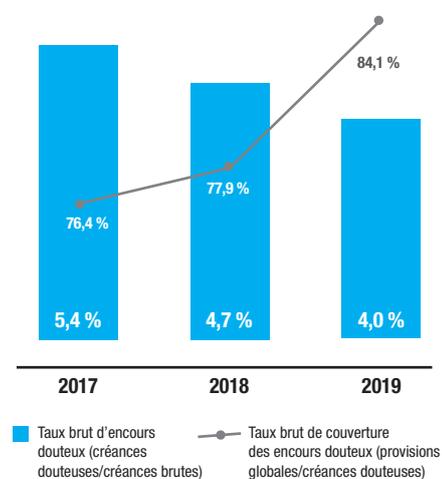
Encours pondérés par les risques

(Risk Weighted Assets - RWA, Fin de période, en millions d'euros)



Encours douteux

(Risk Weighted Assets - RWA, Fin de période, en M€)



2.

Facteurs de risques

2.1 Typologie des risques

La gestion des risques du Groupe s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **le risque de crédit et de contrepartie** : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché, le risque lié aux activités de titrisation et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle ;
- **le risque de marché** : risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de leur volatilité et des corrélations entre ces derniers. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif ;
- **les risques opérationnels** : risque de pertes résultant d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Cette catégorie de risque comprend notamment :
 - **les risques de non-conformité (y compris les risques juridiques et fiscaux)** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance,
 - **le risque de réputation** : risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement,
- **le risque de conduite inappropriée** « misconduct » : risque résultant d'action (ou inactions), ou de comportements de la Banque, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le Code de conduite du Groupe, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la Banque,
- **les risques IT et de la Sécurité des Systèmes d'Information** (cybercriminalité, défaillance de services...),
- **Le risque de modèle** : risque de conséquences adverses de décisions fondées sur des résultats et des rapports de modèle incorrects ou mal utilisés ;
- **les risques structurels** : risques de pertes de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt et de change. Ce risque est lié aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre et inclut le risque de déformation de l'écart structurel entre les actifs et les passifs liés aux engagements sociaux ainsi que le risque associé au rallongement de durée de versements futurs ;
- **le risque de liquidité et de financement** : le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour le Groupe à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Le risque de financement se définit comme le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents ;
- **le risque stratégique/business** : risque résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie et à réaliser son business plan pour des raisons ne relevant pas des autres risques de cette nomenclature; par exemple la non-réalisation de scénarios macroéconomiques ayant servi à construire le business plan ou une performance commerciale moindre qu'escomptée ;
- **le risque de baisse de la valeur des participations en capital dans certaines sociétés** : baisse de la valeur de nos participations en actions ;

2 Facteurs de risques

2.2 Facteurs de risques

- **le risque lié aux activités d'assurance** : risque de pertes inhérent à l'activité d'assureur auquel le Groupe est exposé à travers ses filiales d'assurance. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif-passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et d'augmentation de la sinistralité ;
- **le risque de valeur résiduelle** : au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est

exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail ou de location inférieure à l'estimation).

Par ailleurs, les risques liés aux changements climatiques qu'ils soient de type physique (augmentation de fréquence d'occurrence d'événements climatiques extrêmes) ou de transition (nouvelles réglementations carbone) sont identifiés comme des facteurs aggravants des autres risques existants.

2.2 Facteurs de risques

Cette section indique les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations du Groupe, avoir un impact significatif sur son activité, sa rentabilité, sa solvabilité ou son accès au financement.

Les risques propres à l'activité du Groupe sont présentés ci-après sous six principales catégories, conformément à l'article 16 du règlement dit « Prospectus 3 » 2017/1129 du 14 juin 2017 applicable depuis le 21 juillet 2019 aux facteurs de risques :

- les risques liés aux contextes macro-économique, de marché et réglementaire ;
- les risques de crédit et de contrepartie ;
- les risques opérationnels et de modèles ;
- les risques de taux, de liquidité et de financement ;
- les risques liés aux activités d'assurance ;
- les risques de marché.

Les facteurs de risques sont présentés sur la base d'une évaluation de leur importance, les risques majeurs étant indiqués en premier au sein de chaque catégorie. Les chiffres d'exposition ou de mesures de risques présentés en regard des facteurs de risques informent sur le degré d'exposition du Groupe mais ne sont pas nécessairement représentatifs d'une évolution future des risques.

2.2.1 Risques liés aux contextes macro-économique, de marché et réglementaire

Le contexte économique et financier, ainsi que le contexte des marchés sur lesquels le Groupe opère, pourraient avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe exerce ses activités uniquement en France métropolitaine et à Monaco, il est sensible à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en France et en Europe, ainsi qu'à un degré moindre aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (notamment le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent ne pas être anticipés et couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évolue le Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, le coût du risque et les résultats du Groupe.

Au cours des dernières années, les marchés financiers ont ainsi connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la trajectoire de la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro, le Brexit (se référer au facteur de risque « Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe. ») et la persistance des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, ainsi que des craintes d'un ralentissement de la croissance en Chine. Ces tensions commerciales peuvent affaiblir certains secteurs industriels et par conséquent la qualité

de crédit des acteurs concernés, ce qui pourrait affecter négativement les activités et les résultats du Groupe.

La période prolongée de taux d'intérêt bas en zone Euro, sous l'effet de politiques monétaires accommodantes, a affecté, et pourrait continuer d'affecter, la marge nette d'intérêt du Groupe (qui s'élève à 880 millions d'euros en 2019). De plus, cet environnement de taux d'intérêt bas tend à entraîner une hausse de l'appétit pour le risque de certains acteurs du système bancaire et financier, ce qui peut se traduire par des prises de risque excessives, des primes de risques faibles par rapport à leur moyenne historique et des niveaux de valorisation élevés de certains actifs.

Par ailleurs, l'environnement de liquidité abondante qui a été à la base de l'accélération de la croissance du crédit en zone euro et notamment en France pourrait conduire à des mesures supplémentaires de régulation par les autorités de surveillance afin de limiter l'octroi de crédits ou de protéger davantage les banques contre un retournement du cycle financier. Enfin, la hausse ou l'accumulation de risques géopolitiques et politiques (notamment au Moyen-Orient) est une source d'incertitude supplémentaire qui pourrait peser, en cas de conflit militaire, sur l'activité économique mondiale et la demande de crédit, tout en renforçant la volatilité des marchés financiers.

En France, la bonne performance en termes de croissance en 2016-2019 et les taux d'intérêt bas ont favorisé la reprise sur le marché de l'immobilier. Un retournement de l'activité dans ce secteur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la valeur des actifs et l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts et par une hausse des prêts non-performants.

Risques liés à la crise du coronavirus.

Concernant les risques liés à la crise sanitaire du coronavirus, s'il est difficile d'en cerner l'impact à la date de rédaction du présent document, sa transformation en pandémie mondiale et les restrictions à la mobilité qu'elle impose dans de très nombreuses zones géographiques conduiront à un tassement conjoncturel très marqué au moins au cours du premier semestre 2020.

Afin de protéger nos collaborateurs tout en assurant la continuité de service auprès de nos clients, le groupe Crédit du Nord, au-delà des mesures de protection basiques (gants, gel hydroalcoolique, hygiaphones...), accélère le déploiement de toutes les solutions de

travail à distance pour ses collaborateurs et aménage les horaires d'ouvertures de ces agences. Par ailleurs le groupe Crédit du Nord met tout en œuvre pour déployer le dispositif de soutien exceptionnel aux entreprises décidé par les pouvoirs publics (report d'échéances et mise en place des crédits de trésorerie garantis par l'Etat).

Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe.

À la suite de l'accord du Royaume-Uni et de l'Union européenne sur une nouvelle « extension flexible » du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne jusqu'au 31 janvier 2020 ou avant lors de l'approbation de l'accord de retrait mis à jour, le UK Withdrawal Agreement Bill (WAB) a maintenant reçu l'assentiment royal de la Reine d'Angleterre, confirmant ainsi le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne le vendredi 31 janvier. Le Parlement européen a approuvé définitivement le WAB le 29 janvier 2020.

Cependant, même après l'approbation de l'accord de retrait, rien ne garantit qu'un accord commercial pourra être conclu d'ici la fin de la période de transition actuellement prévue pour le 31 décembre 2020, et la nature des relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne demeure incertaine au-delà de la fin de la période de transition. La possibilité d'un Brexit « sans accord » demeure dans le cas où aucun accord commercial n'est conclu et il n'y a pas de prolongation de la période de transition.

Le Brexit est susceptible, selon les scénarios envisagés, de perturber considérablement l'économie et les marchés financiers européens et mondiaux et ainsi d'avoir des répercussions sur l'ensemble de l'activité et des résultats du Groupe.

Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les coûts du Groupe et l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Le Groupe applique les réglementations des juridictions où il exerce ses activités, notamment les réglementations française, et européenne. L'application des réglementations existantes et la mise en œuvre de celles à venir requièrent d'importants moyens qui

2 Facteurs de risques

2.2 Facteurs de risques

pourraient peser sur les performances du Groupe. Par ailleurs, le non-respect de la réglementation pourrait se traduire par des sanctions financières, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments.

Parmi les réglementations récentes qui ont une influence significative sur le Groupe :

- la mise en œuvre des réformes prudentielles, notamment dans le cadre de la finalisation des accords de Bâle, y compris l'initiative IRB repair (dont la nouvelle définition des défauts), pourrait se traduire par un renforcement des exigences de capital et de liquidité, une révision des standards relatifs aux calculs des encours de risque pondérés et une restriction de l'usage des modèles internes pour le calcul des exigences de fonds propres ;
- l'évolution constante de l'encadrement juridique et réglementaire relatif aux activités sur les marchés financiers (tels que les règlements et directives européens EMIR, MIFID 2, MIFIR ou la réglementation américaine Volcker) accroît les obligations du Groupe, notamment en matière de transparence et de Reporting ;
- des nouvelles mesures européennes visant à assainir le bilan des banques au travers d'une gestion active des créances non productives (*Non-Performing Loans* ou NPLs) qui conduisent à une hausse des exigences prudentielles et nécessitent une adaptation de la stratégie du Groupe en matière de gestion des NPLs. Des dispositions réglementaires additionnelles (comme indiquées dans les Guidelines de l'Autorité Bancaire Européenne) dont la portée reste à déterminer, sont envisagées pour définir un cadre de bonnes pratiques d'octroi et de suivi des prêts ;
- le renforcement des exigences du superviseur (via l'adoption des meilleures pratiques) au sein du *Single Supervisory Mechanism* (SSM) pourrait peser sur les coûts de gestion et les niveaux d'encours pondérés des risques issus des modèles internes ;
- un renforcement des dispositions relatives au contrôle interne ainsi qu'aux règles de gouvernance et de bonne conduite du Groupe, avec un impact potentiel sur les coûts ;
- le renforcement des exigences en matière de qualité et de protection des données et un renforcement potentiel des exigences en matière de cyber-résilience en lien avec la consultation *Digital operational*

resilience framework for financial services lancée par la Commission européenne en décembre 2019 ;

- les considérations autour de la finance durable dans l'agenda politique et réglementaire européen avec une incertitude sur la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans le processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP) ainsi que sur le calcul de l'exigence en fonds propres prudentiels des établissements de crédit pour le Groupe ;
- le renforcement du régime de prévention et de résolution des crises prévue par la directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (« DRRB »), telle que révisée, donne pouvoir au Conseil de Résolution Unique (« CRU ») d'entamer une procédure de résolution lorsque le point de non-viabilité est atteint qui pourrait, afin de limiter le coût supporté par les contribuables, faire porter les pertes en priorité aux créanciers et actionnaires du Groupe. En cas de déclenchement du mécanisme de résolution, le Groupe pourrait notamment se voir contraindre à céder certaines de ses activités, à modifier les conditions d'utilisation de ses instruments de dette, à émettre de nouveaux instruments de dettes ou encore engendrer la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dettes. Par ailleurs, la contribution du Groupe au financement annuel du Fonds de Résolution Unique (« FRU ») est significative et sera en croissance graduelle continue jusqu'à 2023, 2024 étant l'année où ce fonds sera pleinement doté.

Au 31 décembre 2019, le Groupe présente un montant de fonds propres CET1 de 2,2 milliards d'euros (pour un ratio CET1 de 11,3 % et un montant de fonds propres réglementaires globaux de 2,8 milliards d'euros (pour un ratio global de 14,2 %).

Risques liés à la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe.

Ce plan stratégique repose sur un certain nombre d'hypothèses, notamment relatives au contexte macroéconomique et au développement de ses activités. La non-réalisation de ces hypothèses (y compris en cas de matérialisation d'un ou plusieurs des risques décrits dans cette section) ou la survenance d'événements non anticipés pourraient compromettre l'atteinte des objectifs du plan et avoir un effet

défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe.

Le Groupe est confronté à une concurrence intense sur les marchés dans lesquels il opère, que ce soit de la part d'acteurs bancaires ou non bancaires. À ce titre, le Groupe est exposé au risque de ne pas parvenir à conserver ou développer ses parts de marché dans ses différentes activités. Cette concurrence peut également conduire à une pression sur les marges, préjudiciable à la rentabilité de ses activités.

La présence d'importants acteurs bancaires et financiers locaux, ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs (par exemple banques et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services proposés par le Groupe. Sous l'impulsion de nouveaux acteurs comme les fintechs, de nouveaux services, automatisés, évolutifs et basés sur de nouvelles technologies se développent rapidement et modifient fondamentalement la relation des consommateurs avec les prestataires de services financiers, ainsi que la fonction de réseaux traditionnels d'agences bancaires. Pour répondre à ces défis, le Groupe a mis en place une stratégie, notamment en matière de développement des technologies digitales et de mise en place de partenariats commerciaux ou capitalistiques avec ces nouveaux acteurs (telle que la néobanque destinée à une clientèle de professionnels, PRISMEA), qui pourrait, si elle s'avérait inadaptée ou mal conduite, aboutir à un affaiblissement de sa position concurrentielle. Cette intensification de la concurrence pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur le marché français qu'à l'international.

Les mouvements de concentration dans le secteur des services financiers pourraient permettre aux concurrents du Groupe de renforcer leurs capitaux, leurs ressources, et leur capacité à offrir une gamme de services financiers plus étendue. Par ailleurs, la concurrence s'accroît avec l'émergence d'acteurs non bancaires qui, dans certains cas, peuvent être avantagés par une réglementation plus souple et notamment moins exigeante en termes de fonds propres.

2.2.2 Risques de crédit et de contrepartie

Les actifs pondérés soumis aux risques de crédit et de contrepartie s'élèvent à 18,4 milliards d'euros au 31 décembre 2019, soit 93 % des RWA totaux du Groupe.

Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Du fait de ses activités de financement, le Groupe est exposé de manière importante au risque de crédit et de contrepartie. Le Groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le Groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur des sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance mise en œuvre par le Groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille d'expositions crédit, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région par des effets d'interdépendances de ces contreparties. Par ailleurs, certains secteurs économiques pourraient à plus long terme être particulièrement affectés par les mesures mises en place pour favoriser la transition énergétique.

Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du Groupe.

À titre d'information, au 31 décembre 2019, l'exposition du Groupe au risque de crédit (EAD, hors risque de contrepartie) est de 68,6 milliards d'euros avec la répartition suivante par type de contrepartie 22 % sur les entreprises, 22 % sur les souverains, et 56 % sur la clientèle de détail.

Les principaux secteurs auxquels le Groupe était exposé sur son portefeuille Entreprises sont les Activités immobilières à hauteur de 19 % de l'exposition, le Commerce (17 %), l'industrie manufacturière (17 %), le secteur de la Construction (9 %).

Un provisionnement tardif ou insuffisant des expositions de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité

2 Facteurs de risques

2.2 Facteurs de risques

de financement, afin d'anticiper l'occurrence des pertes et modérer la volatilité de ses résultats. Le montant des provisions repose sur la meilleure évaluation à date du taux de recouvrement des créances concernées. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse de la situation actuelle et prospective de l'emprunteur ainsi que sur l'analyse de la valeur et des perspectives de recouvrement de la créance, en tenant compte des sûretés éventuelles. Dans certains cas (clientèles de détail), la méthode de provisionnement peut faire appel à des modèles statistiques reposant sur l'analyse des historiques des pertes et de recouvrement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe comptabilise en outre des provisions sur encours sains en application de la norme comptable IFRS 9. Cette évaluation repose sur des modèles statistiques d'évaluation des probabilités de défaut et des pertes possibles en cas de défaut qui tiennent compte d'une analyse prospective sur la base de scénarios macro-économiques.

Au 31 décembre 2019, le stock de provisions relatif aux encours (bilan et hors-bilan) s'élève à 0,2 milliards d'euros sur les actifs sains et à 1,2 milliards d'euros sur les actifs en défaut. Les encours provisionnables en défaut (étape 3 en IFRS 9) représentent 2,2 milliards d'euros.

Les variations nettes de provisions sont enregistrées en coût net du risque dans le compte de résultat consolidé du Groupe. Sur les deux dernières années, le Groupe a enregistré un niveau de coût net du risque historiquement bas (15 bp en 2018, 9 bp en 2019), en partie grâce à une conjoncture économique globalement favorable au risque de crédit. Selon son intensité, un ralentissement économique et le retournement attendu du cycle du crédit pourraient entraîner une hausse des provisions sur créances douteuses, sous l'effet à la fois d'une hausse des taux de défaut des emprunteurs et d'une dégradation potentielle de la valeur des sûretés. Cette hausse pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

En outre, les principes de la norme comptable IFRS 9 et les modèles de provisionnement pourraient s'avérer procycliques en cas de détérioration marquée et brutale de l'environnement ou se traduire par une certaine volatilité en cas de fluctuations des perspectives économiques. Ceci pourrait entraîner une variation significative et/ou non totalement anticipée du coût du risque et donc des résultats du Groupe.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être négativement affectée par la solidité des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de marché, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou la perte de confiance en l'industrie financière de manière plus générale pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et à des pertes ou défaillances supplémentaires.

Le Groupe est exposé directement et indirectement à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des hedge funds, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut des transactions de manière habituelle. Un grand nombre de ces transactions expose le Groupe à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties ou des clients concernés.

2.2.3 Risques opérationnels (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles

Au 31 décembre 2019, les actifs pondérés soumis aux risques opérationnels du Groupe s'élèvent à 1,3 milliards d'euros, soit 6 % des RWA totaux du Groupe. Entre 2016 et 2019, les risques opérationnels du Groupe se sont concentrés principalement sur quatre catégories de risque, représentant 99,4 % du montant total des pertes opérationnelles du Groupe sur la période : les litiges commerciaux (35 % du montant total), les litiges avec les autorités (15,5 % du montant total), les erreurs d'exécution (18,9 % du montant total) et les fraudes et autres activités criminelles (30 % du montant total). Les autres catégories de risque opérationnel du Groupe (défaillance des systèmes d'information et pertes des moyens d'exploitation, erreurs de pricing ou d'évaluation du risque) représentent 0,6 % des pertes du Groupe en moyenne sur la période allant de 2016 à 2019.

Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales et arbitrales. La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des clients, déposants, créanciers et investisseurs ainsi que le nombre de procédures intentées contre des intermédiaires financiers comme les banques et les conseillers en investissement ont augmenté, en partie en raison d'un contexte financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe, de pertes ou de réputation. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles, administratives, fiscales ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales ou arbitrales dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges et des procédures impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Aucun litige significatif n'est en cours actuellement concernant le groupe Crédit du Nord.

Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, entraîner des pertes et une atteinte à la réputation du Groupe.

Les systèmes de communication et d'information du Groupe sont cruciaux pour la conduite de ses activités et cette importance est renforcée avec la généralisation de la banque à distance. Toute panne, dysfonctionnement, interruption de service ou violation de ses systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des perturbations importantes dans l'activité du Groupe. En dépit des mesures de prévention et des solutions de secours mises en œuvre par le Groupe, de tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une perte de clients, des litiges avec les contreparties ou les clients, des difficultés à gérer les opérations de marché et de refinancement court terme et finalement endommager la réputation du Groupe.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle ou d'incident d'exploitation sur ses propres systèmes et sur les systèmes de ses partenaires externes.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières et agents et chambres de compensation, entreprises de marché, ainsi que la concentration croissante de ces acteurs, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe à conduire ses activités et pourrait dès lors entraîner des pertes. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais.

Le Groupe est aussi exposé aux risques liés à la cybercriminalité et connaît des tentatives d'intrusion frauduleuse de ses systèmes d'information. Ainsi, chaque année, le Groupe connaît de nombreuses attaques cyber sur ses systèmes, ou via ceux de ses clients, partenaires ou fournisseurs. Malgré les moyens et les professionnels dédiés à la veille, le Groupe pourrait subir des attaques ciblées et sophistiquées sur son réseau informatique, aboutissant à des détournements de fonds, des pertes, vols ou divulgation de données confidentielles ou de données clients. Même si le Groupe se dote de moyens de veille et de réponses avancées, de tels agissements sont susceptibles d'être à l'origine de pertes opérationnelles et d'avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe et ses résultats.

Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle, son activité et sa situation financière.

L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de fidéliser et de développer ses relations avec ses clients et ses autres contreparties dans un contexte hautement concurrentiel. Toute atteinte portée à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité avec ses clients ou de confiance de la part de ses investisseurs, susceptible d'affecter la position concurrentielle du Groupe, son activité et sa situation financière.

Ainsi, des commentaires négatifs concernant le Groupe, qu'ils soient fondés ou non, pour des faits qui lui sont imputables ou non, pourraient détériorer la réputation du Groupe et affecter sa position concurrentielle.

La réputation du Groupe pourrait également être entachée par des problèmes liés à des faiblesses dans les dispositifs de contrôle visant à surveiller et prévenir les risques opérationnels, de non-conformité, de crédit et de marché, notamment lorsqu'il s'agit de surveiller les comportements inappropriés de ses salariés (corruption, fraude, abus de marchés, fiscale, etc.), le risque pouvant provenir du comportement lui-même, mais également des sanctions administratives ou pénales résultant d'un environnement de contrôle insuffisamment efficace.

Des financements accordés par la Banque non conformes à la réglementation ou à ses engagements pourraient impacter la réputation du Groupe. Ainsi, des modalités de distribution des produits et services qui n'assureraient pas une information suffisante aux clients, un défaut de transparence dans sa communication – notamment financière – ou encore des règles de gestion interne (incluant la gestion des ressources humaines ou les relations avec les fournisseurs et prestataires) ne répondant pas aux obligations réglementaires ou aux engagements de la Banque pourrait influencer sur la réputation du Groupe. Par ailleurs, une stratégie en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (et en particulier concernant les enjeux environnementaux) jugée insuffisamment ambitieuse par rapport aux attentes des parties prenantes externes ou des difficultés à mettre en œuvre cette stratégie pourraient avoir un impact sur la réputation du Groupe.

Les conséquences de ces événements potentiels, pouvant éventuellement générer des litiges, varient selon l'importance de la couverture médiatique et le contexte et restent difficiles à estimer.

Une incapacité à conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés pourrait peser sur les performances du Groupe.

Le Groupe emploie plus de 8 000 collaborateurs et accompagne au quotidien plus de 2 millions de clients particuliers, professionnels, entreprises et associations. La performance des activités bancaires et financières est étroitement liée au facteur humain. L'incapacité à attirer et à fidéliser les collaborateurs, que ce soit en termes de perspectives de carrière et de formation ou en termes d'alignement de la rémunération avec les pratiques de marché, pourrait peser sur les performances du Groupe. Une rotation du personnel trop élevée et le départ de talents stratégiques pourraient ainsi exposer le Groupe à une perte de savoir-faire et une dégradation de la qualité de service, au détriment de la satisfaction client.

Les modèles utilisés notamment au sein du Groupe dans la prise de décisions stratégiques et dans le système de gestion des risques pourraient connaître des défaillances ou s'avérer inadaptés et engendrer des pertes financières pour le Groupe.

Les modèles internes déployés au sein du Groupe pourraient s'avérer déficients sur le plan de la conception, du calibrage, de l'utilisation ou du suivi de la performance au cours du temps relevant du risque opérationnel et donc générer des résultats erronés, avec des conséquences notamment financières. En particulier :

- l'évaluation de la solvabilité des clients et de l'exposition de la Banque au risque de crédit et contrepartie est généralement fondée sur des hypothèses et des observations historiques qui peuvent s'avérer inadaptées aux nouvelles conditions économiques, et s'appuie sur des scénarios et perspectives économiques qui peuvent mal anticiper des conditions économiques défavorables ou la survenance d'événements sans précédent. Cette évaluation erronée pourrait entre autres entraîner un sous-provisionnement des risques et une mauvaise évaluation des exigences de fonds propres ;
- la gestion du risque de taux et du risque de liquidité de l'ensemble du bilan et hors bilan fait appel à des modèles comportementaux dépendant des conditions de marché. Ces modèles, s'appuyant notamment sur des observations historiques, pourraient avoir un impact sur la couverture de ces risques lors de la survenance d'événements sans précédent.

Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles.

La survenance d'événements imprévus ou catastrophiques, tels que des attaques terroristes, des catastrophes naturelles (telles que les inondations, notamment la crue exceptionnelle de Seine) ou une crise sanitaire importante (ou la crainte de la survenance d'une telle crise) ou des mouvements sociaux d'ampleur (tel que le mouvement des « gilets jaunes »), pourrait créer des perturbations économiques et financières et provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) pour le Groupe. Ces événements seraient susceptibles d'affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités. En raison de la survenance de tels événements, le Groupe pourrait subir des pertes.

2.2.4 Risques de taux, de liquidité et de financement

La variation des taux d'intérêt pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe.

Le Groupe réalise une part importante de ses résultats sous forme de marge nette d'intérêt et reste à ce titre fortement exposé aux fluctuations des taux d'intérêt ainsi qu'aux changements de la courbe des taux. Les résultats du Groupe sont donc sensibles à l'évolution des taux d'intérêt, en particulier, l'environnement prolongé de taux d'intérêt bas, voire négatifs, en Europe a affecté et pourrait continuer d'affecter de manière défavorable les résultats du Groupe.

Certaines mesures exceptionnelles prises par les États, les banques centrales et les régulateurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité.

Depuis plusieurs années, les banques centrales ont pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas. Plusieurs d'entre elles ont accru sensiblement le montant et la durée des financements accordés aux banques. Elles ont assoupli les exigences de collatéral et, dans certains cas, ont appliqué des mesures exceptionnelles afin d'injecter des montants importants de liquidité dans le système financier, y compris par le biais d'achat

d'obligations souveraines, d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des crédits hypothécaires.

La fragmentation des marchés financiers européens est aujourd'hui en partie « masquée » par la politique de la BCE. L'absence d'une nette avancée sur l'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux laisse la zone euro dans une situation de vulnérabilité potentielle. Dans le cas extrême d'une restructuration de la dette souveraine d'un pays de la zone euro, des restrictions de mouvements de capitaux transfrontaliers pourraient être mises en place, impactant ainsi le Groupe.

Un monde plus fragmenté sur le plan politique et les risques de mesures exceptionnelles contre-productives pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Au 31 décembre 2019, le ratio réglementaire de liquidité court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) s'établit à 123,6 % et les réserves de liquidité s'élèvent à 11,2 milliards d'euros.

Une dégradation de la notation externe du Groupe ou de la notation souveraine de l'État français pourrait avoir un effet défavorable sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité.

Pour le bon exercice de ses activités, le Groupe est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité. En cas de difficultés d'accès au marché de la dette garantie et/ou non garantie, en raison de la situation du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe, à des conditions jugées acceptables, ou si le Groupe subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le Groupe est exposé au risque de hausse des spreads de crédit. Le coût de financement à moyen et long terme du Groupe est directement lié au niveau des *spreads* de crédit qui peuvent fluctuer en fonction des conditions générales de marché. Ces *spreads* peuvent également être affectés par une évolution défavorable de la notation souveraine de la France ou de la notation externe du Groupe par les agences de notation.

2 Facteurs de risques

2.2 Facteurs de risques

Le Groupe est actuellement suivi par deux agences de notation financière – Fitch Ratings et Standard & Poor's. Une dégradation de la notation de crédit du Groupe accordée par ces agences, ou par d'autres agences, est susceptible de limiter son accès au financement, de renchérir le coût de son financement, ou encore de réduire ses capacités à intervenir sur certains types d'opérations ou de clientèle. Elle pourrait aussi contraindre le Groupe à fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

L'accès au financement et les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

2.2.5 Risques liés aux activités d'assurance

Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance vie du métier « Assurance » du Groupe.

L'activité du Pôle Assurances du Groupe (représenté par les 50 % détenus dans la société Antarius) est principalement concentrée sur l'Assurance Vie. Au 31 décembre 2019, les contrats d'assurance-vie présentaient un encours de 14,5 milliards d'euros, réparti entre contrats en support euro à hauteur de 73 % et contrats en unités de compte à hauteur de 27 %.

Le métier « Assurance » du Groupe est fortement exposé au risque structurel de taux du fait de la proportion obligatoire importante des fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie. Le niveau et les évolutions de taux d'intérêt peuvent dans certaines configurations avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière de ce métier.

En pesant sur le rendement des contrats en support euros, une perspective prolongée de taux d'intérêt bas

réduit l'attractivité de ces supports pour les investisseurs, ce qui peut affecter négativement la collecte de fonds et les revenus tirés de ce compartiment d'activité de l'assurance-vie.

Une forte hausse des taux d'intérêt pourrait aussi dégrader la compétitivité de l'offre d'assurance-vie en euros (par rapport à des supports d'épargne bancaire par exemple) et provoquer des rachats et des arbitrages importants de la part de la clientèle, dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire. Cette configuration pourrait affecter les revenus et la rentabilité du Pôle Assurance-vie.

Plus généralement, un fort écartement des spreads et une baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'assurance vie du Groupe.

En cas de détérioration des paramètres de marché, le Groupe pourrait être amené à renforcer les fonds propres de sa filiale d'Assurance afin de lui permettre de continuer à satisfaire ses exigences réglementaires de fonds propres.

2.2.6 Risques de marché

Le risque de marché correspond au risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

Les activités de marché du groupe Crédit du Nord sont engagées dans une stratégie de développement orientée en priorité vers la réponse aux besoins des clients. Le CDN est par conséquent peu exposé au risque de marché, ces derniers ne représentent que 39,9 millions d'euros d'actifs pondérés (0,2 % des RWA du Groupe).

3.

Dispositif de gestion des risques

3. Dispositif de gestion des risques

3.1 Gouvernance de la gestion des risques

Le présent rapport, publié sous la responsabilité de la Direction générale du Groupe Crédit du Nord, présente, en application du Règlement CRR, les informations quantitatives et qualitatives requises sur les fonds propres, la liquidité et la gestion des risques au sein du Groupe Crédit du Nord, dans un souci de transparence vis-à-vis des différents acteurs du marché.

Ces informations, ont été établies conformément aux procédures de contrôle interne approuvées par le Conseil d'Administration dans le cadre de la validation du *Risk Appetite Framework* (dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'appétit pour le risque) et du *Risk Appetite Statement* (Appétit pour le risque)

3.1 Gouvernance de la gestion des risques

Le groupe Crédit du Nord s'inscrit dans le processus de gestion des risques du groupe Société Générale.

Dans ce cadre, le groupe Crédit du Nord accorde une importance particulière à la mise en place d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques ainsi qu'à l'équilibre entre une sensibilisation forte aux risques et la promotion de l'innovation.

Cette gestion des risques, pilotée au plus haut niveau, s'effectue dans le respect de normes applicables, notamment de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité

de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de la réglementation européenne Bâle 3 (CRR/CRD). Cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des activités et de la rentabilité par la définition de l'Appétit pour le risque du groupe Crédit du Nord ;
- contribuer à la pérennité du Groupe par la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques ;
- concilier l'indépendance de la gestion des risques et une collaboration étroite avec les métiers qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Le tableau ci-dessous reprend le rôle des principales Directions intervenant dans la gestion des risques du groupe Crédit du Nord.

DIRECTION GENERALE			
Direction financière <ul style="list-style-type: none">• Pilotage financier• Pilotage des risques de marché, du risque de liquidité, des risques stratégiques et liés à l'activité• Supervision du portefeuille de participations	Direction des risques <ul style="list-style-type: none">• Supervision des risques de crédit, des risques de marché et de risques opérationnels• Validation des notes de crédit, de la politique de crédit et de la politique de provisionnement• En charge du Contrôle permanent de niveau 2	Secrétariat Général <ul style="list-style-type: none">• Supervision des contrôles de niveau 1• Supervision des risques juridiques, de réputation et de la responsabilité sociétale et environnementale du Groupe	Direction de la Conformité <ul style="list-style-type: none">• Supervision des risques de conformité
DIRECTIONS CLIENTÈLE			
Pilotent les risques associés aux opérations dont elles sont responsables et mettent en œuvre les projets d'évolution des process dans leur domaine			

3.2 Appétit pour le risque

3.2.1. Cadre général

L'Appétit pour le risque (APR) est défini comme le niveau de risque que le groupe Crédit du Nord est prêt à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques.

La fixation de l'Appétit pour le risque résulte :

- d'un exercice d'identification des risques significatifs auxquels le groupe Crédit du Nord est exposé ;
- d'une évaluation prévisionnelle de la rentabilité et de la solvabilité du groupe Crédit du Nord à un horizon de 4 ans dans un scénario central puis dans un scénario stressé qui reposent sur les hypothèses macro économiques communiquées par la Direction Financière du groupe Société Générale ;
- de la fixation de cibles financières ;
- de la fixation d'indicateurs d'encadrement des risques ;

La fixation de l'Appétit pour le risque du groupe Crédit du Nord s'inscrit par ailleurs en cohérence avec les orientations retenues dans le cadre de l'Appétit pour le Risque du groupe Société Générale.

L'Appétit pour le risque du groupe Crédit du Nord est formalisé dans un document appelé Risk Appetite Statement (RAS) qui encadre les principaux risques auxquels le Groupe est exposé. Cet encadrement se fait à travers une sélection d'indicateurs (indicateurs financiers de rentabilité, solvabilité ou liquidité et autres indicateurs de risque) et selon une approche graduée. Chaque indicateur peut ainsi comporter jusqu'à trois niveaux de suivi : seuil d'alerte, cible financière ou limite de risque et éventuellement niveau de crise.

Le RAS est mis à jour annuellement. Il est ensuite :

- validé par la Direction Générale du Groupe Crédit du Nord ;
- présenté au Comité des Risques du Conseil d'administration puis soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du groupe Crédit du Nord ;
- diffusé dans le groupe Crédit du Nord, notamment au sein des Régions/Filiales.

Un tableau de bord de suivi est établi trimestriellement par la Direction financière. Ce tableau de bord permet d'informer la Direction générale du Crédit du Nord ainsi

que le Comité des risques du Conseil d'administration du groupe Crédit du Nord de l'évolution des indicateurs et du respect des encadrements. Un processus d'escalade spécifique est prévu en cas de franchissement de seuil ou de dépassement de limite.

3.2.2 Profil stratégique du Groupe

Le groupe Crédit du Nord exerce une activité de banque de détail caractérisée par un fort ancrage régional avec un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers, de professionnels et de PME, marginalement, de grandes entreprises et institutionnels. Il exerce son activité sur l'ensemble du territoire métropolitain sous sa raison sociale ou à travers ses filiales bancaires.

Son développement et son organisation reposent sur une proximité réelle avec ses clients et un développement de l'expertise de ses conseillers, permettant de viser prioritairement (i) la captation d'une clientèle patrimoniale, (ii) de professionnels, (iii) de PME et (iv) de belles ETI familiales ainsi que leurs actionnaires et dirigeants.

La distribution de crédit est indissociable du développement du fonds de commerce du groupe Crédit du Nord sur chacun de ses marchés et représente un levier essentiel du PNB. Compte tenu du poids relatif important des clientèles de professionnels et de particuliers dans le fonds de commerce et de la présence modeste du groupe Crédit du Nord sur les grandes entreprises, le risque de crédit est par nature très divisé.

Cette activité de distribution de crédit repose sur des règles précises permettant d'assurer la pérennité et les performances du Groupe dans le cadre d'une politique définie par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration.

Le groupe Crédit du Nord recherche une rentabilité durable, en s'appuyant sur un profil de stabilité financière robuste, cohérent avec son modèle de banque de détail :

- en visant le développement rentable et résilient des métiers ;
- en calibrant ses cibles de capital de manière à assurer la satisfaction des exigences réglementaires en capital ;

3. Dispositif de gestion des risques

3.2 Appétit pour le risque

- en s'assurant de la résilience de son passif, calibré en tenant compte de l'horizon de survie dans un ratio de stress de liquidité, du respect des ratios réglementaires LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) et NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) et du niveau de dépendance aux financements de marché court terme ;
- en maîtrisant son ratio de levier.

Les principes encadrant l'Appétit pour le Risque sont résumés ci-dessous.

Le risque de crédit et de contrepartie

Dans le modèle même du groupe Crédit du Nord, le risque de crédit et de contrepartie est la catégorie des risques la plus importante à laquelle le groupe est exposé.

Lorsqu'il assume des risques de crédit, le groupe Crédit du Nord privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant des clients avec lesquels la banque a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.

Dans une opération de crédit, l'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements. La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque.

Le groupe Crédit du Nord recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration individuelle et sectorielle et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers.

La notation des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi et sert de base au dispositif de délégation déployé dans la filière commerciale et la filière risque. Le dispositif de notation s'appuie sur des modèles internes. Une vigilance particulière est apportée à la mise à jour régulière des notations (qui en tout état de cause sont soumises à une revue annuelle).

Afin de mettre en place un pilotage rapproché de la qualité du portefeuille, le groupe Crédit du Nord définit des encadrements sur une série d'indicateurs de qualité du portefeuille de crédit.

Le groupe Crédit du Nord formalise des politiques de crédit spécifiques pour les secteurs ou types de concours représentant des risques de concentration ou un profil de risque spécifique ou intrinsèquement plus élevé. Ce dispositif est complété par un encadrement au travers de limites de portefeuille :

- les critères d'octroi des prêts à l'habitat tiennent compte de la valeur du bien financé mais reposent en premier lieu sur une analyse de la capacité de remboursement de l'emprunteur ;
- les activités de crédit à la consommation restent limitées à des emprunteurs clients

Le risque de marché

Les activités de marché du groupe Crédit du Nord sont orientées en priorité vers la réponse aux besoins des clients à travers une gamme complète de solutions et font l'objet d'un encadrement strict à travers plusieurs encadrements.

Les limites d'intervention accordée à la Trésorerie, en termes de volumes autorisés et de durée des positions ouvertes sont déterminées en accord avec le groupe Société Générale et sont maintenues à des positions faibles au regard des fonds propres du Groupe Crédit du Nord. La revue régulière de ces encadrements permet de piloter les risques de manière rapprochée en fonction de l'évolution des conditions de marché.

Les risques opérationnels

Le groupe Crédit du Nord n'a pas d'appétit pour les risques opérationnels mais est prêt à assumer un niveau de perte potentielle de l'ordre de 1 % de ses revenus récurrents.

Les activités du groupe Crédit du Nord s'inscrivent dans le strict respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières. En particulier l'établissement s'attache à :

- connaître ses clients en mettant en œuvre les vigilances nécessaires de KYC ;
- travailler avec des clients et des partenaires dont les pratiques sont conformes aux règles et aux standards internationaux de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- travailler avec des clients, ou réaliser des transactions dans le respect des règles d'embargos et de sanctions financières internationales ;

- offrir des produits et des services de conseil et travailler avec des partenaires dans le respect des réglementations en matière notamment de protection de la clientèle ;
- mettre en œuvre les diligences nécessaires et réaliser ses transactions dans le respect de l'intégrité des marchés ;
- mettre en œuvre une politique et déployer un dispositif de lutte contre la corruption, prévenir et gérer les conflits d'intérêts et veiller au comportement responsable de ses collaborateurs dans le respect du Code de conduite ;
- appliquer ses engagements en matière de transparence fiscale ;
- respecter la protection des données de ses clients et de ses collaborateurs ;
- développer une culture de conformité chez ses collaborateurs et leur assurer l'exercice d'un droit d'alerte.

Le groupe Crédit du Nord a défini des valeurs et des principes de comportement applicables à l'ensemble de ses collaborateurs :

- il veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle, et à l'intégrité de ses pratiques ;
- il développe une culture forte qui guide les comportements de tous ses collaborateurs afin d'exercer ses métiers avec éthique et responsabilité. Cette culture se traduit par des Valeurs (esprit d'équipe, innovation, responsabilité, engagement), un Code de conduite, et un modèle de Leadership qui définit pour chaque valeur les comportements et les compétences attendues des collaborateurs ;
- il s'assure de leur mise en œuvre et de leur respect notamment à travers l'alignement des processus RH (recrutement, formation, évaluation de la performance, etc....) sur ces valeurs et principes de comportement.

Le groupe Crédit du Nord exerce, sur l'évolution de sa réputation, une vigilance continue appuyée sur une série d'indicateurs. La prévention et la détection du risque d'atteinte à sa réputation sont intégrées dans l'ensemble des pratiques opérationnelles.

Le groupe Crédit du Nord encourt des risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, etc... Le groupe Crédit du Nord se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles ;
- le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifique et un dispositif de contrôle interne, ainsi que la définition d'un dispositif permettant la continuité d'activité en situation de crise ;
- la mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI) ;
- la promotion, à travers le groupe Crédit du Nord, d'une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels ;
- une attente vis-à-vis de ses prestataires de services critiques d'un niveau de résilience et de sécurité de l'information équivalent au sien.

Les risques structurels de taux d'intérêt et de change

Le groupe Crédit du Nord mesure et encadre de façon stricte les risques structurels. Le dispositif d'encadrement du risque de taux, du risque de change repose sur des limites qui sont fixées par le groupe Société Générale.

Le risque de liquidité et de financement

Le cadre de gestion de la liquidité est robuste et construit autour d'une gouvernance clairement définie, d'équipes spécialisées et dédiées, respectant la séparation des tâches entre l'ALM et la trésorerie, de procédures documentées et d'un dispositif de contrôle interne efficient.

Le risque de liquidité est fortement encadré par les limites notifiées par le groupe Société Générale et par les cibles de pilotage des différents indicateurs de

3. Dispositif de gestion des risques

3.3 Dispositif de stress tests

liquidité, plus contraignantes que la réglementation. Le Groupe s'est doté d'outils pour suivre le risque de liquidité, notamment d'un progiciel dédié, de l'outil de reporting du groupe Société Générale, des indicateurs de pilotage en condition « *Business as usual* » et sous stress.

3.3 Dispositif de stress tests

Les stress tests contribuent à l'identification, à la mesure et au pilotage des risques, ainsi qu'à l'évaluation de l'adéquation du capital et de la liquidité au profil de risque du groupe Crédit du Nord. Ainsi, les stress tests :

- constituent une mesure privilégiée de la résilience du groupe Crédit du Nord, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie intégrante du processus d'élaboration de l'Appétit ;
- s'appuient sur des *scenarii* économiques hypothétiques définis par les services d'études économiques du groupe Société Générale. Ils déclinent ces *scenarii* en impacts sur l'activité du groupe Crédit du Nord, en prenant en compte les capacités de réaction des activités, en combinant systématiquement des méthodes quantitatives et le jugement d'experts (risques, finance ou métiers) ;
- ils peuvent également s'appuyer sur des analyses en sensibilité (mono ou multi facteurs de risque).

Le dispositif de stress tests comprend ainsi :

- Un stress test global, intégré dans le processus budgétaire et dans le processus ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) pour s'assurer que le profil du groupe Crédit du Nord respecte ses objectifs, en cas de scénario stressé et pour quantifier la dégradation correspondante de sa rentabilité ;

Le groupe Crédit du Nord est faiblement exposé au risque de funding en raison d'une faible dépendance aux financements de marché et d'une large base de dépôts. Par ailleurs, le risque d'assèchement de la liquidité est maîtrisé, le Groupe disposant d'un buffer de liquidité réglementaire permettant de couvrir aisément les besoins à 30 jours sans émission.

- Des stress test spécifiques par type de risque ou de portefeuille et notamment :
 - des stress tests de marché s'appuient sur des scénarios historiques et hypothétiques établis pour l'ensemble du Groupe Société générale. Ils sont complétés par des stress tests en sensibilité sur certains facteurs de risque (taux, actions...) ou certaines activités (marchés émergents...),
 - des stress tests appréhendent la sensibilité de la valeur et de la marge d'intérêt du portefeuille bancaire au risque structurel de taux. Ces sensibilités sont mesurées dans des *scenarios* de translation et de déformation (pentification et aplatissement) des courbes de taux,
 - des stress tests de liquidité qui mesurent l'horizon de survie, c'est-à-dire la durée pendant laquelle le Groupe peut continuer à faire face à ses obligations financières,
 - des stress test sur le risque de crédit, par une approche granulaire, permettent d'éclairer la fixation de l'Appétit pour le risque à une maille portefeuille, activité.

4.

Contrôle Interne

Les procédures de Contrôle Interne s'appliquent à toutes les entités du groupe Crédit du Nord.

L'activité du groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire.

Du fait de leur activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses filiales sont exposés à différents risques.

4.1 Un cadre sécurisé

4.1.1 Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, a été communiqué au Comité des Risques en mars 2019 et a fait l'objet d'un compte rendu à l'organe délibérant.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord et du rapport consolidé du groupe Crédit du Nord.

Outre les rapports thématiques qu'elle peut demander par ailleurs, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe le questionnaire complété sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services

Le dispositif de Contrôle Interne du groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique.

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, et à celui-ci de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe.

d'investissement. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

4.1.2 Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le groupe Société Générale, le groupe Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire exerçant également une activité de banque de détail en France, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

4.2 L'organisation du Contrôle Interne

Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale, l'Inspecteur Général du Crédit du Nord est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général qui veille à son indépendance.

Membre du Comité Exécutif, le Secrétaire Général supervise le Contrôle Permanent, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Sécurité Financière, la Direction des Affaires du Groupe ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, sous l'autorité du Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, de la Sécurité Financière et le RCSI. Ce comité s'est réuni quatre fois en 2019.

4.2.1 Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du groupe Crédit du Nord. Il a pour mission d'évaluer la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Il effectue également toute mission d'analyse spécifique à la demande de la Direction Générale du Crédit du Nord. L'effectif du Contrôle Périodique se compose de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres confirmés disposant d'une expérience bancaire ou d'audit. Ce dispositif est intégré à la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale. C'est ainsi que des équipes d'audit de l'actionnaire ou des équipes mixtes effectuent aussi régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du groupe Crédit du Nord, notamment sur le domaine informatique.

Le plan d'audit annuel est établi en s'appuyant sur une démarche d'identification méthodique et régulière des zones de risques de la Banque et de ses filiales tout en prenant en compte les sujets d'attention du management du Groupe, du Comité de Coordination du Contrôle Interne, du Comité des Risques et des régulateurs. Il est arrêté par la Direction Générale du Crédit du Nord sur proposition de l'Inspecteur Général du Crédit du Nord, en concertation Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique se composent d'une phase de diagnostic, destinée à identifier les zones de risques à investiguer spécifiquement sur le périmètre audité, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport. Ce dernier est directement transmis par l'Inspecteur Général du Crédit du Nord à la Direction Générale à l'issue de la mission.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré directement par le Contrôle Périodique.

Le bilan des travaux et constats du Contrôle Périodique ainsi que la mise en œuvre des préconisations sont suivis dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique et des Comités de Coordination du Contrôle Interne du groupe Crédit du Nord.

En outre, l'Inspecteur Général rend compte de ses travaux au Comité des Risques du Conseil d'Administration du Crédit du Nord, tenu en présence

d'un représentant de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

4.2.2 Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'Agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable du contrôle local (région, filiale ou direction fonctionnelle) lequel dépend hiérarchiquement du Directeur de la région ou filiale et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du groupe Crédit du Nord.

Les contrôleurs de la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG) sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Financière mais fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent du groupe Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés pour chacune de ces entités.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, et aux membres du COMEX (Comité Exécutif) à chaque réunion du CCCI.

Le contrôle administratif et comptable de premiers et seconds niveaux des régions et filiales bancaires.

Le Manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF, CRS...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du

degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel GPS (Global Permanence Supervision, Groupe SG)

qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du dispositif de Contrôle Permanent sur les thèmes audités.

4.3 La production et le Contrôle de l'information financière et comptable

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction Financière du groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le groupe Crédit du Nord est également tenu de publier ses reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...) à destination des superviseurs nationaux (ACPR et Banque de France).

La fonction Finance - Comptabilité est organisée en trois Centres de Services Partagés (CSP) rattachés à la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG), situés géographiquement à Paris, Lille et Aubagne.

Ces CSP centralisent l'activité de suivi comptable et les activités de production comptable pour toutes les banques du groupe Crédit du Nord.

4.3.1 Production des données comptables

Missions de la Direction de la Comptabilité du Groupe

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle se compose de centres d'expertise regroupant les activités suivantes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de

comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramétrages des reportings...);

- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle ;
- **suivi comptable** : surveillance au quotidien de la comptabilité des agences (exploitantes et administratives), analyse des suspens et régularisation des écritures comptables automatiques ou manuelles non conformes aux contrôles mis en place dans les traitements comptables.

Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multi-bancaire : toutes les banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) alimentée quotidiennement par les écritures comptables des différents systèmes opératoires. Cette base, en intégrant des données extracomptables forme la Base de Synthèse de Référence Enrichie (BSRE).

Au cœur du système de synthèse des banques du groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...);
- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 3 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCG assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations des banques du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCG ;
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et à la Banque de France.

La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCG.

Chaque Centre de Services Partagés, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêté, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Ces centres d'expertise contrôlent, analysent et enregistrent, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier pour toutes les entités bancaires du Groupe.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Les autres entités, disposant de leur propre système d'information comptable, transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting à l'actionnaire.

A ce titre, les liasses de consolidation individuelles des sociétés du Groupe en provenance des CSP sont contrôlées et validées. Les écritures de consolidation saisies et les opérations réciproques éliminées.

Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

4.3.2 Contrôle Interne de la production comptable

Surveillance comptable

La surveillance comptable quotidienne est effectuée, au sein de la Filière Finance, par des chargés de suivi comptable rattachés aux Directeurs de Centres de Services Partagés (CSP).

Ils s'appuient sur un outil SCJ « Suivi Comptable Journalier », développé et maintenu par la DCG, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, reporté de la bonne exécution de ce suivi, est formalisé et assuré par les Directeurs des CSP qui reportent au Directeur Comptable pour toutes les entités du Groupe.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent de la Direction Financière du Groupe.

Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

4. Contrôle Interne

4.3 La production et le Contrôle de l'information financière et comptable

Tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCG.

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par chaque société consolidée, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCG.

Contrôles des outils servant à la consolidation

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCG. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

Contrôles par les comptes

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

Le groupe Crédit du Nord participe aux certifications trimestrielles du groupe Société Générale basées sur des contrôles clés, sur des indicateurs et sur la réalité des contrôles comptables.

Cette certification dote le groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui lui permet de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein des banques du groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans les banques du groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Événement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reportings réglementaires, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, le groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

4.3.3 Production et contrôle des données financières et de gestion

La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans une base de données de gestion unifiée qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses filiales bancaires.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables

par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire** a lieu deux fois par an en présence de la Direction Générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des régions et des filiales et au second semestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges**, auquel participe le Directeur Général, a lieu quatre fois par an. Il permet une revue des autres charges de fonctionnement, des investissements et des effectifs du réseau d'exploitation et de l'ensemble des directions du siège.

5.

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

5.1 Le cadre réglementaire

Depuis janvier 2014, le groupe Crédit du Nord applique la nouvelle réglementation Bâle 3 mise en oeuvre dans l'Union Européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR et CRD4).

Le cadre général défini par Bâle 3 s'articule autour de trois piliers :

- le Pilier 1 fixe les exigences minimum de solvabilité, de levier, de liquidité, et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

En matière de capital, les principales mesures introduites par Bâle 3 pour renforcer la solvabilité des banques ont été les suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions de fonds propres, la définition d'un ratio « *Common Equity Tier 1* » normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres « *Tier 1* » pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie des opérations de marché, afin de prendre en compte le risque de variation de CVA (« *Credit Value Adjustment* ») et de couvrir les expositions sur les contreparties centrales (CCP) ;
- la mise en place de coussins de fonds propres qui pourront être mobilisés pour absorber les pertes en cas de tensions. Les nouvelles règles imposent aux

établissements un coussin de conservation et un coussin contracyclique pour préserver leur solvabilité en cas de conditions adverses.

- la mise en place d'un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables ;
- à ces mesures, viennent s'ajouter celles visant à encadrer la taille et, par conséquent, le recours à un effet de levier excessif. Pour ce faire, le Comité de Bâle a défini un ratio de levier dont les règles finales ont été publiées en janvier 2014, règles reprises dans le Règlement délégué UE 2015/62 de la Commission. Le ratio de levier met en rapport les fonds propres « *Tier 1* » de l'établissement et les éléments de bilan et de hors-bilan, avec des retraitements pour les dérivés et les pensions. Les établissements ont l'obligation de le publier depuis 2015.

Par ailleurs, plusieurs amendements aux normes réglementaires européennes ont été adoptés en mai 2019 (CRR2/CRD5). La majorité des dispositions entrera en application mi-2021.

Les modifications portent sur les éléments suivants :

- NSFR : insertion d'une nouvelle exigence réglementaire sur le financement long terme ;
- Ratio de levier : l'exigence minimale de 3 %
- Risque de contrepartie des dérivés (SA-CCR) : la méthode SA-CCR est la méthode bâloise remplaçant l'actuelle méthode « CEM » pour déterminer l'exposition prudentielle sur les dérivés en approche standard ;
- Grands Risques : le principal changement est le calcul de la limite réglementaire (25 %) sur le « *Tier 1* » (au lieu des fonds propres totaux).

En ce qui concerne la mise en oeuvre de la réforme des risques de marché (FRTB), après la publication en janvier 2016 du premier standard révisé et en mars 2018 d'une consultation sur le sujet, le Comité de Bâle a publié en janvier 2019 son texte final : BCBS457.

Conformément aux publications précédentes, le Comité de Bâle confirme son calendrier de mise en oeuvre - qui ne remet pas en cause le calendrier de l'Union Européenne ci-dessous, avec une entrée en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

5. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

5.3 Fonds propres

Pour rappel, en Europe, ce sera le calendrier de CRR 2 qui s'appliquera comme suit :

- premièrement, le réforme FRTB entrera en vigueur en tant qu'obligation de publication (2021 pour l'approche Standard et 2023 pour l'IMA) ;
- les exigences de fonds propres de FRTB deviendront ensuite obligatoires dans le paquet CRR3 (pas avant 2023).

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui supervise le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, a approuvé les réformes réglementaires en cours de Bâle 3, engagées en 2009. Ces nouvelles règles s'appliqueraient à partir de 2022 avec un output floor global : les RWA de la banque se verront appliquer un plancher correspondant à un pourcentage de la méthode standard (crédit, marché

et opérationnel). Le niveau d'output floor augmentera progressivement, passant de 50 % en 2022 à 72,5 % en 2027. Néanmoins, il faudra attendre leur transposition en droit européen (CRR3/CRD6) pour que ces règles soient applicables au Groupe.

Début 2019, la Banque Centrale Européenne a confirmé le niveau d'exigence de capital supplémentaire au titre du Pilier 2 (P2R-Pilier 2 obligatoire). Il s'établit pour le Crédit du Nord à 1 % pour 2019.

Fin 2019, la Banque Centrale Européenne a confirmé le niveau d'exigence de capital supplémentaire à 1 % au titre du Pilier 2 (P2R-Pilier 2 obligatoire) applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Tout au long de l'année 2019, le groupe Crédit du Nord a respecté ses exigences minimales en matière de ratios.

5.2 Champ d'application – périmètre prudentiel

Au Crédit du Nord, le périmètre prudentiel est identique au périmètre de consolidation.

5.3 Fonds propres

Les fonds propres réglementaires du groupe Crédit du Nord sont établis à partir de valeurs comptables mesurées conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS) qui se composent comme suit :

Fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*)

Selon la réglementation CRR/CRD4, les fonds propres de base de catégorie 1 sont principalement constitués des éléments suivants :

- actions ordinaires (nettes des actions rachetées et auto détenues) et primes d'émission afférentes ;
- résultats non distribués ;
- autres éléments du résultat global accumulés ;
- autres réserves ;
- réserves minoritaires dans certaines limites fixées par CRR/CRD4.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- montant estimé des dividendes ;

- écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- plus et moins-values latentes sur les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- résultat sur risque de crédit propre ;
- actifs d'impôts différés sur déficits ;
- actifs d'impôts différés sur différences temporaires au-delà d'une franchise ;
- actifs du fonds de pension à prestations définies, nets des impôts différés ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations y afférentes ;
- pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations ;
- corrections de valeur découlant des exigences d'évaluation prudente ;
- positions de titrisation pondérées à 1 250 %, lorsque ces positions sont exclues du calcul des actifs pondérés.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1)

Selon la réglementation CRR/CRD4, les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont constitués de titres super subordonnés émis directement par la Banque, qui ont principalement les caractéristiques suivantes :

- ils constituent des engagements à durée indéterminée, non garantis et très subordonnés. Leur rang de créance est subordonné à tous les autres engagements de la Banque, y compris les titres subordonnés à durée déterminée et indéterminée, et n'est prioritaire que vis-à-vis des actions ordinaires ;
- de plus, Crédit du Nord peut décider de manière discrétionnaire de ne pas payer intérêts et coupons relatifs à ces instruments. Cette rémunération est versée à partir des éléments distribuables ;
- ils ne comportent ni saut de rémunération ni aucune autre incitation au rachat ;
- ils doivent avoir une capacité d'absorption de pertes ;

- sous réserve de l'accord préalable de la Banque Centrale Européenne, Crédit du Nord a la faculté de rembourser ces instruments à certaines dates, mais pas avant cinq ans après leur date d'émission.

Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Les fonds propres de catégorie 2 incluent :

- titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) ;
- titres subordonnés remboursables (TSR) ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations y afférentes aux expositions sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et les pertes attendues dans un montant admissible de 0,6 % des actifs pondérés au titre du risque de crédit en méthode interne ;
- ajustements de valeurs pour risque de crédit général relatifs aux expositions sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode standard dans un montant admissible de 1,25 % des actifs pondérés au titre du risque de crédit en méthode standard.

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DES DETTES ÉLIGIBLES A LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2018	Emissions	Remboursements	Décote prudentielle	Autres	31/12/2019
Dettes admissibles en Tier 1	110					110
Dettes admissibles en Tier 2	450					450
TOTAL DETTES ADMISSIBLES	560					560

Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont définis en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe et, d'autre part, la somme des risques de crédit pondérés et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels. Ils sont exprimés en pourcentage des encours pondérés des risques (RWA) et en référence à la méthode de construction des fonds propres i.e. *Core Equity Tier 1* (CET1), *Tier 1* (T1) ou *Total Capital* (TC).

Chaque trimestre, les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios.

L'exigence minimum au titre du pilier 1 est fixée par la réglementation à 4,5 % pour le CET1, 6 % pour le T1 et 8 % pour le Total Capital. Cette exigence minimale est constante dans le temps.

L'exigence minimum au titre du Pilier 2 (P2R) est fixée par le superviseur à l'issue du processus d'évaluation et de revue annuel (SREP). Le P2R est notifié par la BCE. Il s'élève à 1 % en 2019 et se maintient à 1 % en 2020.

Le coussin contra-cyclique, au même titre que le coussin de conservation contribue à déterminer l'exigence globale de coussins :

- le taux de coussin contra-cyclique est défini par pays. Chaque établissement calcule son exigence de coussin contra-cyclique en faisant la moyenne des taux de coussin contracyclique de chaque pays, pondérés par les expositions pertinentes au risque de crédit dans ces pays. Au 1^{er} janvier 2020, l'exigence de coussin contra-cyclique pour le groupe Crédit du Nord s'élève à 0,25 %. Il passera à 0,50 % à partir du 1^{er} avril 2020 ;

5. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

5.3 Fonds propres

- le taux de coussin de conservation, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016, faisait l'objet d'une période transitoire (phase-in) qui a pris fin en 2019 avec un taux maximum de 2,5 % depuis le 1^{er} janvier 2019.

A compter du 1^{er} janvier 2020 et en tenant compte des différents coussins réglementaires, hors coussins contra-cyclique, le niveau de ratio CET1 non phasé qui déclencherait le mécanisme lié au Montant Maximum Distribuible s'établira à 8 %.

TABLEAU 2 : COMPOSITION DE L'EXIGENCE MINIMUM PRUDENTIELLE DE CAPITAL POUR CREDIT DU NORD AU 1^{ER} JANVIER 2020 – RATIO NON PHASÉ (EN %)

(en %)	01/01/2020	01/07/2019	01/01/2019
Exigence minimum au titre du Pilier 1	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Exigence minimum au titre du <i>Pillar 2 requirement</i> (P2R)	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Exigence minimum au titre du coussin de conservation	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Exigence minimum au titre du coussin systémique	-	-	-
Exigence au titre du coussin contra-cyclique	0,25 %	0,25 %	-
EXIGENCE MINIMUM DU RATIO CET1	8,25 %	8,25 %	8,0 %

TABLEAU 3 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ CRR/CRD4 NON PHASÉS

(En millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres part du Groupe	3 493,3	3 533,5
Titres super subordonnés (TSS)	-110,0	-110,0
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	-	-
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	3 383,3	3 423,5
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Immobilisations incorporelles	-197,4	-206,3
Écarts d'acquisitions	-508,0	-508,0
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	-266,7	-341,0
Déductions et retraitements prudentiels	-171,7	-187,2
TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1	2 239,5	2 181,0
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	110,0	110,0
Déductions Tiers One	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	2 349,5	2 291,0
Instruments <i>Tier 2</i>	450,0	450,0
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	-	-
Déductions <i>Tier 2</i>	-	-
FONDS PROPRES GLOBAUX	2 799,5	2 741,0
TOTAL DES ENCOURS PONDÉRÉS	19 748,4	19 487,3
Encours pondérés au titre du risque de crédit	18 408,8	18 121,7
Encours pondérés au titre du risque de marché	39,9	59,8
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	1 299,7	1 305,8
RATIO DE SOLVABILITÉ		
<i>Ratio Common Equity Tier 1</i>	11,3 %	11,2 %
<i>Ratio Tier 1</i>	11,9 %	11,8 %
<i>Ratio global</i>	14,2 %	14,1 %

Le ratio de solvabilité CRR/CRD4 non phasé s'établit au 31 décembre 2019 à 11,3 % en *Common Equity Tier 1* (11,2 % au 31 décembre 2018), 11,9 % en *Tier 1* (11,8 % au 31 décembre 2018) pour un ratio global de 14,2 % (14,1 % au 31 décembre 2018).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2019 à 3 493,3 millions d'euros (à comparer à 3 533.5 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Après prise en compte des retraitements prudentiels, les fonds propres prudentiels CET 1 en full s'élèvent à 2 239.5 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 2 181 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le tableau ci-après présente les principaux éléments contribuant à cette variation.

TABLEAU 4 : DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS AU TITRE DE CRR/CRD4

(En millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
IFRS2 net d'ID	-85,2	-83,4
AVA	-4,6	-7,9
Déduction des titres financiers	-4,5	-14,4
Neutralisation de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de la DVA	0,5	0,4
Autres	-77,8	-81,9
TOTAL DES DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS CRR/CRD4	-171,7	-187,2

Les déductions et retraitements prudentiels CRR/CRD4 inclus dans la catégorie « Autres » portent essentiellement sur les éléments suivants :

- différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations y afférentes ;
- pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations ;
- plus et moins-values latentes sur les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- actifs du fonds de pension à prestations définies, nets des impôts différés ;

5.4 Exigences en fonds propres

L'Accord de Bâle 3 a fixé les nouvelles règles de calcul des exigences minimales en fonds propres avec l'objectif de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Le calcul des encours pondérés au titre du risque de crédit prend en compte le profil de risque des opérations grâce à l'utilisation

de deux approches de détermination des encours pondérés : une méthode standard et des méthodes avancées s'appuyant notamment sur des modèles internes pondérés au titre du risque de crédit prenant en compte le profil de notation des contreparties.

5. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

5.4 Exigences en fonds propres

TABLEAU 5 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDÉRÉS DU GROUPE RISQUE

(En millions d'euros)	RWA		Exigences en fonds propres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CRR)	18 145,0	18 062,1	1 451,6	1 445,0
dont approche standard (SA)	2 484,6	2 227,0	198,8	178,2
dont approche fondée sur les notations internes - Fondations (IRBF)	1 260,1	1 259,1	100,8	100,7
dont approche fondée sur les notations internes - Avancée (IRBA)	14 400,3	14 576,0	1 152,0	1 166,1
Risque de contrepartie	75,0	59,6	6,0	4,8
Contribution aux fonds de garantie CCP	-	-	-	-
Risque de règlement	-	-	-	-
Positions de titrisation détenues dans le portefeuille bancaire	188,9	-	15,1	-
dont approche interne IRB	188,9	-	15,1	-
dont approche interne <i>Supervisory Formula Approach</i> (SFA)	-	-	-	-
dont approche <i>Internal Assetment Approach</i> (IAA)	-	-	-	-
dont approche Standard	-	-	-	-
Risque de marché	39,9	59,8	3,2	4,8
dont approche standard (SA)	30,7	46,2	2,5	3,7
dont CVA	9,2	13,6	0,7	1,1
dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (IMA)	-	-	-	-
Risque opérationnel	1 299,7	1 305,8	104,0	104,5
dont approche par indicateur de base	-	-	-	-
dont approche standard	-	-	-	-
dont approche par mesure avancée (AMA)	1 299,7	1 305,8	104,0	104,5
Ajustement du plancher	-	-	-	-
TOTAUX	19 748,5	19 487,3	1 579,9	1 559,1

TABLEAU 6 : VENTILATION DES ENCOURS PONDÉRÉS (RWA) PAR TYPE DE RISQUE

(En millions d'euros)	Crédit	Marché	Opérationnel	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Banque de détail en France	18 408,8	39,9	1 299,7	19 748,4	19 487,3

Au 31 décembre 2019, la ventilation des encours pondérés de 19 748,5 millions d'euros s'analyse comme suit :

- les risques de crédit représentent 93,2 % des encours pondérés ;
- les risques de marché représentent 0,2 % des encours pondérés ;
- les risques opérationnels représentent 6,6 % des encours pondérés.

5.5 Pilotage du capital

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le groupe Crédit du Nord veille, sous le contrôle de la Direction Financière, à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec les objectifs suivants :

- maintien de sa solidité financière dans le respect des cibles d'appétit pour le risque ;
- préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement interne et externe ;
- allocation adéquate des fonds propres entre ses divers métiers en fonction des objectifs stratégiques du Groupe ;
- maintien d'une bonne résilience du Groupe Crédit du Nord en cas de scénarios de stress ;

- réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, investisseurs en dette et capital, agences de notation et actionnaires.

Le groupe Crédit du Nord détermine en conséquence sa cible interne de solvabilité, en cohérence avec le respect de ces objectifs et le respect des seuils réglementaires.

Le groupe Crédit du Nord dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital du groupe Crédit du Nord aux contraintes réglementaires.

Au 31 décembre 2019, les encours pondérés du Groupe sont en hausse de 1,3 % à 19 748,5 millions d'euros contre 19 487,3 millions d'euros à fin décembre 2018.

5.6 Ratio de levier

Le groupe Crédit du Nord pilote son effet de levier selon le référentiel du ratio de levier CRR modifié par l'acte délégué du 10 octobre 2014 et a intégré dans son pilotage les évolutions apportées par CRR2 applicables dès juin 2021.

Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du Groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le Groupe. Pour ce faire, l'exposition « levier » des différents métiers fait l'objet d'un encadrement sous le contrôle de la Direction financière du Groupe.

Le Groupe se donne comme objectif de maintenir un ratio de levier consolidé sensiblement supérieur au niveau minimum de 3,0 % requis par le Comité de Bâle pour une banque non systémique et adopté en Europe dans la CRR2.

Fin 2019, le ratio de levier du groupe Crédit du Nord s'établissait à 3,1 % contre 3,1 % à fin 2018.

5. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

5.7 Ratio de contrôle des grands risques

TABLEAU 7 : SYNTHÈSE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL A L'EXPOSITION LEVIER

(En millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Fonds Propres Tier 1	2 349,5	2 291,0
Total bilan prudentiel actif	71 954,4	69 409,2
Ajustements au titre des actifs fiduciaires inscrits au bilan mais exclus de l'exposition de levier	-	-
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	1 295,0	1 166,4
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres	-	-
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	5 978,6	5 251,2
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles Fonds Propres Tier 1)	-794,3	-788,6
Ajustements techniques et réglementaires (exemption Epargne Réglementée)	-2 002,7	-
Exposition Levier	76 431,0	75 038,2
Ratio de levier CRR non phasé	3,1 %	3,1 %

5.7 Ratio de contrôle des grands risques

Le CRR (règlement européen sur les exigences de fonds propres) reprend les dispositions relatives à la réglementation des grands risques. À ce titre, le groupe Crédit du Nord ne peut présenter d'exposition dont le montant total des risques nets encourus sur un même bénéficiaire excéderait 25 % des fonds propres du groupe Crédit du Nord.

Les fonds propres éligibles utilisés pour le calcul du ratio des grands risques sont les fonds propres prudentiels

totaux avec une limite pour le montant de fonds propres Tier 2. Ces derniers ne peuvent excéder un tiers des fonds propres Tier 1.

Les règles définitives du Comité de Bâle relatives aux grands risques seront transposées en Europe via CRR2. Le principal changement par rapport à CRR actuel est le calcul de la limite réglementaire (25 %) exprimée dorénavant en proportion du Tier 1 (au lieu du total capital).

6.

Les risques de crédit et de contrepartie

6. Les risques de crédit et de contrepartie

6.2 Politique de crédit

Le risque de crédit correspond aux risques de pertes résultant de l'incapacité des clients du groupe Crédit du Nord ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché, le risque lié aux activités de titrisation et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, de concentration pays ou sectorielle.

6.1 Organisation

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du groupe Crédit du Nord, la Direction des risques a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité des risques.

La Direction des risques a notamment en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les directions commerciales ;

- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Un rapport mensuel sur le suivi des principaux risques dégradés est présenté au Comité des risques du groupe Crédit du Nord et des analyses spécifiques peuvent y être présentées.

6.2 Politique de crédit

La politique de crédit du groupe Crédit du Nord repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. Lors de la décision d'accorder un crédit, le groupe Crédit du Nord doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du groupe Crédit du Nord en accord avec son appétit aux risques.

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la filière commerciale et à la filière risque qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du groupe Crédit du Nord ;
- la filière commerciale et la filière risque sont indépendantes l'une de l'autre ;

- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie), proposées par la filière commerciale et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au comité des risques du groupe Crédit du Nord des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées sur les secteurs,

produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. Ces limites sont validées par le Conseil d'Administration du groupe Crédit du Nord. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du groupe Crédit du Nord et repose sur un processus impliquant les Directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques du Groupe Crédit du Nord.

6.3 Dispositif de suivi et de surveillance des risques

6.3.1 Suivi de la concentration individuelle

Les expositions individuelles importantes de chaque région / filiale du groupe Crédit du Nord sont examinées, une fois par an, lors des Comités Stratégiques des Risques Régionaux (CS2R) en présence de la Direction Générale, qui précise les orientations générales à prendre vis-à-vis de ces contreparties.

Le groupe Crédit du Nord se conforme à la réglementation sur les grands risques. De plus, le Groupe s'est fixé une règle interne plus stricte avec une limite à 10 % des fonds propres consolidés du Groupe s'appliquant à toute exposition concentrée sur un groupe client.

6.3.2 Suivi des risques pays

Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition (créances, titres, garanties, dérivés) est susceptible de subir une évolution défavorable du fait de changements des conditions réglementaires, politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement.

Il comprend les expositions sur tout type de clientèle, y compris les contreparties souveraines (le risque souverain étant lui aussi encadré par le dispositif de limites en risque de contrepartie).

Le risque pays se décline selon deux axes principaux :

- le risque politique et de non-transfert recouvre le risque de non-paiement résultant soit d'actes ou mesures prises par les autorités publiques locales (décision des autorités locales d'interdire au débiteur l'exécution de ses engagements, nationalisation, expropriation, non-convertibilité...), soit d'événements internes (émeute, guerre civile...) ou externes (guerre, terrorisme...);

- le risque commercial provient de la dégradation de la qualité de crédit de toutes les contreparties dans un pays donné du fait d'une crise économique ou financière du pays, indépendamment de la situation financière propre de chaque contrepartie. Il peut s'agir d'un choc macro-économique (fort ralentissement de l'activité, crise systémique du système bancaire...), d'une dévaluation de la monnaie, d'un défaut souverain sur sa dette externe entraînant le cas échéant d'autres défauts.

Des limites globales et un suivi renforcé des expositions sont mis en place sur les pays sur la base de leurs notations internes et d'indices de gouvernance. L'encadrement n'est pas limité aux pays émergents.

Les limites pays sont validées annuellement par le groupe Société Générale. Elles peuvent être revues à la baisse à n'importe quel moment en fonction de la dégradation ou d'une anticipation de la dégradation de la situation d'un pays.

Toutes les expositions du groupe Crédit du Nord (titres, dérivés, créances, garanties) sont prises en compte dans ce pilotage. La méthodologie risque pays détermine un pays du risque initial et un pays du risque final (après effets de garanties éventuels), ce dernier étant encadré par des limites pays.

6.3.3 Revue de portefeuille et suivi sectoriel

Le groupe Crédit du Nord revoit par ailleurs régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit par le biais d'analyses par type de contreparties ou secteur d'activité. En complément des études industrielles et des analyses de concentration sectorielle récurrentes, des études sectorielles et des analyses de portefeuilles d'activités plus spécifiques sont conduites à la demande de la Direction Générale.

6. Les risques de crédit et de contrepartie

6.4 Couverture des risques de crédit, garanties et collatéraux

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le groupe auquel la contrepartie appartient.

Le Comité des risques du groupe Crédit du Nord analyse mensuellement les principaux dossiers accordés et les principales dégradations.

Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la Banque et, pour les expositions les plus importantes, des limites individuelles de concentration sont établies. Les dépassements de limites sont gérés dans le temps par des réductions d'exposition.

6.4 Couverture des risques de crédit, garanties et collatéraux

Le groupe Crédit du Nord utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles correspondent aux garanties c'est-à-dire à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement en France), les compagnies d'assurances, les organismes de crédit à l'exportation... ;
- les sûretés réelles correspondent à des collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Les décotes (haircuts) appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

6.3.4 Stress Tests de crédit

En vue de l'identification, du suivi et du pilotage du risque de crédit, le groupe Crédit du Nord conduit, en collaboration avec les métiers, un ensemble de *stress tests* spécifiques portant sur une activité. Ces *stress tests* spécifiques rassemblent à la fois des *stress tests* récurrents, portant sur des portefeuilles identifiés comme structurellement porteurs de risques, et des *stress tests* ponctuels, destinés à appréhender les risques émergents.

Articulées autour de la filière d'analyse de portefeuille, les équipes de la Direction des risques traduisent ces *scenarii* économiques en impacts sur les paramètres de risque (exposition au défaut, taux de défaut, taux de provisionnement à l'entrée en défaut, etc.).

Dans le but de réduire sa prise de risque, le groupe Crédit du Nord mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres.

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

Une revalorisation est réalisée lors des revues annuelles de dossier et aussi souvent qu'il apparaît nécessaire :

- lorsque les conditions de marché connaissent des changements significatifs susceptibles d'affecter la valeur de la sûreté ;
- lors d'un déclassement en douteux ;
- lors des revues des dossiers provisionnés ;
- lors du déclassement de douteux à contentieux.

La fréquence de revalorisation dépend du type de bien. Les fréquences mentionnées ci-dessous sont des fréquences minimales :

- sûretés financières (espèces, actions, obligations, parts de fonds) et or : tous les 6 mois ;
- biens immobiliers commerciaux : tous les 3 ans – Contrôle tous les 3 ans par un évaluateur professionnel indépendant pour les prêts supérieurs à 3 M€ ;
- biens immobiliers résidentiels : tous les 3 ans - Contrôle par un évaluateur professionnel indépendant pour les prêts supérieurs à 3 M€. La fréquence de revalorisation par un évaluateur professionnel est d'un an pour les prêts en défaut d'un montant supérieur à 3 M€ ;
- autres sûretés réelles (avions, bateaux, véhicules, matériels...) : tous les ans.

Concernant la revalorisation des sûretés immobilières deux cas sont à distinguer :

- bien immobilier résidentiel (maisons, appartements...) reçu en garantie ;
- bien immobilier commercial (bureaux, locaux commerciaux, entrepôts, immeubles industriels ...) reçu en garantie.

Biens immobiliers résidentiels

Ils sont généralement apportés en garantie au moment du financement de leur acquisition. L'opération donne lieu à transaction sur le marché et la valeur du bien retenue peut s'appuyer sur celle de la vente, à savoir le prix payé par le client, hors frais. Cette possibilité est ouverte sous réserve d'une confirmation par la filière Risques que le marché concerné ne présente pas de biais dans la représentativité du prix d'acquisition.

La valeur du bien immobilier résidentiel est suivie à intervalles rapprochés.

Une revalorisation automatique des sûretés réelles de type Hypothèque sur appartement, garage, Hypothèque sur maison, Privilège sur appartement, garage, Privilège sur maison, au statut « Existante à finaliser » et « Existante finalisée », prises en garantie des prêts octroyés aux clients des marchés Particuliers et Professionnels – Partie privée, pour un montant à l'origine inférieur à 3 M€ est effectuée trimestriellement. Elle intervient chaque année en Janvier, en Avril, en Juillet et en Octobre, sur la dernière quinzaine du mois considéré.

Elle s'effectue sur la base des indices de prix de l'immobilier publiés trimestriellement par l'INSEE, en partenariat avec les notaires.

L'indice appliqué est fonction du type de bien immobilier résidentiel pris en garantie (Appartement / Maison / Mixte) et de sa localisation (Ile de France, PACA, Nord Pas de Calais, Rhône-Alpes, Province).

Biens immobiliers commerciaux

L'évaluation d'un bien immobilier à usage professionnel apporté en garantie d'un concours est effectuée à l'aide d'un outil d'évaluation qui prend en charge les biens suivants :

- bureaux ;
- locaux commerciaux ou magasins ;
- locaux industriels ;
- entrepôts ;
- terrains à usage commercial ou industriel.

Cet outil couvre le périmètre géographique de la France, Corse y compris, hors Monaco.

La valeur des biens immobiliers évaluables par cet outil est plafonnée à 3 M€. La valeur du bien immobilier commercial doit en effet être suivie à intervalles rapprochés et au moins une fois par an, l'action de revalorisation du bien s'inscrivant dans le processus de renouvellement du dossier de crédit.

Une décote peut-être estimée pour tenir compte des conditions de revente (vente forcée, délais contraints, frais de revente ...). Dans le cas des engagements sains, il n'est pas fait obligation d'appliquer une décote de valorisation en l'absence d'indices de détérioration des conditions de vente éventuelle de l'actif ou de réserves sur le caractère exécutoire de la sûreté. En revanche, une décote de valorisation est obligatoirement évaluée pour valoriser les sûretés réelles d'un débiteur en défaut.

6. Les risques de crédit et de contrepartie

6.5 Dépréciations

Des décotes par type de sûreté sont définies par un collège d'experts interne. Ces décotes sont susceptibles d'ajustement, en fonction des conditions locales,

des spécificités du client, des procédures judiciaires en cours, de la durée écoulée depuis la dernière valorisation.

6.5 Dépréciations

Les dépréciations se décomposent en dépréciations sur encours sains (étapes 1 et 2) et dépréciations sur encours en défaut (étape 3). L'ensemble de ces dépréciations sont depuis la mise en œuvre d'IFRS 9, le 1^{er} janvier 2018, affectées aux encours concernés (*i.e* considérés comme spécifiques). Il n'existe plus de provision générale pour risque de crédit.

Les principes comptables applicables sont précisés dans la note 3.8 des états financiers consolidés figurant au chapitre 4 du document d'enregistrement universel.

6.5.1 Modalités de classement entre étapes

Classement en encours sains (étapes 1 et 2)

A la date de leur comptabilisation initiale, les encours sont classés systématiquement en Étape 1 à moins qu'ils ne s'agissent d'encours douteux / en défaut dès leur acquisition ou leur octroi.

Pour identifier les encours classés en Étape 2, l'augmentation significative du risque de crédit par rapport à la date de comptabilisation initiale est appréciée au sein du Groupe en tenant compte de toutes les informations historiques et prospectives disponibles (scores comportementaux, notation, indicateurs de type « loan to value », *scenarii* de prévisions macro-économiques, etc.).

Classement en encours en défaut (étape 3)

Pour identifier les encours classés en Étape 3, le Groupe détermine l'existence d'indications objectives de dépréciation :

- la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours (à l'exception des encours restructurés sortis du défaut, qui sont retransférés en Étape 3 dès la survenance d'un impayé de 30 jours pendant une période probatoire de 2 ans), accompagnée ou non de l'ouverture d'une procédure de recouvrement. Pour apprécier ce critère, le Groupe n'applique aucun seuil de matérialité au montant des impayés, sauf exigence particulière des autorités locales de supervision. Par ailleurs, seuls les impayés résultant de litiges commerciaux, de clauses contractuelles spécifiques ou de défaillances informatiques peuvent ne pas entraîner la mise en défaut après 90 jours ;

- l'identification d'autres critères qui, indépendamment de l'existence de tout impayé, traduisent un risque probable de non recouvrement partiel ou total des encours tels que :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie qui entraîne une forte probabilité que cette dernière ne puisse pas honorer en totalité ses engagements, impliquant alors un risque de perte pour le Groupe,
- l'octroi, pour des raisons liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de concessions aux clauses du contrat de prêt qui n'auraient pas été octroyées dans d'autres circonstances (crédits dits restructurés),
- l'ouverture de procédures judiciaires (mandat *ad hoc*, redressement ou liquidation judiciaire, ou leur équivalent dans les juridictions concernées).

Le Groupe applique le principe de contagion du défaut à l'ensemble des encours d'une contrepartie. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours du Groupe.

6.5.2 Nouvelle définition du défaut

Les orientations de l'Autorité Bancaire européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables au plus tard au 31 décembre 2020, vont renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut sera ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés. Le Groupe appliquera ces nouvelles dispositions pour l'identification des encours en défaut à compter du

1^{er} avril 2020, tandis que les paramètres internes utilisés pour calculer les pertes attendues seront ajustés au 1^{er} janvier 2021. Les analyses préliminaires menées par le Groupe montrent que les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère douteux des encours classés en Étape 3 en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit. Le Groupe estime que les changements induits par l'application des nouvelles dispositions relatives aux encours en défaut n'auront pas d'effet significatif sur ses états financiers consolidés.

6.5.3 Modalités d'estimation des pertes de crédit attendues

La méthodologie de calcul des dépréciations et provisions pour pertes de crédit attendues en Étape 1 et Étape 2 s'est appuyée sur le cadre bâlois qui a servi de socle au choix des méthodes d'évaluation des paramètres de calcul (Probabilité de défaut et taux de perte pour les encours en approche avancée bâloise – IRBA et IRBF - et taux de provisionnement pour les encours en méthode bâloise standard).

Les portefeuilles du Groupe ont été segmentés de façon à garantir une homogénéité des caractéristiques de risque et une meilleure corrélation avec les variables macro-économiques tant mondiales que locales. Cette segmentation permet de traiter l'ensemble des spécificités du Groupe. Elle est cohérente ou égale avec celle qui est définie dans le cadre bâlois afin de garantir l'unicité des historiques de défauts et de pertes.

L'approche « *forward-looking* » des pertes de crédit attendues (à 1 an / à maturité) repose avant tout sur l'intégration des perspectives économiques dans la probabilité de défaut.

Les pertes de crédit attendues sont calculées selon la moyenne probabilisée de 3 scénarios macro-économiques, établis par les économistes du groupe SG pour l'ensemble des entités du groupe Crédit du Nord (les scénarios de base et de *stress* actuels étant complétés par un scénario optimiste).

Les scénarios de base et de *stress* correspondent à ceux utilisés par le Groupe dans sa planification budgétaire et son exercice de *stress test*. Les probabilités utilisées reposent sur l'observation dans le passé sur une profondeur de 25 ans des écarts

du scénario central par rapport au scénario réalisé (à la hausse comme à la baisse) soient au 31 décembre 2018 72 % pour le scénario central, 14 % pour le scénario de *stress* et 12 % sur le scénario de *stress*. Elles sont remises à jour tous les trimestres en fonction de l'évolution du scénario central, et annuellement en fonction de l'évolution des observations. Le dispositif est complété par un ajustement sectoriel majorant ou minorant les pertes de crédit attendues, afin de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs cycliques. Ces ajustements sectoriels sont examinés et remis à jour trimestriellement. Les secteurs concernés sont des secteurs économiques considérés comme cycliques, qui ont fait l'objet de pics de défaut par le passé et dont l'exposition du Groupe dépasse un seuil revu et fixé tous les ans par la direction des risques. Enfin, à la marge, un complément de provisions à dire d'expert, majorant ou minorant les pertes de crédit attendues, a été conservé pour tenir compte de risques futurs non modélisables (changements législatifs ou réglementaires principalement). Ces paramètres sont mis à jour trimestriellement.

Les dépréciations sur encours sains (étapes 1 et 2)

Les dépréciations sur encours sains sont constituées sur la base de l'estimation de la perte attendue à 1 an (cas général) ou à maturité (cas des contrats pour lesquels le risque de crédit s'est dégradé depuis l'octroi du crédit).

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut et tiennent compte des prévisions macro-économiques ou spécifiques à un secteur économique/pays. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques.

Les dépréciations sur encours en défaut (étape 3)

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation sur encours en défaut est calculée sur les contreparties concernées. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération des encours. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

6. Les risques de crédit et de contrepartie

6.5 Dépréciations

Les segments et variables associés sont décrits dans les tableaux ci-après :

Périmètres		Variables macro-économiques
Clientèle de détail		Taux de croissance France
		Taux d'inflation France
		Taux de chômage France
Hors clientèle de détail	Institutions financières	Spread EURIBOR - EONIA swap 3 mois
		Taux de croissance États-Unis
	Très grandes entreprises	Taux de croissance Brésil
		Taux de croissance Inde
		Taux de croissance Chine
		Taux de croissance Russie
		Taux de croissance Japon
		Taux de croissance États-Unis
		Taux de croissance zone Euro
		ETI France (Entreprises de taille intermédiaire)
	Taux de croissance France	
Collectivités locales	Taux de croissance France	
PME France	Taux de marge des entreprises France	
	Taux de croissance France	

Les pertes de crédit attendues sont calculées selon la moyenne probabilisée de trois scénarii macro-économiques (les scénarii de base et de stress actuels étant complétés par un scénario optimiste). Les scénarii de base et de *stress* sont ceux utilisés pour la planification budgétaire et l'exercice de *stress test*.

Les probabilités utilisées reposent sur l'observation dans le passé sur une profondeur de 25 ans des écarts du scénario central par rapport au scénario réalisé (à la hausse comme à la baisse), soit au 31 décembre 2019 : 74 % pour le scénario central, 16 % pour le scénario de stress et 10 % sur le scénario optimiste. Elles sont remises à jour tous les trimestres en fonction de l'évolution du scénario central, et annuellement en fonction de l'évolution des observations. Le dispositif

est complété par un ajustement sectoriel majorant ou minorant les pertes de crédit attendues, afin de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs cycliques.

Ces ajustements sectoriels sont examinés et remis à jour trimestriellement. Les secteurs concernés sont des secteurs économiques considérés comme cycliques, qui ont fait l'objet de pics de défaut par le passé et dont l'exposition du groupe dépasse un seuil revu et fixé tous les ans. Enfin, à la marge, un complément de provisions à dire d'expert, majorant ou minorant les pertes de crédit attendues, a été conservé pour tenir compte de risques futurs non modélisables (changements législatifs ou réglementaires principalement). Ces paramètres sont mis à jour trimestriellement.

6.6 Le risque de remplacement

Le risque de contrepartie lié à des opérations de marché est un risque de crédit (perte potentielle en cas de défaut de la contrepartie) aussi dénommé risque de remplacement. Il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du groupe Crédit du Nord. Les transactions entraînant un risque de remplacement regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés tels que les *swaps*, les options et les contrats à terme de gré à gré (OTC) ou avec des chambres de compensation (CCP).

6.6.1 La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché

Le groupe Crédit du Nord suit son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance et des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises, organismes publics et CCP).

Pour quantifier le coût de remplacement potentiel, le groupe Crédit du Nord utilise le modèle développé par le groupe Société Générale : la juste valeur future des opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est modélisée en tenant compte des effets de corrélation et de compensation.

Les estimations proviennent de modèles Monte Carlo sur la base d'une analyse historique des facteurs de risque de marché et prennent en compte les garanties et sûretés.

Le groupe Société Générale s'appuie sur deux indicateurs pour caractériser la distribution qui découle de la simulation Monte Carlo :

- le risque courant moyen, particulièrement adapté pour analyser l'exposition aux risques d'un portefeuille de clients ;
- la VaR crédit (ou CVaR) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

6.6.2 La détermination des limites par contrepartie

Le profil de crédit des contreparties fait l'objet de révisions régulières et des limites sont établies en fonction de la nature et de la durée de vie des instruments concernés. La qualité de crédit intrinsèque et la solidité de la documentation juridique associée sont entre autres prises en compte pour définir ces limites. Les analyses de crédit fondamentales internes sont également complétées par des comparaisons pertinentes avec les pairs et par la surveillance du marché.

Les outils informatiques en place permettent, tant aux opérateurs qu'à la Direction des risques, de s'assurer de manière quotidienne que les autorisations par contrepartie sont respectées en permanence, et que des limites supplémentaires sont demandées autant que de besoin.

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la Banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

Le groupe Crédit du Nord est désormais intégré dans le périmètre des entités du groupe Société Générale qui envoient, centralisent et stockent quotidiennement leurs opérations de marché dans le calculateur « MRP » (Machine Risques Pilotage).

Cette collecte d'informations dans MRP permet l'alimentation de nouveaux outils centralisés SG de restitution, d'analyse et de suivi des risques de contrepartie sur opérations de marché : iPilotage, iForce et iFlow.

La Direction des risques assure le contrôle quotidien des dépassements de limites CVaR pour les clients sans accès direct à la salle des marchés. Elle contrôle également mensuellement et a posteriori le traitement des dépassements de limites CVaR des clients en accès direct, assuré par la DOTC (Direction des Opérations Trésorerie et Change). La DOTC assure aussi le contrôle quotidien des dépassements sur opérations de marché pour les contreparties bancaires.

6. Les risques de crédit et de contrepartie

6.7 Mesure des risques et notations internes

6.7 Mesure des risques et notations internes

Le groupe Crédit du Nord a l'autorisation des autorités de supervision d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode interne (méthode IRB, *Internal Rating Based*) pour calculer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit.

6.7.1 Cadre général de l'approche interne

Pour calculer ses exigences en fonds propres selon la méthode IRB, le groupe Crédit du Nord estime l'actif pondéré par le risque (*Risk Weighted Asset, RWA*) ainsi que la perte attendue (*Expected Loss, EL*), perte susceptible d'être encourue compte tenu de la nature de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes mesures prises pour atténuer le risque.

Pour calculer ses RWA, le groupe Crédit du Nord utilise ses propres paramètres bâlois estimés à partir de son dispositif interne de mesure des risques pour la clientèle de détail et les paramètres bâlois développés par le groupe Société Générale pour les risques hors clientèle de détail :

- la valeur exposée au risque (*Exposure at Default, EAD*) est définie comme l'exposition du groupe Crédit du Nord en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions (prêts, créances, produits à recevoir, opérations de marché, etc.) inscrites au bilan ainsi qu'une proportion des expositions hors-bilan calculée à l'aide de facteurs de conversion (*Credit Conversion Factor, CCF*) internes ou réglementaires ;
- la probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la Banque fasse défaut à horizon d'un an ;

- la perte en cas de défaut (*Loss Given Default, LGD*) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Le groupe Crédit du Nord prend également en compte :

- l'impact des garanties et des dérivés de crédit en substituant la PD, la LGD et la formule de pondération du risque du garant à celle de l'emprunteur (l'exposition est considérée comme une exposition directe au garant) dans le cas où la pondération du risque du garant est plus favorable que celle de l'emprunteur ;
- les collatéraux apportés en garantie (physiques ou financiers). Cet impact est répercuté soit au niveau des modèles de LGD des segments concernés, soit en ligne à ligne.

De façon minoritaire, le groupe Crédit du Nord applique également une approche IRB Fondation (pour laquelle le seul paramètre de Probabilité de Défaut est estimé par la Banque, les paramètres LGD et CCF étant fixés forfaitairement par le superviseur) pour un portefeuille de crédits-bails mobiliers logé dans sa filiale Star Lease.

Outre les objectifs de calcul des exigences en fonds propres selon la méthode IRBA, les modèles de mesure des risques de crédit du groupe Crédit du Nord contribuent au pilotage des activités opérationnelles du groupe Crédit du Nord. Ils constituent également des outils pour structurer, tarifier et approuver les transactions et participent à la détermination des limites d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

TABLEAU 8 : RÉPARTITION DES EAD⁽¹⁾ PAR MÉTHODE BÂLOISE

	31/12/2019	31/12/2018
IRB	97 %	97 %
Standard	3 %	3 %
TOTAL	100 %	100 %

(1) Hors titres de participation, immobilisations et comptes de régularisation.

6.7.2 Mesure des risques de crédit hors clientèle de détail

Le système de mesure du risque de crédit du groupe Crédit du Nord estimant les paramètres internes bâlois s'appuie sur un dispositif d'évaluation quantitatif complété d'un jugement expert.

Pour les portefeuilles Entreprises, Banques et Souverains le dispositif de mesure repose sur trois grands piliers :

- un système de notation des contreparties ;
- un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD (Loss Given Default, mesurant la perte en cas de défaut) et de facteur de conversion de crédit (Credit Conversion Factor, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions ;
- un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le *backtesting* (test rétroactif) et la validation des modèles.

Dispositif de notation

Le système de notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut

déterminée à partir d'un historique observé par Standard & Poor's sur plus de vingt ans.

Le tableau ci-dessous présente l'échelle de notes internes du groupe Société Générale appliquée au groupe Crédit du Nord et la correspondance avec les échelles des principaux organismes d'évaluation de crédit externes ainsi que les probabilités de défaut moyennes correspondantes.

La note attribuée à une contrepartie est généralement proposée par un modèle, puis elle est ajustée et validée par les experts notateurs de la filière Risques suite à l'analyse individuelle de chaque contrepartie.

Les modèles de notation de contreparties se structurent notamment en fonction de la nature de la contrepartie (entreprises, institutions financières, entités publiques...), du pays, de la zone géographique, de la taille de l'entreprise (mesurée le plus souvent par son chiffre d'affaires annuel).

Les modèles de notation des entreprises s'appuient sur des modélisations statistiques de défaut des clients. Ils combinent des éléments quantitatifs issus des données financières évaluant la pérennité et la solvabilité des contreparties et des éléments qualitatifs d'appréciation des dimensions économiques et stratégiques.

TABLEAU 9 : ECHELLE DE NOTATION INTERNE APPLIQUEE AU CREDIT DU NORD ET CORRESPONDANCE AVEC CELLES DES AGENCES

Note interne de la contrepartie	Note DBRS	Note FitchRatings	Note Moody's	Note S&P	Probabilité de défaut à 1 an
1	AAA	AAA	AAA	AAA	0,01 %
2	AA high à AA low	AA+ à AA-	AA1 à AA3	AA+ à AA-	0,02 %
3	A high à A low	A+ à A-	A1 à A3	A+ à A-	0,04 %
4	BBB high à BBB low	BBB+ à BBB-	BAA1 à BAA3	BBB+ à BBB-	0,30 %
5	BB high à BB low	BB+ à BB-	BA1 à BA3	BB+ à BB-	2,16 %
6	B high à B low	B+ à B-	B1 à B3	B+ à B-	7,93 %
7	CCC high à CCC low	CCC+ à CCC-	CAA1 à CAA3	CCC+ à CCC-	20,67 %
8,9 et 10	CC et en dessous	CC et en dessous	CA et en dessous	CC et en dessous	100,00 %

Modèles de LGD

La perte en cas de défaut de la contrepartie (LGD) est une perte économique qui se mesure en prenant en compte tous les éléments inhérents à la transaction, ainsi que les frais engagés pour le recouvrement de la créance en cas de défaut de la contrepartie.

Les modèles d'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) hors clientèle de détail s'appliquent par sous-portefeuilles réglementaires, type d'actif, taille et localisation géographique de la transaction ou de la contrepartie, selon la présence ou non de sûretés et selon leur nature. On définit ainsi des classes de risque

6. Les risques de crédit et de contrepartie

6.7 Mesure des risques et notations internes

homogènes notamment en termes de recouvrement, procédures, environnement juridique.

Les estimations sont étayées statistiquement, lorsque le nombre de dossiers tombés en défaut est suffisant. Elles se fondent alors sur l'observation de données de recouvrement sur longue période.

Lorsque le nombre de défauts est insuffisant, l'estimation est revue ou déterminée à dire d'expert.

Modèles de CCF (*Credit Conversion Factor*)

Pour ses expositions hors bilan, le groupe Crédit du Nord est autorisé à utiliser l'approche interne pour les lignes de crédits confirmés utilisables par moyen terme amortissable et les lignes de crédit renouvelables.

Back-tests

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de crédit hors clientèle de détail est mesuré par des *back-tests* réguliers qui comparent par portefeuille les PD, LGD et CCF estimés aux réalisations permettant ainsi de mesurer la prudence des paramètres de risque utilisés par l'approche IRB.

Les résultats des *back-tests* peuvent justifier la mise en œuvre de plans de remédiation et/ou l'application d'add-on si le dispositif est jugé insuffisamment prudent. Les résultats de *back-tests*, les plans de remédiation sont présentés au Comité Experts pour être discutés et validés (cf. « Gouvernance du système de notation »).

6.7.3 Mesure des risques de crédit de la clientèle de détail

Modèles de probabilité de défaut

La modélisation de la probabilité de défaut des contreparties de la clientèle de détail est effectuée par le groupe Société Générale avec les données transmises par le groupe Crédit du Nord. Les modèles intègrent des éléments du comportement de paiement des contreparties. Ils sont segmentés selon le type de clientèle et distinguent les particuliers, les professionnels et les très petites entreprises, les sociétés civiles immobilières.

Les contreparties de chaque segment sont classées de façon automatique à l'aide de modèles statistiques en classes homogènes de risque (pools) auxquelles sont associées des probabilités de défaut.

Trois modèles de classement sont ainsi appliqués à la clientèle de *Retail* du groupe Crédit du Nord.

Neuf classes de risque sont constituées pour les particuliers, sept pour les professionnels et les sociétés civiles immobilières (SCI). Les nouveaux clients et les contreparties en défaut constituent des classes de risque spécifiques.

Une fois les contreparties classées en catégories de risque homogènes statistiquement distinctes, les paramètres de probabilité de défaut sont estimés par l'observation des taux de défaut moyens sur une longue période pour chaque produit. Ces estimations sont ajustées d'une marge de prudence afin d'estimer au mieux un cycle complet de défaut selon une approche à travers le cycle (*Through The Cycle*, TTC).

Modèles de LGD

La perte en cas de défaut (LGD) pour la clientèle de détail est calculée par le groupe Crédit du Nord. Les valeurs de LGD sont estimées par produit, selon la présence ou non de sûretés.

En cohérence avec les processus opérationnels de recouvrement, les méthodes d'estimation sont basées sur une modélisation en deux étapes qui estime dans un premier temps la proportion des dossiers en défaut passant en déchéance du terme, puis la perte subie en cas de déchéance du terme.

Le niveau des pertes attendues est estimé à l'aide d'historiques de recouvrement sur longue période issus de données internes pour les expositions tombées en défaut. Les estimations sont ajustées de marges de prudence pour refléter l'impact éventuel de conditions économiques adverses (*downturn*).

Modèles de CCF (*Credit Conversion Factor*)

Pour ses expositions hors bilan, le groupe Crédit du Nord applique ses estimations pour les crédits renouvelables et les découverts des comptes à vue des particuliers et professionnels.

Backtests

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de crédit de la clientèle de détail est mesuré par des *backtestings* réguliers qui vérifient la performance des modèles de PD, LGD et CCF et comparent les estimations aux réalisations.

Chaque année, les taux de défaut moyens de long terme constatés par classe homogène de risque sont comparés aux PD. Si nécessaire, les calibrages de PD sont ajustés de manière à conserver une marge de

prudence satisfaisante. Le pouvoir discriminant des modèles et l'évolution de la composition du portefeuille sont également mesurés.

Concernant la LGD, le *backtest* consiste à comparer la dernière estimation de la LGD obtenue en retenant les valeurs moyennes observées et la valeur utilisée pour le calcul du capital réglementaire.

La différence doit alors refléter une marge de prudence suffisante pour tenir compte d'un éventuel ralentissement économique, des incertitudes d'estimation, des évolutions de performances des processus de recouvrement. L'adéquation de cette marge de prudence est évaluée par un Comité Expert.

De même, pour les CCF, la prudence des estimations est vérifiée annuellement en confrontant les tirages estimés et les tirages observés pour la partie non tirée.

6.7.4 Gouvernance du système de notation

L'unité responsable de la gouvernance du système de notation du risque de crédit du groupe Crédit du Nord, rattachée à la Direction des risques, s'assure du respect des exigences relatives au contrôle interne du système de notation, en liaison avec l'équipe de validation indépendante de la Direction des risques du groupe Société Générale.

La gouvernance de la modélisation des risques mise en place au sein du groupe Société Générale couvre le développement, la validation et le suivi des décisions sur l'évolution des modèles internes de mesure des risques de crédit.

Le schéma de validation interne du groupe Société Générale pour les nouveaux modèles ainsi que les travaux de *backtest* annuels se déclinent en trois phases :

- une phase de préparation au cours de laquelle l'équipe de validation s'approprie le modèle, l'environnement dans lequel il est construit et/ou *back-testé*, s'assure de la complétude des livrables attendus et définit un plan de travail ;
- une phase d'instruction dont l'objectif est de réunir l'ensemble des éléments statistiques et bancaires permettant d'apprécier la qualité des modèles. Pour les sujets à composante statistique, une revue est

menée par l'entité indépendante du contrôle des modèles dont les conclusions sont formellement présentées aux entités modélisatrices dans le cadre d'un comité (Comité Modèles) ;

- une phase de validation qui s'articule autour du Comité Experts dont l'objectif est de valider, d'un point de vue bancaire, les valeurs des paramètres bâlois d'un modèle interne. Le Comité Experts est une instance placée sous la responsabilité du Directeur des risques du groupe Société Générale et des Directeurs des pôles concernés.

Le Comité Experts est également en charge de définir les orientations des travaux de revue et de refonte des modèles sur proposition du Comité Modèles. Ces orientations prennent en compte les exigences réglementaires et les enjeux économiques et financiers.

Les modèles utilisés par le groupe Crédit du Nord font l'objet d'une validation dans le cadre des Comités Modèles et des Comités Experts auxquels participent les Experts de la Banque.

Conformément au règlement délégué (UE) n° 259/2014 du 20 mai 2014 relatif au suivi des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres, les évolutions du dispositif de mesure des risques de crédit du groupe Crédit du Nord font l'objet de trois types de notification au superviseur compétent en fonction du caractère significatif de l'évolution, évalué selon ce règlement :

- les évolutions significatives font l'objet d'une demande d'autorisation préalablement à leur mise en œuvre ;
- les évolutions non significatives selon les critères définis par le règlement sont notifiées au superviseur. En l'absence de réponse négative dans un délai de 2 mois, celles-ci peuvent être mises en œuvre ;
- les autres évolutions sont notifiées aux autorités compétentes après leur mise en œuvre au moins une fois par an, par le biais d'un rapport spécifique.

La Direction de l'audit interne a pour responsabilité d'évaluer périodiquement l'efficacité globale du dispositif de gestion du risque de modèle et d'effectuer l'audit indépendant des modèles.

6. Les risques de crédit et de contrepartie

6.8 Informations quantitatives

6.8 Informations quantitatives

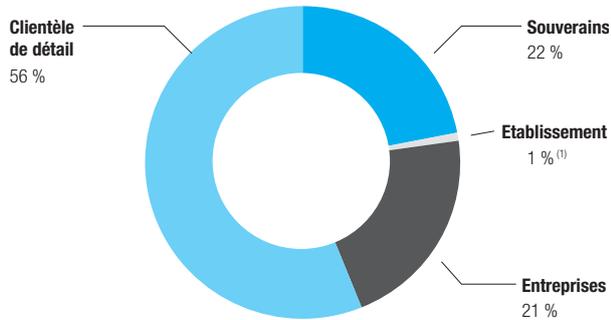
Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD - *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations et tous les comptes de régularisation.

Les expositions sont ventilées par portefeuilles, secteurs et notes de l'emprunteur, c'est-à-dire avant prise en compte de l'effet de substitution.

6.8.1 Exposition aux risques de crédit

VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2019 (EAD)

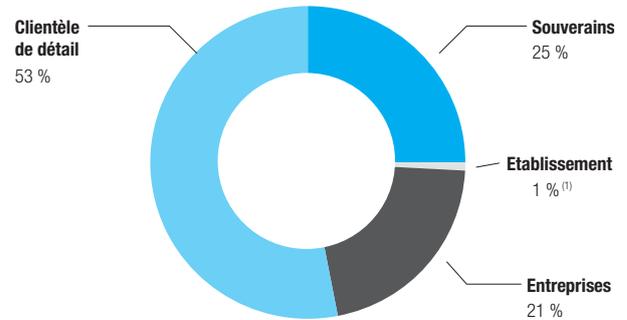
Engagements bilan et hors bilan : 69 G€ d'EAD



(1) Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2018 (EAD)

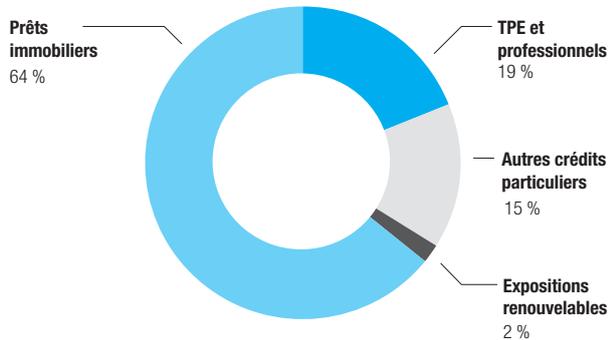
Engagements bilan et hors bilan : 66 G€ d'EAD



(1) Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

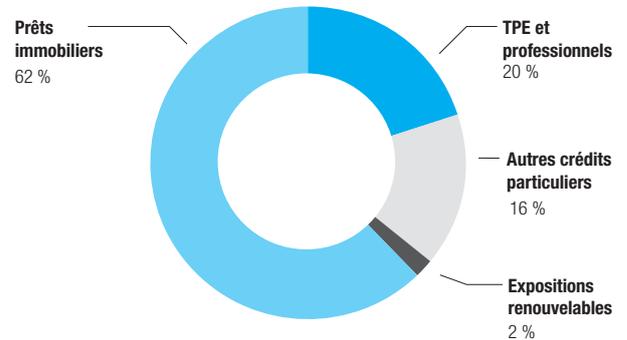
VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DETAIL GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2019 (EAD)

Engagements bilan et hors bilan : 39 G€ d'EAD



VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DETAIL GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2018 (EAD)

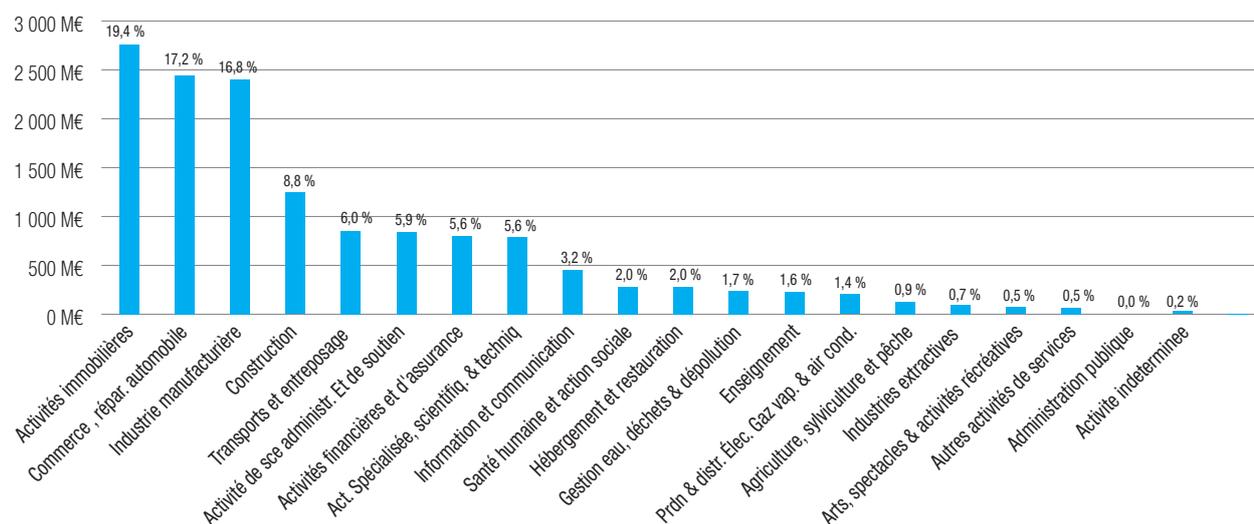
Engagements bilan et hors bilan : 35 G€ d'EAD



VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ENTREPRISES (PORTEFEUILLE BÂLOIS PME, GE, FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS)

Répartition EAD Corporate (GE-PME-Financements spécialisés) par secteur d'activité

EAD 14,5 milliards d'euros au 31/12/2019



* Hors ajustements.

6. Les risques de crédit et de contrepartie

6.8 Informations quantitatives

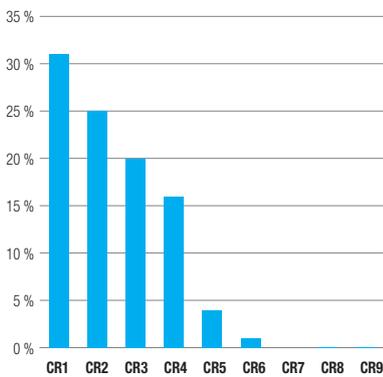
6.8.2 Expositions sur la Clientèle de détail

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CLASSE DE RISQUE AU 31/12/2019

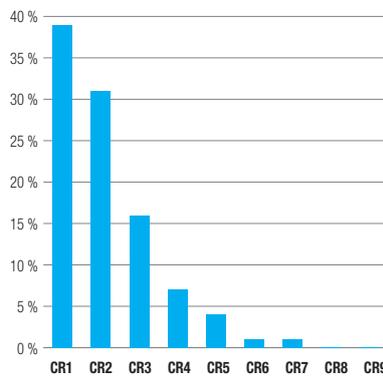
Engagements bilan et hors bilan : 39 G€ d'EAD (méthode IRBA et Standard, encours sains et en défaut)

La répartition par classe de risque des encours IRBA, sains et hors nouveaux clients (Cf 3 focus ci-dessous) illustre la qualité du portefeuille.

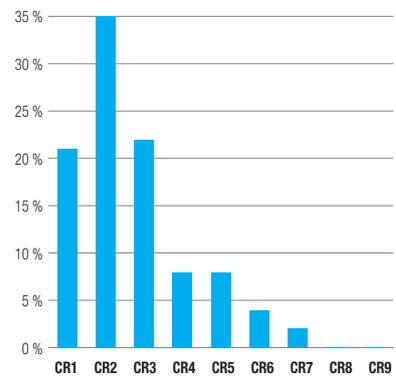
FOCUS RETAIL PARTICULIER AU 31 DÉCEMBRE 2019



FOCUS RETAIL PROFESSIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2019



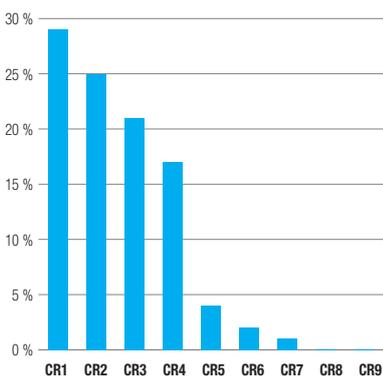
FOCUS RETAIL SCI PATRIMONIALES AU 31 DÉCEMBRE 2019



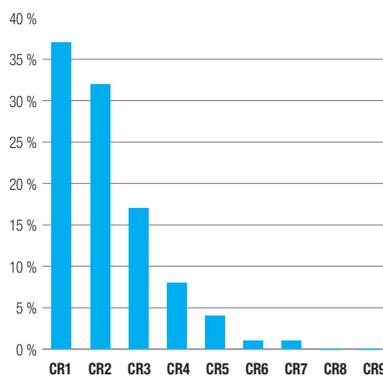
RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CLASSE DE RISQUE AU 31/12/2018

Engagements bilan et hors bilan : 35 G€ d'EAD (méthode IRBA et Standard, encours sains et en défaut)

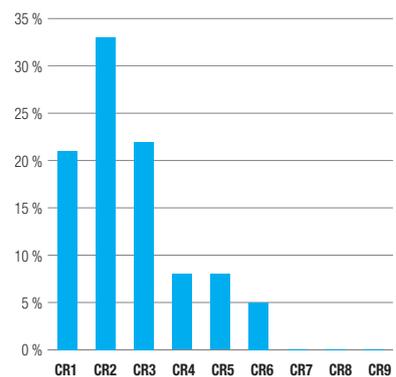
FOCUS RETAIL PARTICULIER AU 31 DÉCEMBRE 2018



FOCUS RETAIL PROFESSIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2018



FOCUS RETAIL SCI PATRIMONIALES AU 31 DÉCEMBRE 2018

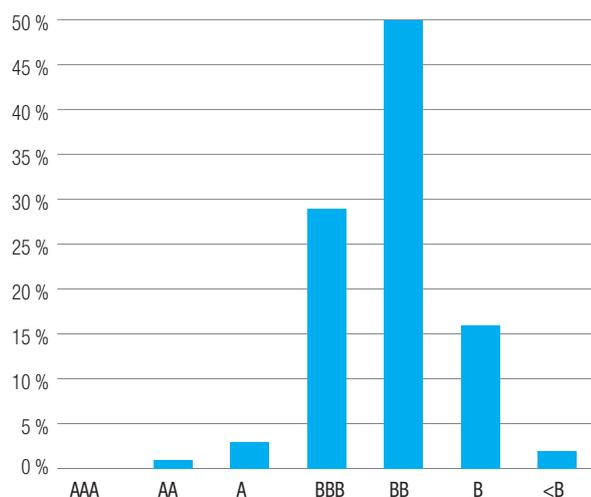


6.8.3 Expositions sur la clientèle Entreprises

L'EAD du portefeuille Entreprises est présentée au sens bâlois (grandes entreprises, PME, financements spécialisés).

Au 31 décembre 2019, le portefeuille Entreprises s'élève 14.5 milliards d'euros (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD) contre 14.0 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

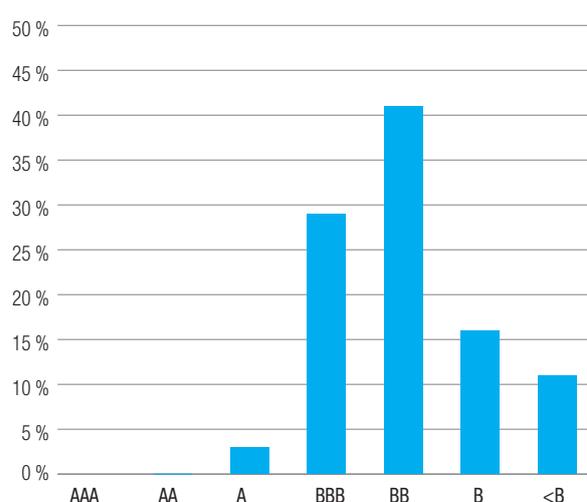
RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE « ENTREPRISES » AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN % DE L'EAD)



Le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB sur les portefeuilles grandes entreprises et PME. Il représente une EAD de 12,4 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 14,5 milliards d'euros toutes méthodes confondues).

La répartition par rating de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE « ENTREPRISES » AU 31 DÉCEMBRE 2018 (EN % DE L'EAD)



Au 31 décembre 2019, le portefeuille est de bonne qualité : plus du tiers des encours sains sont logés sur des contreparties Investment Grade (c'est à dire dont le rating interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB -) et 40 % des encours sont notés BB.

La qualité du portefeuille est stable par rapport à celle observée au 31/12/2018.

6. Les risques de crédit et de contrepartie

6.8 Informations quantitatives

6.8.4 Risques de contreparties

Le risque de contrepartie se répartit comme suit

TABLEAU 10 : EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE, EAD ET ENCOURS PONDÉRÉS (RWA) PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION

(en millions d'euros) Catégorie d'exposition	31/12/2019								
	IRB			Standard			Total		
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	14 862	14 850	-	64	64	27	14 926	14 914	27
Etablissements	743	630	57	5	3	3	748	633	60
Entreprises	15 836	13 656	8 999	892	811	690	16 728	14 467	9 689
Clientèle de détail	36 626	37 156	6 794	1 599	1 410	872	38 225	38 566	7 666
Autres	2	2	1	-	-	-	2	2	1
TOTAL	68 069	66 294	15 851	2 560	2 288	1 592	70 629	68 582	17 443

(en millions d'euros) Catégorie d'exposition	31/12/2018								
	IRB			Standard			Total		
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	15 978	15 975	-	78	79	30	16 056	16 054	30
Etablissements	839	710	45	125	123	15	964	833	60
Entreprises	15 233	13 102	9 906	936	849	762	16 169	13 951	10 668
Clientèle de détail	33 306	33 526	5 894	1 397	1 212	745	34 703	34 738	6 639
Autres	7	6	1	-	-	-	7	6	1
TOTAL	65 363	63 319	15 846	2 536	2 263	1 552	67 899	65 582	17 398

6.8.5 Charge nette du risque

La charge de risque consolidée du groupe Crédit du Nord s'élève pour l'année 2019 à 44,6 M€ contre 70,0 M€ en 2018. Rapporté au total des crédits consentis par le Groupe, le taux de coût du risque s'affiche à 0,09 %, soit un recul de 6 points de base par rapport à 2018, effet conjugué de la baisse de la charge du risque et de la progression des encours sains.

Le faible niveau du coût du risque s'explique par des éléments ponctuels et par le recalibrage favorable des paramètres des modèles de provisionnement. Retraité de ces éléments, le coût du risque de l'année ressortirait à 92 M€ (soit 18 pb) contre 122 M€ (soit 25 pb) en 2018, à retraitements identiques.

Sur le marché de l'entreprise, le coût du risque 2019 du défaut S3 reste modéré et en retrait par rapport à celui de 2018, qui avait été affecté par un dossier significatif. On notera toutefois sur le dernier trimestre de l'année une légère reprise des entrées en défaut sur ce marché, le tout restant modéré.

Sur les marchés du particulier et du professionnel, la charge du risque de l'année des dossiers en défaut S3 est quant à elle en net retrait de 74 % par rapport à 2018. Retraité du recalibrage des paramètres du modèle de provisionnement statistique et des événements exceptionnels, le coût du risque confirme une baisse

mais moins marquée à hauteur de 39 %, reflétant une assiette de défaut moindre et des recouvrements plus performants.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux S3 net des sûretés progresse pour se situer à 84,1 %, avec un niveau d'encours en défaut globalement en baisse (-11 % depuis un an, soit une baisse de plus de 230 M€), grâce à une gestion dynamique des contentieux (des Entreprises et des Professionnels notamment) et aux actions mises en place dans le cadre du suivi des encours non performants (*Non Performing Loans*).

Le taux de provisionnement des encours sains S1/S2 se situe quant à lui à 0,31 %, en léger recul de 4 points de base par rapport à 2018. Le coût du risque 2019 sur ce périmètre est un produit, ayant bénéficié :

- de la mise en place en fin d'année d'une titrisation synthétique (encours titrisé d'un montant de 1,4 G€ sur le périmètre GE/PME), qui a eu pour conséquence la comptabilisation d'un produit à recevoir (créance de remboursement représentative de l'indemnisation attendue sur le portefeuille couvert) ;
- et des recalibrages favorables des paramètres des modèles de provisionnement.

6.8.6 Analyse des encours non performants (NPL)

Les tableaux qui suivent ont été élaborés en conformité avec les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur la publication des expositions non performantes et renégociées (document EBA/GL/2018/10 de décembre 2018).

Ils présentent la qualité de crédit des expositions restructurées et des expositions performantes et non performantes, par zone géographique et secteur d'activité, avec les provisions et sûretés assorties, ainsi que le détail de la variation sur l'exercice des encours de prêts et avances non performants.

Encours restructurés

Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Crédit du Nord concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiés contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration). Le groupe Crédit du Nord aligne sa définition de prêts restructurés sur la définition de l'ABE. Sont exclues

de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés.

Les clients dont les créances ont été restructurées sont maintenus en défaut tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements et au minimum pendant un an.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés.

Les clients dont les créances ont été restructurées sont maintenus en défaut tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements et au minimum pendant un an.

TABLEAU 11 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (MODÈLE 1 NPL)

	31/12/2019							
	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de restructuration				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions restructurées	
	Non performantes restructurées				Sur les expositions performantes restructurées	Sur les expositions non performantes restructurées	TOTAL	Dont sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes faisant l'objet de mesures de restructuration
(en millions d'euros)	Performantes restructurées	Total	Dont en défaut	Dont dépréciées				
Prêts et avances	14	172	172	172	-1	-122	63	44
Banques Centrales								
Administrations publiques								
Etablissements de crédits								
Autres entreprise financières								
Entreprises non-financières	7	104	104	104	-1	-86	24	16
Ménages	7	68	68	68		-36	39	28
Titres de créances								
Engagements de financements donnés	1	1	1	1				
TOTAL	15	173	173	173	-1	-122	63	44

6. Les risques de crédit et de contrepartie

6.8 Informations quantitatives

TABLEAU 12 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR NOMBRE DE JOURS D'IMPAYÉS (MODÈLE 3 NPL)

	31/12/2019									
	Prêts et avances									
	Performants			Non performants						
	TOTAL performants	Pas d'impayés ou impayés <= 30 j.	Impayés > 30 j et <=90 j.	TOTAL non performant	Pas d'impayés ou impayés <= 90 j.	Impayés > 90 j. <= 180 j.	Impayés > 180 j. <= 1 an	Impayés > 1 an <= 5 ans	Impayés > 5 ans	Dont en défaut
<i>(en millions d'euros)</i>										
Prêts et avances	55 703	55 681	22	2 035	1 896	91	16	20	12	2 035
Banques Centrales	0			0						
Administrations publiques	3 606	3 606		0						
Etablissements de crédits	6 122	6 122		0						
Autres entreprises financières	89	89		0						
Entreprises non-financières	11 218	11 217	1	733	691	8	6	16	12	733
<i>Dont petites et moyennes entreprises</i>	<i>5 486</i>	<i>5 485</i>	<i>1</i>	<i>439</i>	<i>425</i>	<i>5</i>	<i>2</i>	<i>5</i>	<i>2</i>	<i>439</i>
Ménages	34 668	34 647	21	1 302	1 205	83	10	4		1 302
Titres de créances	4 086	4 086	0	0	0	0	0	0	0	0
Banques Centrales	346	346		0						
Administrations publiques	2 114	2 114		0						
Etablissements de crédits	1 556	1 556		0						
Autres entreprises financières	44	44		0						
Entreprises non-financières	26	26		0						
Expositions hors bilan	7 703	0	0	144	0	0	0	0	0	144
Banques Centrales	0			0						
Administrations publiques	16			0						
Etablissements de crédits	530			0						
Autres entreprise financières	1			0						
Entreprises non-financières	4 321			109						109
Ménages	2 835			35						35
TOTAL	67 492	59 767	22	2 179	1 896	91	16	20	12	2 179

TABEAU 13 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (MODELE 4 NPL)

(en millions d'euros)	31/12/2019														
	Valeur comptable brute / Montant nominal												Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – Dépréciation cumulée et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sortie partielle du bilan cumulée	Sûretés reçues et garanties financières reçues	
	TOTAL	Dont étape 1 ⁽¹⁾	Dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	Dont étape 2 ⁽²⁾	Dont étape 3 ⁽³⁾	TOTAL	Dont étape 1 ⁽¹⁾	Dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	Dont étape 2 ⁽²⁾	Dont étape 3 ⁽³⁾		Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
Prêts et avances	55 703	53 154	2 549	2 035	0	2 035	-154	-86	-68	-1 125	0	-1 125	-175	37 871	373
Banques Centrales	0			0			0			0					
Administrations publiques	3 606	3 606		0			0			0					
Etablissements de crédits	6 122	6 122		0			0			0					
Autres entreprises financières	89	87	2	0			0			0				35	
Entreprises non-financières	11 218	10 152	1 066	733		733	-86	-53	-33	-447		-447	-79	4 554	123
Dont petites et moyennes entreprises	5 486	4 984	502	439		439	-51			-284		-284			36
Ménages	34 668	33 187	1 481	1 302		1 302	-68	-33	-35	-678		-678	-96	33 282	250
Titres de créances	4 086	4 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Banques Centrales	346	346		0			0			0					
Administrations publiques	2 114	2 114		0			0			0					
Etablissements de crédits	1 556	1 556		0			0			0					
Autres entreprises financières	44	44		0			0			0					
Entreprises non-financières	26	26		0			0			0					
Expositions hors bilan	7 703	7 504	199	144	0	144	-15	-11	-4	-29	0	-29		0	19
Banques Centrales	0			0			0			0					
Administrations publiques	16	16		0			0			0					
Etablissements de crédits	530	530		0			0			0					
Autres entreprises financières	1	1		0			0			0					
Entreprises non-financières	4 321	4 169	152	109		109	-9	-7	-2	-27		-27			17
Ménages	2 835	2 788	47	35		35	-6	-4	-2	-2		-2			2
TOTAL	67 492	64 744	2 748	2 179	0	2 179	-169	-97	-72	-1 154	0	-1 154	-175	37 871	392

(1) Actifs sans augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

(2) Actifs présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés.

(3) Actifs dépréciés.

6. Les risques de crédit et de contrepartie

6.8 Informations quantitatives

TABLEAU 14 : VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES ACTIFS PAR LIEU DE RESIDENCE DE LA CONTREPARTIE (MODELE 5 NPL)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019					
	Valeur comptable brute / montant nominal					Provisions relatives aux engagements hors bilan et garanties financières données
	Total nominal	dont non performantes		dont soumises à dépréciation	Dépréciation cumulée	
Total non performant		dont défaut				
Expositions Bilan	61 824	2 035	2 035	61 808	-1 279	
France	59 771	2 022	2 022	59 673	-1 272	
Etats-Unis	527			527		
République Tchèque	376	3	3	376		
Allemagne	264	4	4	346	-2	
Royaume-Uni	293			293		
Luxembourg	152			152		
Japon	103			103		
Autres pays	338	6	6	338	-4	
Expositions Hors Bilan	7 847	144	144			-44
France	7 794	144	144			-44
Etats-Unis	1					
République Tchèque	8					
Allemagne	24					
Royaume-Uni	2					
Luxembourg						
Japon						
Autres pays	18					
TOTAL	69 671	2 179	2 179	61 808	-1 279	-44

TABLEAU 15 : QUALITE DE CREDIT DES PRETS ET AVANCES PAR SECTEUR D'ACTIVITE (MODELE 6 NPL)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019				
	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée
	Total nominal	dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation	
Total non performant		Dont en défaut			
Agriculture, sylviculture et pêche	111	11	11	111	-9
Industries extractives	28			28	
Industrie manufacturière	1 594	151	151	1 594	-108
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air C	163	1	1	163	-2
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets	132	6	6	132	-3
Construction	674	66	66	674	-48
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	1 749	152	152	1 749	-124
Transports et entreposage	649	77	77	649	-64
Hébergement et restauration	171	12	12	171	-8
Information et communication	163	5	5	163	-4
Activités financières et d'assurance	0				
Activités immobilières	2 496	53	53	2 496	-47
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	509	30	30	509	-26
Activités de services administratifs et de soutien	636	14	14	636	-14
Administration publique	1			1	
Enseignement	32	2	2	32	-3
Santé humaine et action sociale	134	2	2	134	-2
Arts, spectacles et activités récréatives	42	4	4	42	-2
Autres services	2 667	147	147	2 667	-69
TOTAL	11 951	733	733	11 951	-533

TABLEAU 16 : EVOLUTIONS DU SOLDE DES PRETS ET TITRES DE CREANCE EN DEFAUT ET AYANT FAIT L'OBJET D'UNE REDUCTION DE VALEUR (CR2-B)

	31/12/2019
	Valeur comptable brute des expositions en défaut
<i>(en millions d'euros)</i>	
Solde initial	2 274
Prêts et titres de créance en défaut ou ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) depuis la période précédente	270
Retour au statut «non en défaut»	-135
Montants sortis du bilan	-175
Autres variations	-199
SOLDE DE CLOTURE	2 035

TABLEAU 17 : SURETUS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXECUTION (MODELE 9 NPL)

	31/12/2019	
	Sûretés obtenues par prise de possession	
	Valeur lors de la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
Immobilisations corporelles (IC)	1	
Autres qu'IC	-	-
Biens immobiliers résidentiels		
Biens immobiliers commerciaux		
Biens mobiliers (voiture, expédition, etc.)		
Instruments de capitaux propres et titres de créance		
Autres		
TOTAL	1	-

7.

Titrisation

7.1 Titrisations et cadre réglementaire

Cette section présente des informations relatives à l'opération de titrisation réalisée par le Crédit du Nord en 2019. Elle décrit les risques associés à cette activité et la gestion qui en est faite. Elle comporte également un certain nombre d'informations quantitatives pour décrire cette opération.

Telle qu'elle est définie dans la réglementation prudentielle, la titrisation correspond à une transaction ou un mécanisme par lesquels le risque de crédit inhérent à une exposition ou un panier d'expositions est divisé en tranches présentant les caractéristiques suivantes :

- la transaction aboutit à un transfert de risque significatif, en cas d'origination ;
- les paiements effectués dans le cadre de la transaction ou du mécanisme dépendent des performances de l'exposition ou du panier d'expositions sous-jacentes ;
- la subordination de certaines tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée de la transaction ou du mécanisme de transfert de risque.

A compter du 1^{er} janvier 2019, les positions de titrisation initiées en 2019 sont soumises au traitement réglementaire défini dans le règlement (UE) 2017/2401 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et dans le règlement (UE) 2017/2402

créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées (STS).

Le règlement 2017/2401 présente une nouvelle hiérarchie des méthodes de pondération des positions de titrisation (cf. section 7.6). Le taux plancher de pondération (floor) est relevé de 7 % à 15 % (10 % pour les titrisations STS).

Le règlement 2017/2402 définit notamment des critères d'identification des titrisations simples, transparentes et standardisées (STS) pour lesquelles des charges en capital spécifiques et plus faibles sont applicables. Le texte précise aussi la procédure d'autorisation pour les organismes tiers qui contribueront à vérifier le respect des exigences relatives aux titrisations STS. Par ailleurs, les exigences de rétention du risque par le cédant sont maintenues à un niveau de 5 %. De plus, la création d'un système de référentiel de données pour les opérations de titrisation permettra d'accroître la transparence du marché.

Les autorités techniques, ABE et AEMF (Autorité Européenne des Marchés Financiers), ont émis des orientations ou RTS (*Regulatory Technical Standards*) visant à préciser certains éléments des nouveaux textes européens. En ce qui concerne les titrisations initiées avant le 1^{er} janvier 2019, les établissements continuent à appliquer jusqu'au 31 décembre 2019 les règles en vigueur au 31 décembre 2018.

7.2 Gestion des risques liés à la titrisation

7.2.1 Risques de taux et risque de liquidité

La gestion des risques de taux et de liquidité liée à l'opération de titrisation du groupe Crédit du Nord ne diffère pas de celles des autres actifs et passifs du Groupe et est suivie au niveau de la Direction financière. Le pilotage du risque structurel de taux d'intérêt est décrit dans le chapitre 10 et l'organisation et le pilotage du risque de liquidité sont décrits dans le chapitre 11 du présent document.

7.2.2 Risque opérationnel

Le suivi du risque opérationnel sur les activités de titrisation est pris en compte dans les dispositifs de pilotage du risque opérationnel du Groupe.

7.2.3 Risque de crédit

Un suivi mensuel du portefeuille titrisé est effectué permettant ainsi d'identifier les éventuels changements de comportements des actifs titrisés.

7. Titrisation

7.3 Activités de titrisation au Crédit du Nord

7.3 Activités de titrisation au Crédit du Nord

L'opération de titrisation effectuée par le groupe Crédit du Nord lui permet de gérer son exposition au risque, pour son compte propre. Dans le cadre de cette activité, le Groupe agit en tant qu'originateur. A ce titre, il prend part directement ou indirectement à l'accord d'origine sur les actifs qui ensuite, ont servi de sous-jacent à l'opération de titrisation, essentiellement dans un objectif de transfert de risque.

C'est dans ce cadre de la gestion des risques que le groupe Crédit du Nord a réalisé une première opération

de titrisation synthétique en décembre 2019 faisant l'objet d'un transfert de risque de crédit. Ce transfert de risque se fait par l'achat d'une protection sous forme de garantie financière. Le portefeuille d'exposition reste au bilan du Groupe.

Au 31 décembre 2019, l'encours d'actifs titrisés sur cette opération s'élève à 1,4 milliard d'euros, composé de prêts aux entreprises (grandes entreprises et petites et moyennes entreprises). L'intégralité de ces engagements figure au bilan du Groupe.

TABLEAU 18 : ENCOURS DES POSITIONS TITRISÉES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS

<i>(en millions d'euros)</i> Sous-jacents	31/12/2019	
	Portefeuille bancaire - Originateur	
	Transactions classiques	Transactions synthétiques
Prêts immobiliers résidentiels	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	-	-
Encours de carte de crédit	-	-
Prêts garantis par un équipement	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	-	1 376
Prêts à la consommation	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres actifs	-	-
Obligations garanties	-	-
Autres éléments de passif	-	-
TOTAL	-	1 376

TABLEAU 19 : ENCOURS DES POSITIONS TITRISÉES EN DEFAUT PAR TYPE DE SOUS-JACENTS

<i>(en millions d'euros)</i> Sous-jacents	31/12/2019	
	Portefeuille bancaire - Originateur	
	Transactions classiques	Transactions synthétiques
Prêts immobiliers résidentiels	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	-	-
Encours de carte de crédit	-	-
Prêts garantis par un équipement	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	-	-
Prêts à la consommation	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres actifs	-	-
Obligations garanties	-	-
Autres éléments de passif	-	-
TOTAL	-	-

TABLEAU 20 : QUALITE DES POSITIONS DE TITRISATIONS PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

(en millions d'euros) Sous-jacents	31/12/2019					
	Nominal		Valeur exposée au risque (EAD)			
	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	-	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	1 259	-	117	1 259	-	117
Prêts à la consommation	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 259	-	117	1 259	-	117

La garantie financière s'applique sur la tranche de première perte correspondant à 8,5 % du portefeuille au 31 décembre 2019.

7.4 Traitement prudentiel des positions de titrisation

7.4.1 Approche suivie pour le calcul des encours pondérés

L'opération de titrisation originée par le Crédit du Nord aboutissant à un transfert de risque substantiel et étant étayé juridiquement conformément au cadre réglementaire, les actifs titrisés sous-jacents sont exclus du calcul des encours pondérés relatifs au risque de crédit traditionnel.

Pour les positions sur créances titrisées que le groupe Crédit du Nord conserve à son bilan, les besoins en fonds propres sont déterminés en se fondant sur l'exposition de la Banque et utilise la méthode SEC-IRBA pour calculer les montants d'exposition pondérés (approche fondée sur les notations internes).

7.4.2 Exigences de fonds propres

Le tableau suivant présente les expositions de la Banque à la titrisation et les exigences de fonds propres correspondantes, pour le portefeuille bancaire au 31 décembre 2019.

La mise en place des opérations de titrisation STS a des impacts sur le traitement prudentiel de ces opérations. C'est pourquoi la structure des tableaux s'adapte pour prendre en compte cette spécificité, tant en termes d'approche que de pondération.

A noter qu'au cours de l'année 2019, les conditions d'éligibilité à cette nouvelle classification STS s'appliquent uniquement aux nouvelles opérations.

A partir de 2020, l'intégralité du stock de titrisation sera soumise à cette classification et certaines opérations pourront potentiellement être qualifiées STS.

7 Titrisation

7.4 Traitement prudentiel des positions de titrisation

TABLEAU 21 : POSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION

<i>(en millions d'euros)</i> Approches et pondérations		2019			
		Valeur exposée au risque (EAD)		Exigences de fonds propres	
		Titrisation		Titrisation	
		STS	Non STS	STS	Non STS
Montant d'exposition par tranches de pondération / Déduction	≤ 20 % RW	-	-	-	-
	> 20 % à 50 % RW	-	-	-	-
	> 50 % à 100 % RW	-	-	-	-
	> 100 % à 1250 % RW	-	-	-	-
	1 250 % déductions	-	-	-	-
Montant d'expositions par méthode réglementaire	SEC IRBA	-	1 376	-	15
	SEC ERBA (including IAA)	-	-	-	-
	SEC SA	-	-	-	-
	1 250 % déductions	-	-	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE BANCAIRE		-	1 376	-	15

8.

Les risques de marché

8 Les risques de marché

8.2 Déclinaison de l'appétit pour le risque de marché du Groupe

Le risque de marché correspond au risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces derniers. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations), des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

8.1 Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans le cadre de ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures

de stress test permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;

- des mesures complémentaires en sensibilité pour suivre le risque pris localement sur un type de position, en nominal pour suivre l'ordre de grandeur des positions sans *netting*, d'emprise ou de durée de détention, etc.

Par ailleurs est également calculée la VaR stressée (*Stressed VaR* ou *SVaR*) à fréquence journalière.

8.2 Déclinaison de l'appétit pour le risque de marché du Groupe

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que le Groupe est prêt à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Les activités de marché du Groupe sont engagées dans une stratégie de développement orientée en priorité vers la réponse aux besoins des clients à travers une gamme complète de solutions. Elles font l'objet d'un encadrement strict à travers la fixation de limites selon plusieurs types d'indicateurs (stress tests, VaR, sensibilités, nominal, etc.).

Le service de l'Encadrement des risques sur opérations de marché (RISQ/RMA/MRF) est en charge de l'instruction des demandes de limites formulées par les Lignes métiers : au Crédit du Nord, le Front-Office du pôle Client Market Solutions (CMS) de la Salle des marchés, avec le service Risques de Marché de la Direction Risques Groupe (DRG/RMA). Ces limites permettent de s'assurer que le Groupe respecte l'appétit pour le risque de marché validé par le Conseil d'administration, sur proposition de la Direction générale.

Le choix et le calibrage de ces limites traduisent ainsi la fixation de l'appétit du Groupe pour le risque de marché :

- elles sont déclinées à divers niveaux de la structure du Groupe et/ou par facteur de risque, et assurent ainsi la transposition opérationnelle de l'appétit pour le risque de marché du Groupe au travers de son organisation ;
- leur calibrage est déterminé à partir d'une analyse détaillée des risques du portefeuille encadré. Cette analyse peut prendre en compte divers éléments tels que les conditions de marché, notamment la liquidité, la manoeuvrabilité des positions, les revenus générés en regard des risques pris, etc. ;
- leur revue régulière permet de piloter les risques en fonction de l'évolution des conditions de marché ;
- des limites spécifiques, voire des interdictions peuvent être mises en place pour encadrer les risques pour lesquels le Groupe a un appétit limité ou nul.

Le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité est effectué par le service en charge du suivi des métriques de marché RISQ/RMA/MMG, en liaison avec le service de l'encadrement des risques sur opérations de marché, et localement par les Risques DRG/RMA.

La gestion et la bonne compréhension du risque de marché auquel le Groupe est exposé sont ainsi assurées d'une part i) via la gouvernance en place entre

les différents services de la Filière Risque, de la finance et des Lignes Métiers, mais aussi d'autre part ii) grâce au suivi des consommations des différentes limites en place, auxquelles contribuent les produits/solutions distribués aux clients. Ce suivi continu du profil de risque des expositions de marché fait l'objet d'échanges fréquents entre les équipes risques et business, pouvant se traduire par diverses actions de couverture ou de réduction des risques de la part du *Front Office* afin de respecter l'encadrement défini.

8.3 Value at Risk 99 % (VaR)

Le Crédit du Nord utilise un calculateur de la Société Générale pour évaluer ses risques de marché et de fait, applique la même méthodologie décrite ci-après.

Développé depuis fin 1996, le modèle interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du capital réglementaire.

La Valeur en risque (VaR) permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions en risque à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donnée (99 % dans le cas de la Société Générale).

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui a pour caractéristique la prise en compte implicite des corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 scénarios correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

Dans le cadre décrit ci-dessus, la VaR 99 % à horizon 1 jour, calculée à partir d'un historique de 260 scénarios, correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- par définition, l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra day ne sont pas pris en compte.

Le département des risques sur opérations de marché de la Société Générale contrôle les limitations du modèle de VaR en réalisant des mesures de *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires, pour le groupe Société Générale incluant le Crédit du Nord.

Aujourd'hui, toutes les activités de marché du Crédit du Nord sont couvertes par un calcul en VaR, hormis les options de change. Les positions sur options de change devraient générer du risque de marché résiduel et cela, même si elles sont couvertes parfaitement sur le marché en back-to-back, mais elles n'entrent pas dans le périmètre de calculs du calculateur SG. Une évolution du calculateur SG est prévue en 2019/2020 afin que ces positions soient prises en compte.

Les charges en capital pour les risques de marché ne s'appuient pas sur une VaR réglementaire à 10 jours mais sont calculées en méthode standard, car le Crédit du Nord n'est pas agréé en modèle interne.

TABLEAU 22 : VALEUR EN RISQUE TRADING (VAR) : VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
	VaR (1 jour, 99 %)	VaR (1 jour, 99 %)
Début de période	-113,4	-48,6
Maximum	-180,3	-214,6
Moyenne	-116,7	-68,6
Minimum	-50,7	-23,4
Fin de période	-160,0	-112,3

EVOLUTION DE LA VAR GLOBALE 99 % 1 JOUR SUR L'ANNÉE 2019

(en milliers d'euros)



Le niveau de la VaR *Trading* est peu élevé au Crédit du Nord qui adosse régulièrement ses ordres clientèle, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché. En 2019, les niveaux de VaR ont été

globalement stables avec un pic maximum à - 50 K€ et un pic minimum à - 180 K€, soit en moyenne - 117 K€.

Stressed VaR (SVaR)

La méthode de calcul de la *Stressed VaR* à 99 % sur horizon de temps 1 jour est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 scénarios de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La méthode de détermination de la fenêtre historique fixe, qui a été validée par le régulateur, permet de prendre en compte des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques action, taux, change, crédit). Elle fait l'objet d'une revue annuelle. Cette fenêtre correspondait à « septembre 2008 - septembre 2009 ».

8.4 La mesure du risque en *Stress Test*

8.4.1 Méthodologie

Parallèlement au modèle de VaR, le Crédit du Nord calcule une mesure de ses risques en stress test pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles, en s'appuyant toujours sur les méthodologies et scénarios fournis par le groupe Société Générale.

Un stress test estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées.

Cette mesure en stress test s'applique à toutes les activités de marché de la Banque. Elle s'appuie sur 18 scénarios, dont 3 historiques et 15 théoriques, parmi lesquels figure le « *scenario* théorique de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008 ; ces scénarios choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques.

Cette mesure constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- le *stress test* correspond au résultat le plus défavorable issu de l'ensemble des scénarios historiques et théoriques ;
- les chocs appliqués sont calibrés sur des horizons reflétant les spécificités de chaque facteur de risque (l'horizon utilisé peut varier de 5 jours pour les paramètres les plus liquides, à plus de 20 jours pour les moins liquides) ;
- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la Banque, tous produits confondus, sur chacun des scénarios historiques et théoriques ;
- une limite en stress test est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe, dont le Crédit du Nord.

Les différents scénarios de *stress tests* font l'objet de revues régulières en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques. Ces revues

sont présentées dans le cadre de comités semestriels dédiés, auxquels participent la Direction des risques sur opérations de marché, des économistes et les représentants des activités de trading de la Société Générale. Ces comités traitent des sujets suivants : évolutions de scénarios (créations, suppressions, revue des chocs), bonne couverture des facteurs de risque par les scénarios, revue des calculs approchés utilisés, documentation correcte de l'ensemble du processus. Le niveau de délégation pour valider les évolutions des scénarios de stress tests dépend de l'impact de ces évolutions. En juillet 2019, les chocs de taux, d'inflation, de volatilité taux et change ont été mis à jour. Notamment, l'amplitude de certains chocs ont été recalibrés afin de correspondre une occurrence décennale et de nouveaux facteurs de risques ont été rajoutés.

8.4.2 Les *Stress Tests* historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis) les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scénarios* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la Banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi trois *scénarios* historiques significatifs qui portent sur la période d'octobre à décembre 2008.

8.4.3 Les *Stress Tests* théoriques

Les *scénarios* théoriques sont définis avec les économistes du groupe Société Générale et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés.

Société Générale a ainsi retenu 15 scénarios théoriques, décrits ci-dessous :

- **généralisé (scénario théorique Société Générale de crise financière)** : apparition d'une importante défiance vis-à-vis des institutions financières après la faillite de Lehman Brothers ; effondrement des marchés actions, forte baisse des dividendes implicites, fort écartement des *spreads* de crédit, pivotement des courbes de taux d'intérêt (hausse des taux courts et baisse des taux longs), important flight to quality (achat des actifs émetteurs estimés les plus sûrs) ;
- **crise des GIPE** : défiance vis-à-vis d'émetteurs souverains à risque et regain d'intérêt pour les émetteurs souverains les mieux notés, tels que l'Allemagne, puis propagation de l'inquiétude aux autres marchés (actions...) ;
- **crise au Moyen-Orient** : déstabilisation du Moyen-Orient conduisant à un choc de forte amplitude sur le pétrole et l'ensemble du marché de l'énergie, effondrement des marchés actions, pentification de la courbe de taux d'intérêt ;
- **attaque terroriste** : attaque terroriste majeure aux États-Unis entraînant un effondrement des marchés actions, une forte baisse des taux d'intérêt, un fort écartement des *spreads* de crédit et une brusque baisse du dollar américain ;
- **crise obligataire** : crise du marché obligataire (décorrélacion des rendements des obligations et des actions), forte hausse des taux d'intérêt américains et hausse plus modérée des autres taux d'intérêt, baisse modérée des marchés actions, flight to quality avec un fort écartement des *spreads* de crédit, hausse du dollar des États-Unis ;
- **crise du dollar des États-Unis** : effondrement de la devise américaine à la suite de la forte détérioration de la balance commerciale et du déficit public américains, hausse des taux d'intérêt et resserrement des *spreads* de crédit américains ;
- **crise de la zone euro** : baisse des taux de change EUR, forte hausse des taux d'intérêt EUR, forte baisse des actions en euros et hausse des actions américaines, fort écartement des *spreads* de crédit en euros ;
- **déboucement des opérations de portage japonaises (Yen Carry Trade Unwinding)** : changement de politique monétaire au Japon entraînant l'abandon des stratégies d'opérations de portage avec le yen : fort écartement des *spreads* de crédit, baisse des taux d'intérêt en yen et hausse des taux longs en dollars des États-Unis et en euros, *flight to quality* ;
- **baisse générale des actifs risqués** : scénario de fin brutale des politiques monétaires volontaristes des Banques centrales se traduisant par une baisse générale des actifs risqués (actions, crédit, émergents) avec une forte hausse des taux d'intérêt mondiaux ;
- **deux scénarios de crise en zone euro** : sortie de la Grèce de la zone euro, entraînant une baisse générale des actifs risqués plus accentuée sur l'Europe (actions, crédit, émergents) et une baisse des taux souverains aux États-Unis et au Japon, déclinée avec soutien de la BCE (activation du programme OMT générant une baisse des taux en zone euro) ou sans soutien de la BCE (dislocation des bases sur les taux reflétant un gel du marché interbancaire) ;
- **crise russe** : forte dévaluation de la devise russe, défaut de la Fédération de Russie, crise sur les marchés obligataires, et baisse des marchés actions, plus particulièrement sur les émergents (cf. crise russe de septembre 1998) ;
- **risk premium normalization (hypo51)** : ce scénario hypothétique se concentre sur une normalisation partielle des marchés financiers, survenant après une période de stress, qui fera passer le marché d'un régime de volatilité élevé à un régime de volatilité plus faible. C'est par exemple le cas quand les acteurs du marché sont obligés de considérer que l'environnement économique et financier général est subitement en train de s'affaiblir durablement. Au cours d'une première période, les marchés réagissent très négativement (avec la baisse des cours des actions et des rendements des obligations d'État, mais l'augmentation de la volatilité). Dans une deuxième période, une normalisation partielle se produit : la volatilité des actions retombe, mais les prix des actions restent inférieurs aux niveaux de pré-correction car les perspectives économiques sont durablement moins favorables. Des effets similaires

se manifestent également sur les taux d'intérêt. De plus, les taux d'intérêt émergents baissent et leurs devises s'apprécient ;

- **rebond économique soudain** : forte hausse des marchés actions et des taux d'intérêt en dollars des États-Unis et en euros (cf. anticipation du début de la guerre d'Irak en mars 2003) ;

- **éclatement d'une bulle action** : *scenario* représentatif de l'éclatement d'une bulle sectorielle entraînant une forte baisse des marchés actions (cf. faillite de Worldcom en juillet 2002).

8.5 Valorisation des instruments financiers

Les produits de marché sont valorisés à partir de leur prix de marché lorsque ce dernier existe. Dans le cas contraire, ils sont valorisés à partir de modèles alimentés par des paramètres :

- chaque modèle fait l'objet d'une validation indépendante par la Direction des risques sur opérations de marché ;
- les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction des risques sur opérations de marché. Les valorisations obtenues sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (par exemple *bid ask* ou liquidité) dont les méthodologies de calcul sont validées par la Direction des risques sur opérations de marché.

Par ailleurs, des ajustements additionnels de valorisation (*Additional Valuation Adjustments – AVAs*) sont calculés sur les actifs inscrits à la juste valeur, conformément aux Normes techniques réglementaires (NTR) sur la valorisation prudente publiées par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), en complément des principes déjà

stipulés dans CRD3 (*Capital Requirements Directive*). Ces Normes techniques réglementaires définissent les divers éléments d'incertitude qui doivent être pris en compte lors de la valorisation prudente et établissent un niveau cible de certitude à atteindre sur le prix de liquidation des instruments, qui doit être plus favorable que la valeur prudente avec un intervalle de confiance de 90 %.

Dans ce cadre, afin de tenir compte des divers éléments pouvant générer des coûts de sortie additionnels par rapport à la valeur attendue (risque de modèle, risque de concentration, coût de liquidation, incertitude sur les prix de marché, etc.), des ajustements prudents de valorisation (*Prudent Valuation Adjustments – PVAs*) sont calculés pour chaque exposition. Les ajustements additionnels de valorisation (*Additional Valuation Adjustments – AVAs*) sont définis comme la différence entre la valorisation prudente ainsi obtenue et la juste valeur comptable des expositions, afin de respecter le niveau cible de certitude à atteindre en termes de prix de liquidation. Les montants d'AVA ainsi déterminés sont déduits des fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*).

8.6 Exigences en fonds propres au titre du risque de marché

Les éléments du bilan et du hors-bilan doivent être classés dans l'un des deux portefeuilles définis par la réglementation prudentielle : le portefeuille bancaire (*banking book*) ou le portefeuille de négociation (*trading book*).

Le portefeuille bancaire est défini par différence : tous les éléments du bilan et du hors-bilan qui ne sont pas inclus dans le portefeuille de négociation relèvent par défaut du portefeuille bancaire.

Le portefeuille de négociation du groupe Crédit du Nord se compose de toutes les positions sur instruments financiers détenues par un établissement à des fins de négociation ou dans le but de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. L'intention de négociation est documentée dans les mandats des opérateurs de salle des marchés.

La classification prudentielle des instruments et positions suit la gouvernance ci-dessous :

8 Les risques de marché

8.7 Exigence en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché

- les experts en réglementation prudentielle de la Direction financière sont responsables de la transposition de la réglementation en procédures, en lien avec la Direction des risques pour les procédures relatives à la durée de détention et à la liquidité. Ils analysent également les cas spécifiques et les exceptions. Ils communiquent ces procédures aux lignes-métiers ;
- les lignes-métiers se conforment à ces procédures. En particulier, elles documentent les intentions de gestion des positions prises par les opérateurs de salle des marchés ;
- les départements « Finance » et « Risques » sont en charge du cadre de contrôles.

Les contrôles suivants permettent de s'assurer que la gestion des activités est cohérente avec leur classification prudentielle :

- procédure « nouveau produit » : tout nouveau produit ou nouvelle activité est soumis(e) à un processus de validation qui comprend la classification prudentielle et le traitement en fonds propres réglementaires des opérations soumises à validation ;

- durée de détention : le Département des risques de marché a défini un cadre de contrôle de la durée de détention de certains instruments ;
- liquidité : sur demande ou au cas par cas, le Département des risques de marché effectue des contrôles de liquidité basés sur certains critères (négociabilité et transférabilité, niveau de *bid/ask*, volumes de marché, etc.) ;

il existe une procédure stricte pour tout changement de portefeuille qui implique la ligne-métier et les directions « Finance » et « Risques » ;

Audit Interne : à travers ses missions périodiques, l'Audit Interne vérifie ou questionne la cohérence de la classification prudentielle avec les règles/procédures mais aussi la pertinence du traitement prudentiel par rapport à la réglementation existante.

8.7 Exigence en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché

TABLEAU 23 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE DE MARCHÉ

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres
Risque de change	-	-	-	-
Risque de crédit	9,2	0,7	13,6	1,1
Risque de taux d'intérêt	30,7	2,5	46,2	3,7
TOTAL	39,9	3,2	59,8	4,8

9.

Les risques opérationnels

9. Les risques opérationnels

9.1 Gestion des Risques Opérationnels : organisation et gouvernance

Les risques opérationnels correspondent aux risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Cette catégorie de risque comprend notamment :

- **les risques de non-conformité (y compris les risques juridiques et fiscaux)** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance ;
- **le risque de réputation** : risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement ;
- **le risque de conduite inappropriée (« misconduct »)** : risque résultant d'actions (ou inactions), ou de comportements de la Banque, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le Code de Conduite du Groupe, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la Banque ;
- **les risques IT et de la Sécurité des Systèmes d'Information** : cybercriminalité, défaillance de services, etc. ;
- **les risques liés à l'externalisation de services et à la continuité d'activité.**

Le dispositif relatif aux risques de non-conformité, est décrit dans le chapitre 5.10 .

9.1 Gestion des Risques Opérationnels : organisation et gouvernance

9.1.1 La Filière Risques Opérationnels

La Direction des Risques Opérationnels (DRO), composée de 6 personnes internes, a en charge le pilotage et la coordination des dispositifs mis en œuvre au sein du groupe Crédit du Nord en matière de Risques Opérationnels, de Plan de Continuité d'Activité et de Gestion de Crise, de Prestations de services externalisés, ainsi que la politique de gestion des habilitations bancaires.

Elle s'appuie sur un **réseau de Correspondants Risques Opérationnels** (CRO) désignés dans les différentes entités du siège, des filiales et du réseau d'exploitation (pour le réseau, il s'agit du Directeur de l'Organisation et de la Logistique de l'entité).

Les actions d'animation des Correspondants Risques Opérationnels s'articulent autour de deux axes :

- sensibilisation/Formation aux risques opérationnels et mise à disposition d'éléments sur l'évolution des risques (bilans, présentations, incidents dans le secteur financier issus de la revue presse mise en place au sein du groupe Société Générale et diffusée à l'ensemble des correspondants) ;
- animation et suivi des Correspondants Risques Opérationnels au travers :
 - des réunions Risques Opérationnels avec les principaux Correspondants risques Opérationnels des Directions fonctionnelles,
 - des interventions ponctuelles aux réunions annuelles des Directeurs de l'Organisation et de la Logistique pour le réseau d'exploitation.

En outre, les actions de sensibilisation des collaborateurs se sont poursuivies en 2019 :

- modules de e-learning obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs sur la lutte contre la corruption, le code de conduite, les sanctions internationales, les fondamentaux de l'appétit pour le risque etc. ;
- sensibilisation au *Phishing* de l'ensemble des collaborateurs en 2019 au travers 2 nouvelles campagnes.

9.1.2 Suivi et pilotage des Risques Opérationnels au sein du groupe Crédit du Nord

Le suivi et le pilotage des Risques Opérationnels au sein du groupe Crédit du Nord sont assurés au travers du Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) qui réunit sous l'autorité du Directeur Général 5 fois par an.

Le Directeur de la Coordination du Contrôle Interne du groupe Société Générale est invité permanent à ce comité ainsi qu'un membre de la Direction des Risques Opérationnels du groupe Société Générale. Lors de ce comité, sont passés notamment en revue :

- les pertes opérationnelles, les indicateurs de risques (KRIs) définis au niveau du groupe Société Générale et présentés au CORISQ Groupe ;
- les Cartographies de Risques Opérationnels ;
- les Plans de Continuité d'Activité et le Dispositif de Crise.

Un comité de risques opérationnels se réunit par ailleurs périodiquement au sein des différentes Directions Régionales et Filiales Bancaires du réseau d'exploitation.

Le Comité de Direction du Crédit du Nord bénéficie d'une communication sur les travaux de la Direction des Risques Opérationnels plusieurs fois par an, l'information étant plus particulièrement centrée sur l'évolution des pertes opérationnelles au sein du groupe.

9.1.3 Périmètre

Ce dispositif de suivi couvre l'ensemble des entités du groupe Crédit du Nord dont les activités sont essentiellement centrées sur ses métiers de banque de détail domestique. Le périmètre est stable par rapport à l'exercice précédent.

9.2 Mesure des Risques Opérationnels

En tant qu'entité du groupe Société Générale, le groupe Crédit du Nord a opté pour l'approche de mesure avancée des risques opérationnels (AMA ou *Advanced Measurement Approach*).

Les activités des différentes entités du groupe Crédit du Nord sont exposées à toute une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...), regroupés sous le vocable « Risques Opérationnels » dans le cadre de la réforme du ratio de solvabilité des banques (Bâle II).

Les risques opérationnels ont donné lieu à une classification en 8 catégories d'événements (déclinés en 58 sous-catégories d'événements*) :

- litiges commerciaux ;
- litiges avec les autorités ;
- erreurs de « *pricing* » ou d'évaluation du risque ;
- erreurs d'exécution ;
- fraudes et autres activités criminelles ;
- activités non autorisées sur les marchés (*Rogue trading*) ;
- pertes de moyens d'exploitation ;
- défaillances des systèmes d'information.

* Nouvelle Taxonomie de risques opérationnels du Groupe SG mise en œuvre en 2019.

9.3 Dispositifs de suivi des Risques Opérationnels

9.3.1 Collecte des pertes internes et incidents significatifs

Le Crédit du Nord s'inscrit dans le dispositif de collecte des pertes internes mis en place au sein du groupe Société Générale depuis 2001.

Les pertes internes supérieures à 10 000 euros (seuil de déclaration défini au sein du Groupe) font l'objet d'un recensement par les différents Correspondants Risques Opérationnels des entités du Groupe. Outre cette collecte, le suivi des pertes au premier euro liées à des fraudes mis en place au sein du groupe Crédit du Nord permet de mieux appréhender le risque global correspondant (tentatives/pertes réelles).

Les incidents sans impact financier sont également remontés dès lors qu'ils sont jugés significatifs selon leur impact, notamment sur les engagements contractuels, la réputation, le fonctionnement courant, l'appétit pour le risque, ou le niveau de Conformité réglementaire :

- les résultats de ce recensement sont adressés périodiquement à la Direction des Risques Opérationnels, qui assure la supervision de la collecte des pertes opérationnelles au niveau du Groupe ;
- le Contrôle Permanent du Crédit du Nord contribue à s'assurer, lors de ses examens comptables, de l'exhaustivité des déclarations de pertes auprès de la Direction des Risques Opérationnels du Groupe ;
- l'évolution et la répartition des pertes font l'objet d'un reporting auprès du comité de Coordination de Contrôle Interne et du Conseil d'Administration.

9.3.2 Dispositif d'Identification des Risques Opérationnels et Auto-évaluation des contrôles (démarche RCSA)

L'identification des Risques Opérationnels au travers du dispositif RCSA (cartographie des risques et auto-évaluation des contrôles) permet d'identifier les zones de risques au sein de chacune des entités du Groupe au niveau du siège, des filiales et du réseau d'exploitation et de s'assurer de l'efficacité ou de compléter le dispositif de prévention et de réduction des facteurs de risques mis en regard.

Un focus particulier est fait sur les résultats des profils de risques de certaines entités lors du Comité de Coordination et de Contrôle Interne du groupe ; en 2019 La Société de Bourse Gilbert Dupont a présenté ces éléments de profil de risques en CCCI.

La cartographie de synthèse RCSA 2019 du Groupe CDN a fait l'objet d'une validation par la Direction Générale et a été présentée au CCCI (décembre 2019).

9.3.3 Indicateurs de Risques (KRIs)

Le dispositif de pilotage des Risques Opérationnels est complété d'un suivi d'indicateurs clés de risques (KRIs) permettant d'alerter en amont sur le risque de pertes opérationnelles à venir, en exprimant régulièrement la tendance et ses évolutions. Ces Indicateurs de risques sont suivis et présentés à l'instance de pilotage du Groupe dans le cadre du Comité de Coordination et de Contrôle Interne.

9.3.4 Analyses de Scénarios (AS)

Les Analyses de Scénarios menées permettent de renseigner le Groupe sur ses zones de risques potentiels élevés où celui-ci est exposé à des événements rares mais de forte sévérité.

Les analyses de scénarios (AS) réalisées par le Crédit du Nord s'inscrivent dans les AS du Réseau Banque de Détail France et portent principalement sur les zones de risques relatives aux :

- litiges avec les autorités : redressement fiscal/épargne réglementée ;
- fraudes et autres activités criminelles : attaque d'un centre fort ;
- litiges Commerciaux : défaut de conseil ;
- défaillances des systèmes d'information : indisponibilité des postes de travail Banque de détail France (toute enseigne).

Le Crédit du Nord s'inscrit par ailleurs dans les AS transverses du groupe Société Générale (SSI avec « Attaque virale généralisée », perte des moyens d'exploitation avec « Crue centennale », « Destruction de centre d'exploitation informatique » et « Défaillance d'un prestataire Majeur »).

9.3.5 Le contrôle permanent

Le Contrôle Permanent du Crédit du Nord contribue à s'assurer, lors de ses examens comptables, de l'exhaustivité des déclarations de pertes auprès de la Direction des Risques Opérationnels du groupe Crédit du Nord.

Le Contrôle Permanent, doté d'un référentiel (GPS) de recensement quantitatif et qualitatif de ses travaux, fournit trimestriellement lors des CCCI des indicateurs de l'avancée de la réalisation de ses plans de contrôle et son appréciation globale sur les évolutions des zones de risques du réseau d'exploitation.

Le Contrôle Permanent est destinataire des résultats issus de la démarche RCSA et, en relation avec la Direction des Risques Opérationnels et la Direction Générale, propose éventuellement des évolutions de processus de contrôle sur les zones restant en risque élevé. De plus, dans le cadre du suivi des incidents, le Contrôle Permanent est en charge de la centralisation de l'information sur les dysfonctionnements (tout événement, hors risque de contrepartie, présentant une probabilité d'un risque de perte supérieure à 10 000 euros).

Il s'assure de l'information de la Direction des Risques Opérationnels sur ces éléments. Les dysfonctionnements significatifs font l'objet d'un suivi par la Direction des Risques Opérationnels des plans d'actions mis en œuvre en vue de prévenir la reproduction du dysfonctionnement. Le Contrôle Permanent et la Direction des Risques Opérationnels croisent régulièrement leurs informations afin d'assurer la complétude du dispositif.

9.3.6 Lutte contre la fraude

Le responsable du Contrôle Permanent du Groupe est informé par les responsables de contrôle des régions et filiales des fraudes (tentatives ou avérées) tant externes qu'internes.

Il reporte à la Direction Générale lors des CCCI :

- Pour les fraudes externes de l'évolution des tentatives et des pertes.

En cas d'événements particuliers (exemple : nouveaux types de fraudes ou concentration). Il propose des évolutions de procédures en fonction des points de sensibilités détectés et veille à leur respect par ses

contrôles sur sites et une communication fréquente auprès du réseau d'exploitation sur les bonnes pratiques.

- Pour les fraudes internes, des dossiers significatifs mettant en cause des comportements déviants de collaborateurs ainsi qu'une analyse de l'évolution des procédures touchées.

Le Contrôle Permanent a mis en place divers états de surveillance, mouchards ou procédures de contrôle permettant de détecter des opérations ou des comportements atypiques justifiant d'un examen plus approfondi, il est informé des réclamations clientèles pouvant mettre en cause l'un de nos agents et est en charge de l'investigation des affaires spéciales mettant en cause un agent.

D'autre part, le Contrôle Permanent travaille avec la cellule e-fraude de ITIM (Innovation, Technologies, Informatique pour les métiers) qui utilise le Big Data sécurité SPLUNK pour prévenir la cybercriminalité (ex : détection des *phishing*).

9.3.7 Gestion de crise et continuité de l'activité

Le pilotage et le monitoring des Plans de Continuité d'Activité et du Dispositif de Crise du groupe Crédit du Nord sont assurés au sein de la Direction des Risques Opérationnels du Crédit du Nord. Cette organisation s'appuie sur les Correspondants Risques Opérationnels désignés au sein de chacune des entités du siège, du réseau et des filiales qui sont en charge de la mise en œuvre opérationnelle des Plans de Continuité d'Activité et du Dispositif de Crise de leur entité, En ce qui concerne le Plan de Secours Informatique (PSI) du Crédit du Nord, des instances spécifiques ont été mises en place par ITIM permettant au Crédit du Nord de suivre les différents exercices menés au titre du PSI (Comité de Pilotage de la Résilience du SI CDN). Les exercices/ tests menés par ailleurs par GTPS (*Global Transaction & Payment Services*) sur les plateformes et outils Moyens de Paiement communs avec le Crédit du Nord sont également présentés lors de ces instances.

Par ailleurs, la Direction des Risques Opérationnels en charge des Plans de Continuité d'Activité / Dispositif de Crise du groupe Crédit du Nord est membre des comités liés au Plan de continuité d'activité & Gestion de crise du groupe Société Générale.

9. Les risques opérationnels

9.4 Modélisation des Risques Opérationnels

9.3.8 Externalisation de prestations de service

Certains services de la Banque sont sous-traités à des fournisseurs tiers ou intra Groupe Société Générale. Un dispositif Groupe SG avec des normes et un outil permet de s'assurer que le risque opérationnel lié aux externalisations est maîtrisé, et que les conditions fixées par l'agrément du Groupe SG sont respectées. Il permet de cartographier les externalisations du groupe Crédit du Nord et de mettre sous contrôle les prestations de service externalisées en connaissance des risques et avec la supervision adaptée.

Lors de la phase d'étude, les métiers décident de l'externalisation de services dans le cadre des normes fixées par le Groupe. Les projets d'externalisation sont conduits par un chef de projet et validés par le sponsor qui accepte le niveau de risque résiduel au terme d'une analyse des risques basée sur les avis d'experts. L'analyse intègre a minima les risques opérationnels (incluant la fraude, le risque d'exécution...), juridiques,

fiscaux, de non-conformité, de réputation, fournisseurs, ressources humaines, de responsabilité sociale et environnementale, de continuité d'activité, les risques liés à la qualité des données, les risques liés à la sécurité de l'information et à la protection des données. Les experts juridiques qualifient les prestations « d'essentielles » au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Toutes les prestations sont ensuite suivies selon une fréquence définie par leur niveau de risque.

Les prestations critiques au niveau Groupe font l'objet d'un suivi renforcé via un pilotage contractuel très régulier. Ces prestations sont identifiées à l'aide de critères tels que la notion d'« activité cœur de métier », l'impact financier et le risque de réputation. Les prestations critiques sont validées au sein d'un comité dédié, présidé par le Département du risque opérationnel du Groupe SG.

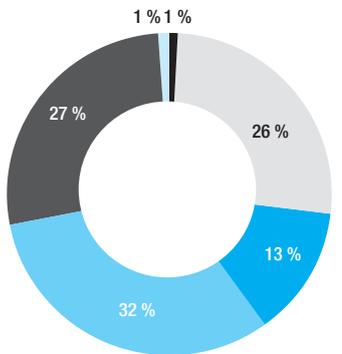
Une phase de clôture permet de gérer les sorties de prestations.

9.4 Modélisation des Risques Opérationnels

Les méthodologies de modélisation et de calcul des exigences en fonds propres pour les risques opérationnels sont définies au niveau de la Société Générale.

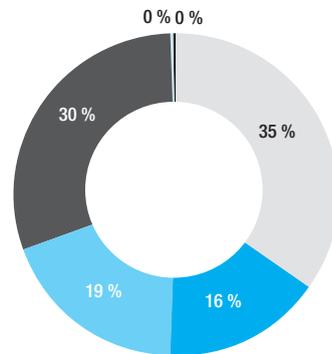
Les graphiques fournissent la ventilation des pertes opérationnelles par catégorie de risque sur la période 2016 à 2019 (événements de perte supérieurs à 10 000 euros déclarés dans l'outil Groupe « Caroline »).

PERTES LIEES AUX RISQUES OPERATIONNELS : VENTILATION PAR CATEGORIE DE RISQUE PAR NOMBRE D'EVENEMENT



- 100 - Litiges commerciaux
- 200 - Litiges avec les autorités
- 400 - Erreurs d'exécution
- 500 - Fraude et autres activités criminelles
- 700 - Pertes des moyens d'exploitation
- 800 - Défaillance des systèmes d'information

PERTES LIEES AUX RISQUES OPERATIONNELS : VENTILATION PAR CATEGORIE DE RISQUES EN VALEUR



- 100 - Litiges commerciaux
- 200 - Litiges avec les autorités
- 400 - Erreurs d'exécution
- 500 - Fraude et autres activités criminelles
- 700 - Pertes des moyens d'exploitation
- 800 - Défaillance des systèmes d'information

Sur les quatre dernières années, les Risques Opérationnels du groupe Crédit du Nord se sont concentrés en moyenne sur 4 catégories de risque qui représentent plus de 99,4 % en valeur des pertes opérationnelles du Groupe :

- les **litiges commerciaux** représentent 35 % en valeur et 26 % en nombre d'événements des pertes opérationnelles sur la période.
- les **fraudes et autre activités criminelles** représente 30 % en valeur et 27 % en nombre d'événements des pertes opérationnelles sur la période.

- les **erreurs d'exécution** représentent 18,9 % en valeur et 32 % en nombre d'événements des pertes opérationnelles sur la période.
- les **litiges avec les autorités** représentent 15,5 % en valeur et 13 % en nombre d'événements des pertes opérationnelles sur la période et constituent la quatrième catégorie de pertes opérationnelles.

Deux autres catégories de risques, les défaillances des systèmes d'information et les pertes de moyens d'exploitation restent peu significatives et représentent au total moins de 0,6 % en valeur et 2 % en nombre d'événements des pertes opérationnelles du groupe Crédit du Nord. Les deux dernières catégories de pertes, Erreurs de *pricing* ou d'évaluation du risque et *Rogue Trading* n'ont pas donné lieu à pertes sur la période.

9.5 Assurances des Risques Opérationnels

Le groupe Crédit du Nord bénéficie des assurances souscrites par la Société Générale dans le cadre de sa politique mondiale de couverture des risques opérationnels par l'assurance.

9.6 Exigences en Fonds Propres

Les exigences en fonds propres du Crédit du Nord relatives au risque opérationnel sont déterminées en approche par modèle interne.

Le tableau ci-dessous présente les encours pondérés du Groupe et les exigences en fonds correspondantes au 31 décembre 2019.

TABLEAU 24 : ENCOURS PONDÉRÉS ET EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES OPERATIONNELS

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres
Banque de Détail en France	1 299,7	104,0	1 305,8	104,5
TOTAL	1 299,7	104,0	1 305,8	104,5

10.

Le risque structurel de taux

Les risques structurels correspondent aux risques de pertes de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt et de change. Ce risque est lié aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre et inclut le risque de déformation de l'écart structurel entre les actifs et les passifs liés aux engagements sociaux ainsi que le risque associé au rallongement de durée de versements futurs.

Le risque structurel de taux se définit comme le risque de pertes sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt.

L'exposition structurelle au risque de taux d'intérêt comprend les expositions résultant des opérations commerciales, leur couverture ainsi que les opérations réalisées pour compte propre (notamment opérations relatives aux fonds propres et aux investissements).

Le risque de taux relevant du portefeuille de négociation (*trading*) n'entre pas dans le périmètre de mesure des risques structurels de taux. Il relève des risques de marché. Les expositions de taux, structurelles et de marché, constituent l'exposition du groupe Crédit du Nord au risque de taux d'intérêt.

Le principe général est de réduire autant que possible les positions sensibles aux risques structurels de

taux. Les opérations commerciales et de gestion propre doivent ainsi être adossées en taux dans la mesure du possible, tout en respectant les principes et normes de gestion. Cet adossement est réalisé sous forme de macro-couverture (adossement global de portefeuilles d'opérations commerciales similaires) ou de micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération). La mise en place régulière de couvertures adéquates permet de réduire les positions sensibles au risque de taux. En conséquence, les risques structurels de taux ne résultent que de positions résiduelles.

La gestion du risque de taux lié aux activités de marché est traitée au chapitre « Les risques de marché ».

10.1 Organisation de la gestion du risque structurel de taux

Le groupe Crédit du Nord applique les principes et les normes de gestion du risque de taux définis par le groupe Société Générale. Le groupe Crédit du Nord étant responsable de la gestion de son risque de taux, il développe ses modèles, mesure ses positions de taux et met en place les couvertures *ad hoc* dans le respect des normes de gestion définies par l'actionnaire.

Le suivi de l'exposition au risque de taux de chaque entité juridique du Groupe est assuré en central par le Crédit du Nord social.

Ce dispositif de suivi centralisé s'appuie sur :

- un **département ALM**, opérant pour le compte de chacune des entités du Groupe en termes de mesure et pilotage des positions. Ce département est intégré à la Direction de la Gestion Financière et est placé sous l'autorité du Directeur Financier du groupe Crédit du Nord, membre du Comité Exécutif ;

- un **département Trésorerie**, officiant pour l'ensemble des opérations de couverture du Groupe. Il est également placé sous l'autorité du Directeur Financier du groupe Crédit du Nord.

Ce dispositif de suivi est encadré par **l'instances de décision et de contrôles suivante, propre au groupe Crédit du Nord : le Comité de Gestion de Bilan**, présidé par le Directeur Général du groupe Crédit du Nord. Ce comité mensuel prend toutes les décisions relatives à la gestion du risque de taux, au regard des métriques produites. La Direction des Risques du groupe Crédit du Nord est représentée à ce comité. Des représentants de la Direction Financière et de la Direction des Risques du groupe Société Générale sont également présents.

10. Le risque structurel de taux

10.2 Dispositif de mesure et suivi du risque structurel de taux

Ce dispositif de suivi est également encadré par des **instances de suivi et de décisions propres à l'actionnaire** :

- le **Comité de clôture des risques structurels**, dans lequel un suivi de production et d'analyse des indicateurs de taux est effectué, ainsi que leurs évolutions entre deux dates d'arrêtés et le respect de limites notifiées. Ce comité trimestriel est présidé par la Direction Financière du groupe Société Générale ;
- le département ALM participe au **Comité modèles**, sous la présidence de la Direction Financière et de la Direction des Risques du groupe Société Générale. Ce comité prend les décisions relatives aux modélisations ALM. Le département ALM participe aussi au **Comité de validation bancaire**, sous la présidence de la Direction Financière du groupe Société Générale. Ce comité prend les décisions relatives à la déclinaison normative des textes réglementaires, avec les représentants des métiers du groupe Société Générale.

Opérationnellement, ce dispositif s'articule de la manière suivante :

- les cibles de pilotage sont définies par le groupe Société Générale et sont déclinées au sein du groupe Crédit du Nord en accord avec la Direction Générale du Groupe ;
- la production et l'analyse des indicateurs de taux sont réalisées par le département ALM et ces indicateurs sont validés par l'actionnaire lors des différentes instances du groupe Société Générale ;
- les propositions de couvertures sont également effectuées par le département ALM ;
- les couvertures sont validées par le Comité de Gestion de Bilan en fonction des niveaux des indicateurs de taux, suivis par cette instance ;
- les opérations sont exécutées par le département Trésorerie.

10.2 Dispositif de mesure et suivi du risque structurel de taux

10.2.1 Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le niveau d'exposition du Groupe et de chacune de ses filiales, via des opérations de couvertures appropriées.

10.2.2 Mesure et suivi du risque structurel de taux

Le groupe Crédit du Nord mesure aujourd'hui principalement son risque de taux au travers des **impasses de taux fixe** et de **la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN)**.

Le risque de taux naît des décalages entre le mode de rémunération des ressources et des emplois qui peuvent apparaître à chaque période. Les impasses de taux fixe traduisent les excédents ou déficits de ressources à taux fixe par rapport aux emplois à taux fixe sur les échéances à venir, et se matérialisant sur la base de situations « Passif - Actif ». Cet indicateur est calculé pour l'ensemble des opérations du bilan et hors-bilan, rémunérées ou facturées à taux fixe par la centrale financière. Les opérations relevant du portefeuille de *trading* ne sont pas intégrées au calcul de cet indicateur.

Les impasses de taux fixe sont produites sur une fréquence mensuelle, à partir d'un outil ALM.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations ou à partir de modèles et conventions adoptés.

La construction de cet indicateur impose en effet des travaux de modélisation afin de prendre en compte les comportements clients (fuites de dépôts, tirages des lignes de crédit, remboursement anticipés et renégociations...). Ces modèles ALM sont régulièrement revus et back-testés et s'inscrivent dans le processus de revue annuelle des modèles ALM du groupe Société Générale, avec notamment une validation des modèles par le Comité modèles du groupe Société Générale. Les nouveaux modèles sont également présentés en Comité Gestion de Bilan, avant leur implémentation, et les impacts associés sont mesurés.

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité de la position aux variations de taux d'intérêt. La sensibilité du gap à taux fixe correspond à la variation de la valeur actuelle

nette (VAN) due à un déplacement des courbes de taux. Ce calcul s'entend sans production nouvelle (VAN statique). Cet indicateur représente la sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux. La méthode de calcul de la sensibilité est précisée par le groupe Société Générale.

Cette sensibilité est encadrée par des seuils et limites en euros et en devises définis par le Comité Financier du groupe Société Générale. La sensibilité de la VAN est calculée tous les mois et est présentée en Comité de Gestion de Bilan. Chaque dépassement de seuil donne lieu à des actions correctrices afin de ne pas dépasser la limite.

Le groupe Crédit du Nord maintient sa sensibilité globale et par échéance court, moyen et long terme, à l'intérieur des niveaux qui lui sont notifiés. Afin de respecter ces seuils et limites, le groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière du risque structurel de taux en mettant en place les opérations appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt (via des *swaps* de taux et des emprunts à taux fixe en CHF pour la position en CHF). Les couvertures réalisées portent sur toutes les entités du groupe Crédit du Nord, chaque entité fait l'objet d'un suivi particulier et de couvertures propres.

La limite de sensibilité pour un choc instantané et parallèle de la courbe de +10 bps, toutes devises, du groupe Crédit du Nord est fixée à -11.25 M€ et le seuil est fixé à -9.0 M€.

Au-delà de ces principaux indicateurs, le groupe Crédit du Nord calcule trimestriellement la sensibilité de sa marge nette d'intérêts. Ces résultats sont encadrés par des seuils et limites depuis le 31 octobre 2018.

La limite de sensibilité pour un choc instantané et parallèle de la courbe de +10 bps, toutes devises, du groupe Crédit du Nord est fixée à +8.0 M€ et le seuil est fixé à +8.8 M€ la première année ; elle est fixée à +3.0 M€ et le seuil est fixé à +6.0 M€ la seconde année.

Le groupe Crédit du Nord s'inscrit dans le projet IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book) lancé par le groupe Société Générale, visant à répondre à des besoins réglementaires et de pilotage interne. Dans ce cadre, les méthodes de calcul d'indicateurs existants suivent un processus d'amélioration continue et de nouveaux indicateurs de pilotage du risque de taux sont régulièrement mis en place.

L'analyse du risque structurel de taux du groupe Crédit du Nord fait ressortir les points suivants :

- chaque opération du bilan et du hors-bilan est adossée en taux selon ses caractéristiques financières propres (maturité, taux, options explicites ou implicites). L'outil de pilotage élaboré par le département ALM « bilan notionnel » permet de suivre les indicateurs de gestion du risque de taux, et notamment une impasse de taux fixe, ainsi que les risques liés aux options présentes dans le bilan des entités du groupe Crédit du Nord ;
- le risque optionnel fait également l'objet d'un suivi régulier et de la mise en place de couvertures appropriées (achat de *caps*) ;
- les ressources à vue et produits d'épargne réglementés font l'objet de modélisations spécifiques, qui permettent d'en sécuriser le rendement à moyen et long terme. La prudence des modèles permet de préserver la marge d'intérêt des banques du Groupe.

10.2.3 Couverture du risque de taux

Afin de couvrir le bilan de la banque contre certains risques de marché, le groupe Crédit du Nord a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur.

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les achats de titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des *swaps* de taux d'intérêt et des *caps*.

Afin de qualifier comptablement ces opérations « d'opérations de couverture », le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité de cette couverture sera démontrée.

L'enjeu pour la banque est d'éviter une requalification comptable des portefeuilles de dérivés de couverture afin de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, tant que la relation de couverture est efficace, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

10. Le risque structurel de taux

10.3 Risque structurel de change

Des tests sont réalisés régulièrement afin de prouver la relation de couverture et de mesurer son efficacité. Ces tests sont à la fois prospectifs et rétrospectifs. L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de *scenarii* probables d'évolution des paramètres de marché. L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

Elle est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans l'intervalle 80 % - 125 % (variations trimestrielles en glissant).

L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées).

10.3 Risque structurel de change

Le risque structurel de change n'est pas détaillé, l'exposition structurelle du groupe Crédit du Nord au risque de change est en effet très limitée compte tenu de son activité. Le risque de change relevant du portefeuille

de négociation (*trading*), au même titre que le risque de taux, n'entre pas dans la mesure des risques structurels de change. Il relève des risques de marché.

11.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour le Groupe à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Le risque de financement se définit comme le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

11.1 Gouvernance et organisation

Le groupe Crédit du Nord applique les principes et les normes de gestion du risque de liquidité définis par le groupe Société Générale. Le groupe Crédit du Nord étant responsable de la gestion de sa liquidité et du respect de ses contraintes réglementaires, il développe ses modèles, mesure ses positions de liquidité et se refinance ou replace ses excédents dans le respect des normes définies par l'actionnaire.

Le suivi de l'exposition au risque de liquidité et le besoin de financement de chaque entité juridique du Groupe est assuré en central, par le Crédit du Nord social, qui joue le rôle de centrale de refinancement vis-à-vis de l'ensemble des entités du Groupe.

Ce dispositif de suivi centralisé s'appuie sur :

- **un département ALM**, opérant pour le compte de chacune des entités du Groupe en termes de mesure et de pilotage des positions. Ce département est intégré à la Direction de la Gestion Financière et est placé sous l'autorité du Directeur Financier du groupe Crédit du Nord, membre du Comité Exécutif ;
- **un département Trésorerie**, officiant pour l'ensemble des opérations de couverture du Groupe. Ce département dispose d'une capacité à lever de la liquidité sur le marché au-delà d'un mois (le Crédit du Nord dispose également d'une capacité de tirage aux opérations de refinancement de l'Eurosystème). Ce département est également placé sous l'autorité du Directeur Financier du groupe Crédit du Nord.

Ce dispositif de suivi est encadré par l'**instance de décision et de contrôles, propre au groupe Crédit du Nord : le Comité de Gestion de Bilan**, présidé par le Directeur Général du groupe Crédit du Nord. Ce comité mensuel prend toutes les décisions relatives à la gestion du risque de liquidité, au regard des métriques produites. La Direction des Risques du groupe Crédit du Nord est représentée à ce comité. Des représentants de la Direction Financière et de la Direction des Risques du groupe Société Générale sont également présents.

Ce dispositif de suivi est également encadré par des **instances de suivi et de décisions propres à l'actionnaire**, notamment :

- le département ALM présente à la Direction Financière et à la Direction des Risques du groupe Société Générale un suivi de production et d'analyse des indicateurs de liquidité au travers de différents comités (Comité mensuel de validation du LCR, Comité trimestriel de validation du NSFR, Comité mensuel de synthèse) ;
- des points mensuels sont réalisés entre les départements ALM et Trésorerie du groupe Crédit du Nord et la Direction Financière du groupe Société Générale ;
- le département ALM participe au **Comité modèles**, sous la responsabilité de la Direction Financière et de la Direction des Risques du groupe Société Générale. Ce comité prend les décisions relatives aux modélisations ALM. Le département ALM participe également au **Comité de validation bancaire**, sous la responsabilité de la Direction Financière du groupe Société Générale. Ce comité prend les décisions relatives à la déclinaison normative des textes réglementaires, avec les représentants des métiers du groupe Société Générale.

Opérationnellement, ce dispositif s'articule de la manière suivante :

- les cibles de pilotage sont définies par le groupe Société Générale et sont déclinées au sein du groupe Crédit du Nord en accord avec la Direction Générale du Groupe ;
- la production et l'analyse des indicateurs de liquidité sont réalisées par le département ALM et ces indicateurs sont validés par l'actionnaire lors des différentes instances du groupe Société Générale ;
- les propositions d'opérations de refinancement sont également effectuées par le département ALM ;
- les opérations sont validées par le Comité de Gestion de Bilan en fonction des niveaux des indicateurs de liquidité suivis par cette instance ;
- ces opérations sont exécutées par le département Trésorerie.

11.2 Dispositif de mesure du risque de liquidité

Le groupe Crédit du Nord mesure et pilote aujourd'hui principalement son risque de liquidité et son besoin de refinancement au travers des **impasses de liquidité** (statiques et stressés) et des **ratios réglementaires de liquidité** (LCR/NSFR).

Le risque de liquidité naît des décalages entre les ressources et les emplois qui peuvent apparaître à chaque période. Les impasses de liquidité traduisent l'insuffisance de ressources par rapport aux emplois, et se matérialisent sur la base de situations « passif - actif », à différentes échéances. Ce décalage de maturité entre les sorties et les entrées de trésorerie, sont calculées pour l'ensemble des postes du bilan et hors-bilan, à partir d'un outil ALM, selon une fréquence mensuelle.

La construction des impasses de liquidité impose des travaux de modélisation afin de prendre en compte les comportements clients (fuites de dépôts, tirages des lignes de crédit, remboursement anticipés et renégociations...). Ces modèles ALM sont régulièrement revus et back-testés et s'inscrivent dans le processus de revue annuelle des modèles ALM du groupe Société Générale, avec notamment une validation des modèles par le Comité modèles du groupe Société Générale. Les nouveaux modèles sont également présentés en Comité Gestion de Bilan, avant leur implémentation, et les impacts associés sont mesurés.

Les besoins ou excédents de financements mesurés par les impasses de liquidité statiques (à production arrêtée) sont encadrés depuis 2013 par des seuils et limites définis par le Comité Financier du groupe Société Générale. Chaque dépassement doit donner lieu à des actions correctrices. Le groupe Crédit du Nord respecte les seuils et limites qui lui sont notifiés.

Egalement, depuis mi-2014, le Groupe Crédit du Nord est assujéti à la remise des ratios de liquidité définis par les normes Bâle 3/CRD4. A ce jour, le département ALM produit et analyse dans les délais réglementaires les ratios LCR et NSFR de liquidité CRD4 du groupe Crédit du Nord et du sous-groupe de liquidité⁽¹⁾. Ces ratios sont adressés mensuellement (LCR) et trimestriellement (NSFR) à l'ACPR conformément aux exigences réglementaires.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, et suite à la constitution du sous-groupe de liquidité, le groupe Crédit du Nord est soumis à l'exigence du ratio LCR sur 2 périmètres (sous-groupe Crédit du Nord et groupe Crédit du Nord (périmètre prudentiel)). Le sous-groupe de liquidité permet d'exempter les entités solos du sous-groupe assujéties individuellement à l'exigence de ratio (reporting mensuel et constitution d'un coussin d'actifs liquides (buffer) en vue du respect du ratio minimal).

Par ailleurs, la cellule ALM est en charge du pilotage et des anticipations du ratio LCR. Le pilotage du LCR du groupe Crédit du Nord est partagé avec le département Trésorerie afin de mettre en œuvre les actions nécessaires. Ces éléments sont discutés en Comité de Gestion de Bilan.

Le groupe Crédit du Nord n'éprouve pas de difficulté à assurer son refinancement. Il dispose notamment de dépôts clientèle diversifiés (encours bilanciaux), constituant une part significative de ses ressources à court, moyen et long terme. Il peut compter également sur sa capacité à lever des fonds sur le marché. Les besoins de refinancement sont également intégrés dans la stratégie de gestion du collatéral du groupe Crédit du Nord afin d'optimiser le coût de refinancement de la banque.

(1) Conformément aux dispositions réglementaires, les ratios réglementaires de liquidité ne sont pas produits par entité juridique mais sur un périmètre plus large, composé de Crédit du Nord social, ses 7 filiales bancaires et la société de bourse Gilbert Dupont, dit « sous-groupe de liquidité ».

11.3 Réserve de liquidité

La réserve de liquidité du groupe Crédit du Nord comprend le solde de son compte en Banque Centrale ainsi que les actifs pouvant être facilement monétisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie dans un *scénario* de stress. Les actifs de la réserve sont disponibles, c'est-à-dire non utilisés en garantie ou en collatéral d'une quelconque opération.

La réserve de liquidité comprend :

- le solde en caisse,
- les fonds déposés en Banque Centrale, diminués du montant des réserves obligatoires,,
- des titres dits HQLA (*High Quality Liquid Assets*) négociables rapidement sur le marché par cession ou mises en pension. Il s'agit principalement

d'obligations d'Etat et de parts de fonds émises par Lyxor, filiale du groupe Société Générale. Ces titres HQLA répondent aux critères d'éligibilité du ratio LCR tels que définis par la réglementation.

Le groupe Crédit du Nord dispose également d'une capacité de tirage complémentaire aux opérations de refinancement de l'Eurosystème au titre du *Pool 3G* (principalement via la mobilisation de créances privées ou de titres non HQLA).

Le portefeuille HQLA est structuré selon les directives du groupe Société Générale et se caractérise par une forte proportion d'obligations souveraines de très bon rating. Les expositions du groupe Crédit du Nord sur les différentes contreparties respectent les limites fixées par le groupe Société Générale.

11.4 Ratios réglementaires

Le comité de Bâle a préconisé au niveau international la mise en place de deux ratios standards aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques :

- le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), ayant pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour faire face durant un mois à un stress sévère, combinant une crise de marché et une crise spécifique. Ce ratio, à la demande de Bâle, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Le niveau minimal du ratio exigé au 1^{er} octobre 2015 était de 60 %, avec une augmentation graduelle pour atteindre 100 % au 1^{er} janvier 2018 ;
- le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR), étant un ratio de transformation et compare à un horizon d'un an les besoins de financement aux ressources stables. L'entrée en vigueur de ce ratio n'est pas connue précisément à ce stade ; selon les estimations du

marché, il devrait entrer en vigueur à 100 % dans le courant de l'année 2021.

Le groupe Crédit du Nord s'appuie sur les travaux menés par le groupe Société Générale visant à transposer les textes bâlois puis européens et à les décliner en normes de pilotage applicables au sein du groupe Société Générale.

Le ratio LCR du groupe Crédit du Nord affiche un niveau supérieur à 100 %, avec une marge de sécurité confortable par rapport au minimum réglementaire. Ce niveau est le témoin d'une gestion saine, traduisant avant tout la bonne capacité du Groupe à traverser une crise de liquidité d'une durée d'un mois.

Le ratio NSFR du groupe Crédit du Nord affiche lui aussi un niveau supérieur à 100 %. Cet indicateur limite la capacité de transformation des banques en les incitant à financer leur activité par des ressources structurellement stables.

11.5 Publication d'informations sur les charges pesant sur les actifs

Modèle A – Actifs

		31/12/2019			
		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
		010	040	060	090
010	Actifs de l'établissement déclarant	13 736,2		59 920,6	
030	Instruments de capitaux	-	-	213,8	213,8
040	Titres de créances	514,7	514,7	3 571,1	3 571,1
120	Autres actifs	-		4 057,3	

Modèle B - Garanties reçues

		31/12/2019	
		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
		010	040
130	Garanties reçues par l'institution concernée	-	-
150	Instruments de capitaux	-	-
160	Titres de créances	-	-
230	Autres garanties reçues	-	-
240	Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	-	-

Modèle C - Actifs grevés / garantie reçue et passifs associés

		31/12/2019	
		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
		010	030
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	10 651,2	13 736,2

Modèle D - Informations sur l'importance des charges pesant sur les actifs

Les actifs grevés sont en majorité des créances. L'utilisation de créances (crédits aux entreprises et aux particuliers) et également de titres remis en garantie dans le cadre d'opérations de refinancement constitue pour le Groupe une source additionnelle d'apport en liquidité en complément des dépôts et des ressources de marché majoritairement obtenues sur les marchés via

des émissions non collatéralisées. Leur mobilisation peut intervenir dans le cadre de financements sécurisés tant de place ou internationaux, dans le cadre de la politique monétaire de la BCE (TLTRO) ou via des *covered bonds* (SG SFH).

12.

**Risques de
non-conformité
et de réputation,
risques juridiques**

Le **risque de non-conformité** (y compris le risque juridique et fiscal) correspond au risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

12.1 Conformité

Agir en conformité consiste à inscrire son action dans le respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de principes ou de normes professionnelles et déontologiques, ou de normes internes.

La loyauté du comportement à l'égard de la clientèle, et de façon plus générale l'intégrité des pratiques bancaires et financières concourent de façon décisive à la réputation de notre établissement.

En veillant au respect de ces principes, le groupe Crédit du Nord contribue à la protection de ses clients et de manière générale de l'ensemble de ses contreparties, des collaborateurs, ainsi que des autorités de régulation dont il dépend.

12.1.1 Le dispositif de conformité

Une organisation de la conformité indépendante des métiers est déployée au sein du groupe Crédit du Nord afin d'identifier et de prévenir les risques de non-conformité. Le Directeur de la Conformité pour le groupe Crédit du Nord est ainsi rattaché hiérarchiquement au Directeur Général Délégué du Groupe et est en lien fonctionnel fort avec la Direction de la conformité du groupe Société Générale.

Au Crédit du Nord et dans chaque entité sociale du Groupe soumise à la réglementation bancaire et

financière, il existe un responsable de la conformité dont le nom est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Un RCSI, détenteur de la carte professionnelle délivrée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est en charge de la réglementation relative aux services d'investissements au sein du Crédit du Nord et de chacune de ses filiales bancaires.

Le Directeur de la conformité du Crédit du Nord a pour mission :

- de veiller à l'efficacité et à la cohérence de l'organisation et des procédures relatives à la conformité ;
- d'identifier les nouveaux risques de non conformité et de s'assurer que les dispositions nécessaires sont prises pour les maîtriser ;
- de suivre les dysfonctionnements recensés dans le cadre du dispositif de remontée des incidents en vigueur dans le Groupe et d'évaluer la performance des mesures correctives.

Il rend compte à l'organe exécutif, notamment lors des Comités de Conformité des Comités de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) et du Comité des Risques, chaque fois que nécessaire. Il assure la liaison avec la filière conformité du groupe Société Générale et notamment avec le superviseur de la conformité sur le périmètre Banque de détail France.

12. Risques de non-conformité et de réputation, risques juridiques

12.1 Conformité

Membre du Comité de Direction du groupe Crédit du Nord, il informe cette instance de l'actualité réglementaire, de l'avancement des projets et des plans d'action en matière de conformité. Au besoin, les représentants de la filière conformité interviennent sur leurs domaines respectifs.

Préalablement à son lancement, tout nouveau produit ou transformation significative de produit fait l'objet d'un examen par le Comité des Produits que co-président le Directeur de la Conformité et le Directeur des risques et auquel participent entre autres les différents responsables de la Direction de la conformité (Conformité bancaire, RCSI, Sécurité financière...), les directions de clientèle et le Secrétaire Général, pour vérifier que les risques sont correctement identifiés et traités. Sa validation donne lieu à un examen préalable par la Direction de la Conformité, qui examine et valide également les instructions internes et les documents commerciaux relatifs aux nouveaux produits.

Le contrôle du respect de la conformité est effectué par la hiérarchie et par les corps de Contrôle Interne.

Les différents Responsables de la conformité dans le Groupe s'assurent que les instructions nécessaires au respect de la réglementation soient accessibles à tous les collaborateurs. Ils veillent également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient mises en œuvre.

Des Directeurs Régionaux de la Conformité ont été nommés pour les appuyer, rattachés hiérarchiquement à la Direction de la Conformité. Leurs principales missions sont de contribuer à la bonne déclinaison des dispositifs de conformité du groupe Crédit du Nord, en les animant et pilotant au sein de chacune des entités qu'ils supervisent et de contribuer à renforcer la culture conformité des collaborateurs.

Enfin, des instructions précisent les règles applicables en matière de prestations bancaires et financières externalisées. Les prestations qualifiées d'essentielles font l'objet d'un suivi spécifique sous la supervision conjointe des Directions de la conformité et des Risques Opérationnels.

12.1.2 La direction de la conformité

La direction de la conformité veille au respect des lois, règlements, et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le groupe Crédit du Nord et ses filiales et au

respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents. Elle veille également à la prévention du risque de réputation. Elle assure un rôle d'expertise pour le compte du Groupe et de contrôle au niveau le plus élevé.

Partie intégrante de la filière conformité du groupe Société Générale, elle veille à l'application des principes édictés par la documentation normative du groupe Société Générale. Certains des outils qu'elle utilise sont des solutions mutualisées au sein du groupe Société Générale (filtrages sanctions...). Des projets sont en cours dans différents domaines qui visent à faire converger l'outillage et les process (conseil en épargne financière, lutte contre le blanchiment...).

La Direction de la conformité est organisée en trois services principaux :

- la **Direction de la Sécurité Financière** : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; embargos et sanctions. La Direction réalise les déclarations de soupçon à TRACFIN, pour l'ensemble du groupe Crédit du Nord, qui est déclarant direct ;
- la **Direction de la Conformité Bancaire** : protection de la clientèle, déontologie, veille réglementaire, appui et validation auprès des directions fonctionnelles (produits, conventions/partenariats, process), relations avec l'ACPR et la BCE et rapports réglementaires, suivi des réclamations et incidents relevant de la conformité bancaire ;
- la **Direction de la Conformité des Services d'Investissement** : veille réglementaire, validation de la conformité des produits et services d'investissement, coordination de l'activité des RCSI des filiales, supervision du dispositif de traitement des alertes d'abus de marché, relations AMF et rapports réglementaires, déontologie et conflits d'intérêts relatifs aux services d'investissement, contrôle des activités de marché et des services d'investissement

A l'occasion de l'entrée en application le 25 mai 2018 du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel, autrement dénommé « RGPD », un Délégué à la protection des données a été nommé pour le groupe Crédit du Nord comme le prévoit ledit règlement. Rattaché directement au Directeur délégué de la conformité, il supervise le dispositif de contrôle de la conformité en matière de protection des données personnelles.

Enfin, la Direction de la Conformité inclut également en son sein un corps de contrôle de niveau 2, qui s'assure de l'effectivité et de l'efficacité des contrôles de niveau 1 réalisés sur les thèmes de conformité (supervision managériale, contrôles réalisés par le contrôle permanent).

Le Directeur de la conformité participe au comité de Direction et au comité de suivi des incidents organisés par le superviseur de la conformité de la Banque de Détail en France, lors desquels sont passés en revue les dysfonctionnements les plus significatifs intervenus au cours de la période, les faits marquants et les principales

actions de remédiation menées sur les sujets de conformité, ainsi que les thèmes d'actualité. Le Comité de Conformité (COMCO) du groupe Crédit du Nord se réunit quant à lui tous les trimestres.

Enfin, la Direction de la Conformité du groupe Crédit du Nord contribue au déploiement du programme de transformation de la filière conformité lancé par le groupe Société Générale et suit sa bonne mise en œuvre sur son périmètre (renforcement de la gouvernance et des moyens, mise en œuvre des différents projets, évolution de l'outillage, des process, formation et sensibilisation, etc).

12.2 Risques et litiges

Aucun litige significatif au niveau du Groupe n'est en cours actuellement concernant le groupe Crédit du Nord.

13.

Risque de modèle

Le **risque de modèle** correspond aux conséquences adverses de décisions fondées sur des résultats et des rapports de modèle incorrects ou mal utilisés.

Le groupe Société Générale s'est engagé à maintenir un dispositif solide de gouvernance en matière de gestion du risque de modèle afin d'assurer l'efficacité et la fiabilité des processus d'identification, de conception, d'implémentation, de revue indépendante et d'approbation des modèles utilisés. Un Département MRM (*Model Risk Management*) en charge de la maîtrise du risque de modèle a été créé au sein de la Direction des risques en 2017.

Le dispositif de gestion du risque de modèle auquel participe le groupe Crédit du Nord est mis en œuvre par les trois lignes de défense indépendantes. Il est décliné comme suit :

- la première ligne de défense (LoD1) est responsable du développement, de la mise en œuvre, de l'usage et du suivi de la pertinence au cours du temps des modèles, conformément au dispositif de gestion du risque de modèle ; ces équipes sont logées dans les Directions métiers ou leurs Directions support ;
- la deuxième ligne de défense (LoD2) est constituée des équipes de gouvernance et des équipes de revue indépendante des modèles, et supervisée par le Département « Risque de modèles » au sein de la Direction des risques ;
- la troisième ligne de défense (LoD3) a pour responsabilité d'évaluer l'efficacité globale du dispositif de gestion du risque de modèle. Elle est logée au sein de la Direction de l'audit interne.

Pour chaque modèle, la maîtrise du risque repose sur le respect des règles et normes définies sur l'ensemble du groupe Société Générale par chaque acteur LoD1, elle est garantie par un challenge effectif de la LoD2 et un processus d'approbation uniforme.

Le besoin d'examiner un modèle est évalué suivant le niveau de risque de modèle, sa famille de modèle et les exigences réglementaires applicables. La revue indépendante par la deuxième ligne de défense est en particulier déclenchée pour les nouveaux modèles, les revues périodiques de modèles, les propositions de changement de modèles et les revues transversales en réponse à une recommandation :

- elle correspond à l'ensemble des processus et des activités qui visent à vérifier la conformité du fonctionnement et de l'utilisation des modèles par rapport aux objectifs pour lesquels ils ont été conçus et à la réglementation applicable, sur la base des activités et des contrôles mis en œuvre par la LoD1 ;
- elle s'appuie sur certains principes visant à vérifier la robustesse théorique (évaluation de la qualité de la conception et du développement du modèle), la conformité de l'implémentation et de l'utilisation et la pertinence du suivi du modèle ;
- elle donne lieu à un rapport de revue indépendante, qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations.

14.

Risques liés aux activités d'assurance

Le **risque lié aux activités d'assurance** correspond au risque de pertes inhérent à l'activité d'assureur auquel le Groupe est exposé à travers ses filiales d'assurance. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif-passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et d'augmentation de la sinistralité.

14.1 Gestion des risques d'assurance

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, et particulièrement le risque de souscription à travers ses activités d'assurance-vie épargne, de prévoyance et d'assurance dommages. Ces risques peuvent être de nature biométrique : invalidité, longévité, mortalité, ou liés au comportement des assurés (risque de rachat). Dans une moindre mesure, la ligne-métier Assurances est également exposée à des risques de souscription non-vie et santé. Ces risques peuvent notamment émaner de la tarification, de la sélection, de la gestion des sinistres ou du risque de catastrophe ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : la ligne-métier Assurances, principalement à travers l'activité d'assurance-vie épargne, est exposée aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au coeur de l'activité de la ligne-métier Assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *Reportings réguliers* et sont encadrés par des politiques de risques validés en Conseil d'administration des entités.

La maîtrise des risques techniques repose sur les principes suivants :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation ab initio de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré et des garanties souscrites ;

- suivi à fréquence régulière des indicateurs de sinistralité des produits afin d'ajuster si nécessaire certains paramètres produits comme la tarification ou le niveau de garantie ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger la ligne-métier des sinistres majeurs ou des sinistres sériels ;
- application des politiques de risques de souscription, de provisionnement et de réassurance.

Concernant la maîtrise des risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif/passif, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...) sont étudiés au sein du pôle Finances Investissements et Risques de la ligne métier.

La maîtrise des risques liés aux marchés financiers (taux d'intérêt, crédit et actions) et à la gestion actif-passif repose sur les principes suivants :

- surveillance des flux de trésorerie à court terme et à long terme (adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif, gestion du risque de liquidité) ;
- surveillance particulière des comportements des assurés (rachat) ;
- surveillance étroite des marchés financiers ;
- couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) ;
- détermination de seuils et limites par contrepartie, par *Rating* émetteurs et par classe d'actifs ;

14. Risques liés aux activités d'assurance

14.2 Modélisation du risque d'assurance

- réalisation de stress tests dont les résultats sont présentés annuellement en Conseil d'administration des entités, dans le cadre du rapport ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*) transmis à l'ACPR après approbation par le Conseil ;
- application des politiques de risques de gestion actif-passif et d'investissement.

14.2 Modélisation du risque d'assurance

La revue des modèles est assurée par la Direction des risques liés aux activités d'assurance qui constitue la seconde ligne de défense dans le cadre de la gestion du risque de modèle. Les travaux de revue portent sur la robustesse théorique (évaluation de la qualité de la conception et du développement) des modèles, la conformité de l'implémentation et le suivi continu

de la pertinence du modèle au cours du temps. Le processus de revue indépendante s'achève par (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par (ii) des comités de validation ; et le dispositif de contrôle des modèles donne lieu à un *Reporting* récurrent aux instances appropriées.

15.

Autres risques

15.1 Risques liés aux actions

15.1.1 Finalités et stratégies d'investissement

Les expositions du groupe Crédit du Nord aux actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction sont liées à plusieurs activités et stratégies de la Banque. Ces expositions incluent des actions et instruments de fonds propres et des participations dans les filiales et sociétés affiliées du Groupe qui ne sont pas déduites des fonds propres aux fins du calcul des ratios de solvabilité. D'une manière générale, en raison de leur traitement défavorable sur le plan du capital réglementaire, la politique du Groupe est désormais de limiter ces investissements.

En premier lieu, le Groupe possède un portefeuille de participations industrielles qui, pour l'essentiel, reflète ses relations historiques ou stratégiques avec ces sociétés.

En outre, Crédit du Nord détient une participation minoritaire dans une banque à des fins stratégiques.

Au surplus, les actions ne faisant pas partie des actifs détenus à des fins de transaction comprennent les participations du Groupe dans des filiales de petite taille qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation et qui opèrent en France. Font aussi partie de cette catégorie divers investissements et participations accessoires aux activités bancaires principales du Groupe, (activités de capital-investissement en France en liaison étroite avec les réseaux bancaires, organismes de place, sociétés de Bourse, etc.).

15.1.2 Suivi des investissements en titres et participations du portefeuille bancaire

Le portefeuille de participations industrielles a été réduit sensiblement ces dernières années à la suite des cessions de lignes non stratégiques.

Il ne compte désormais qu'un nombre limité de lignes d'investissement. Il est suivi par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base semestrielle en accord avec la politique de provisionnement du Groupe.

Le portefeuille de participations industrielles a été réduit sensiblement ces dernières années à la suite des cessions de lignes non stratégiques.

Les participations accessoires aux activités bancaires du Groupe font l'objet d'un suivi semestriel par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base semestrielle en accord avec la politique de provisionnement du Groupe. Les activités de capital-investissement font l'objet d'une gouvernance et d'un suivi dédiés, dans le cadre d'enveloppes revues périodiquement par la Direction générale du Groupe. Les décisions d'investissement ou de cession prennent en considération les aspects financiers et la contribution aux activités du Groupe (accompagnement des clients dans leur développement, ventes croisées avec les activités de flux, de Banque de Financement et d'Investissement, de Banque Privée...).

15.1.3 Valorisation des actions du portefeuille bancaire

D'un point de vue comptable, les expositions du Crédit du Nord en actions, non détenues à des fins de transaction, sont classées soit au sein des Actifs financiers à la juste valeur par résultat, classification par défaut, soit au sein des Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, lorsque le groupe a opté pour cette classification (cf. Etats financiers consolidés - Note 3 Instruments financiers).

L'exposition du groupe Crédit du Nord aux actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction est égale à leur valeur comptable représentative d'une juste valeur issue d'un prix de marché ou d'une modélisation interne.

TABLEAU 25 : ACTIONS ET PARTICIPATIONS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Actions et autres instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	160,1	193,6
Actions et autres instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	44,1	52,9

Les gains et pertes latents relatifs aux changements de juste valeur, intervenue depuis l'exercice précédent, sont enregistrés :

- au sein du compte de résultat, sous la rubrique « Résultat net des opérations financières » pour les titres classés dans les Actifs financiers à la juste valeur par résultat ; et
- au sein des capitaux propres du Groupe, sous la rubrique « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » pour les titres classés dans les Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Pour les titres non cotés, la juste valeur peut être estimée à partir d'une ou plusieurs méthodes suivantes :

- évaluation développée type Discounted Cash Flows (DCF), Discounted Dividend Model (DDM) ;
- quote-part d'actif net détenue ;
- évaluation basée sur des transactions récentes sur les titres de la société (tiers entrant au capital de la société, valorisation à dire d'experts...) ;

- évaluation fondée sur des transactions récentes intervenues sur des entreprises du même secteur (multiples de résultat ou d'actif net, etc.).

Les dividendes perçus sur les participations en actions sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net des opérations financières ».

En cas de cession, les gains et pertes relatifs au changement dans la juste valeur, intervenue depuis l'exercice précédent, sont inscrits :

- au sein du compte de résultat, sous la rubrique « Résultat net des opérations financières » pour les titres classés au sein des Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- au sein des capitaux propres, sous la rubrique « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » pour les titres classés au sein des Actifs financiers à la juste valeur par résultat. Les gains et pertes réalisés sur les titres cédés sont transférés dans les réserves lors de l'exercice comptable suivant la cession.

TABLEAU 26 : GAINS ET PERTES NETS SUR ACTIONS ET PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Gains et pertes réalisés sur cessions d'actions et participations	26,4	76,8
Gains et pertes nets réalisés provenant des actions et participations du portefeuille bancaire	5,0	13,8

15.1.4 Exigences en fonds propres réglementaires

Pour le calcul des encours pondérés Bâle 3, le Groupe applique la méthode de la pondération simple à la majeure partie de son portefeuille d'actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction. Les actions de sociétés de capital investissement sont affectées d'un coefficient de pondération par les risques de 190 %,

les actions de sociétés cotées d'un coefficient de 290 % et les actions de sociétés non cotées, y compris les participations dans nos filiales d'assurance, d'un coefficient de 370 %. À noter que les titres de capital investissement acquis avant janvier 2008 peuvent être pondérés à 150 %. D'autre part, s'ils ne sont pas déduits des fonds propres, les investissements significatifs dans le capital de sociétés financières sont affectés d'un coefficient de pondération de 250 %.

15. Autres risques

15.4 Risque de conduite

Au 31 décembre 2019, les encours pondérés du Groupe relevant des actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction et les exigences en fonds propres associées s'établissaient comme suit :

TABLEAU 27 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES LIEES AUX ACTIONS ET PARTICIPATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

Actions et participations	Approche	Pondération	31/12/2019			31/12/2018		
			Valeur exposée au risque	Encours Pondérés	Exigences en Fonds Propres	Valeur exposée au risque	Encours Pondérés	Exigences en Fonds Propres
Titres financiers	Standard	100 %	91,1	91,1	7,3	91,1	91,0	7,3
Capital investissement	Pondération simple	190 %	10,0	19,1	1,5	10,0	19,1	1,5
Titres financiers	Pondération simple	250 %	224,4	561,0	44,9	218,9	547,3	43,8
Titres non cotés et assurances	Pondération simple	370 %	103,1	381,4	30,5	150,1	548,0	43,8
TOTAL			428,6	1 052,6	84,2	470,1	1 205,4	96,4

15.2 Risques stratégiques

Les risques stratégiques se définissent comme le risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du groupe à mettre en œuvre sa stratégie. Ils sont suivis par le Conseil d'administration, qui approuve les orientations stratégiques du Groupe et les revoit au moins une fois par an. De même, le Conseil

d'administration approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risque.

15.3 Risques environnementaux et sociaux

La démarche du Groupe au regard des enjeux environnementaux et sociaux figure au chapitre 6 du présent Document.

15.4 Risque de conduite

À travers l'ensemble de ses métiers, le Groupe est également exposé au risque de conduite. Le Groupe a défini ce risque comme résultant d'actions (ou inactions), ou de comportements de la Banque, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le Code de conduite du Groupe, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour ses parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la Banque.

Les parties prenantes incluent notamment les clients, les employés, les investisseurs, les actionnaires, les fournisseurs, l'environnement, les marchés et pays dans lesquels le Groupe opère.

La mise en œuvre du dispositif de suivi de ces risques est une des priorités du programme Culture et Conduite en 2019.

